

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
POUR RÉALISER LE PROJET LECTURE À DISTANCE
PHASE 1

DOSSIER : R-3770-2011

RÉGISSEUR : Me RICHARD LASSONDE, président

AUDITION DU 4 AVRIL 2012

VOLUME 12

CLAUDE MORIN ET JEAN LAROSE
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me PIERRE TOURIGNY
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY
Me MARIE-JOSÉE HOGUE
procureurs de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureure de Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me DENIS FALARDEAU
procureur de Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);

Me SERGE CORMIER
procureur de Association des redistributeurs
d'électricité du Québec (AREQ);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAMÉ);

Me ÉRIC DAVID
procureur de Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER et
Me JACYNTHÉ LEDOUX
procureurs de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me ANNIE GARIÉPY
procureure de Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me RICHARD BERTRAND et
Me LOUISE-HÉLÈNE GUIMOND
procureurs de Syndicat des employés-e-s de
techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-
Québec, section locale 2000 (SCFP-FTQ);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me MARTINE BURELLE et
Me STEVE CADRIN
procureurs de Union des municipalités du Québec
(UMQ);

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	6
LISTE DES PIÈCES	7
PREUVE DE L'ACEF DE L'OUTAOUAIS	
MOUNIR GOUJA	
INTERROGÉ PAR Me STÉPHANIE LUSSIER	11
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE	24
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS FALARDEAU	53
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	53
PREUVE DE OPTION CONSOMMATEURS	
JULES BÉLANGER	
INTERROGÉ PAR Me ÉRIC DAVID	58
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS FALARDEAU	72
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me LOUISE-HÉLÈNE GUIMOND	73
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE	80
PREUVE DE L'ACEF DE QUÉBEC	
RICHARD DAGENAIS	
INTERROGÉ PAR Me DENIS FALARDEAU	100
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE	163
INTERROGÉ PAR LE PRÉSIDENT	164

PREUVE DE SCFP-FTQ

PIERRE-GUY SYLVESTRE

DAVID LABROSSE

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me RICHARD BERTRAND . .	171
INTERROGÉ PAR Me LOUISE-HÉLÈNE GUIMOND	205
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN . .	211
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE . .	212
INTERROGÉS PAR LE PRÉSIDENT	286

R-3770-2011
4 avril 2012

- 6 -

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-1 (SCFP-FTQ) : Mettre sur un CD toute la
campagne publicitaire de SCFP-FTQ
(demandé par la Régie) . . . 288

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
C-ACEFO-0026 : Communiqué de presse du Karolinska Institutet . . .	9
C-ACEFO-0027 : Scientific Panel on Electromagnetic Field Health Risks : Consensus Points, Recommendations, and Rationales	9
C-ACEFO-0028 : Article publié par monsieur Stephen J. Genius qui s'intitule « La relance d'une idée en cours : l'exploration de l'impact des radiations électromagnétiques sur la Santé publique » . .	10
B-0117 Document d'Alcimed publié en avril 2011	38
C-OC-0018 : Curriculum vitae de monsieur Jules Bélanger	59
C-ACEFQ-0016 : Chiffrier	162
C-ACEFQ-0017 : Document intitulé « Le danger potentiel des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement » . . .	163
C-ACEFQ-0018: Document intitulé « Déclaration écrite »	163
C-SCFP-FTQ-0023 : Curriculum vitae de Pierre-Guy Sylvestre	172
C-SCFP-FTQ-0024 : Échange de courriels	207

L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce quatrième (4e) jour du
mois d'avril :

LA GREFFIÈRE :

Protocole d'ouverture. Audience du quatre (4) avril
deux mille douze (2012), dossier R-3770-2011,
demande d'Hydro-Québec Distribution pour réaliser
le projet Lecture à distance - Phase 1. Poursuite
de l'audience.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour Mesdames et Messieurs. Maître Lussier,
c'est votre panel. Alors, je vais simplement
répéter pour la troisième fois, je pense, que vous
n'avez pas à lire votre témoignage écrit. Si vous
n'avez rien à ajouter, vous l'adoptez et vous
répondez aux questions. D'accord. Merci.

PREUVE DE L'ACEF DE L'OUTAOUAIS

Me STÉPHANIE LUSSIER :

Alors, bonjour, Monsieur le Président. Stéphanie
Lussier pour l'ACEF de l'Outaouais, qui fera
entendre ce matin monsieur Mounir Gouja. Et à des
fins d'intendance, nous avons également déposé
comme documents les pièces C-ACEFO-26; C-ACEFO-28;

C-ACEFO-26, ça, c'est un communiqué de presse « from the Karolinska Institute » qui a été publié le trois (3) février deux mille onze (2011). C-ACEFO-27, c'est le « Scientific Panel on Electromagnetic Field Health Risks : Consensus Points, Recommendations, and Rationales » auquel on réfère comme étant le « Seletun Scientific Statement »; et C-ACEFO-28, un article publié par monsieur Stephen J. Genius qui s'intitule « La relance d'une idée en cours : l'exploration de l'impact des radiations électromagnétiques sur la Santé publique ».

C-ACEFO-0026 : Communiqué de presse du
Karolinska Institutet.

C-ACEFO-0027 : Scientific Panel on
Electromagnetic Field Health
Risks : Consensus Points,
Recommendations, and Rationales.

C-ACEFO-0028 : Article publié par monsieur
Stephen J. Genius qui s'intitule
« La relance d'une idée en
cours : l'exploration de l'impact

des radiations électromagnétiques
sur la Santé publique ».

Alors, si nous pouvions procéder à l'assermentation
du témoin s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a des commentaires, Maître Hogue,
sur la production de ces pièces?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Non, j'aurais des questions, par ailleurs, au
témoin.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

L'AN DEUX MILLE DOUZE (2012), le quatrième (4e)
jour d'avril, A COMPARU :

MOUNIR GOUJA, consultant, ayant son adresse
d'affaires au 6683, rue Jean-Talon Est,
Saint-Léonard (Québec) ;

LEQUEL, après avoir fait une affirmation
solennelle, dépose et dit :

INTERROGÉ PAR Me STÉPHANIE LUSSIER :

Q. [1] Bonjour, Monsieur Gouja.

R. Bonjour, Maître Lussier.

Q. [2] Je vais vous demander de prendre les documents pièce C-ACEFO-12 et pièce C-ACEFO-20. C-ACEFO-12 étant le mémoire de l'ACEF de l'Outaouais déposé le vingt-six (26) octobre deux mille onze (2011); et C-ACEFO-20 étant un document intitulé « Complément de preuve de l'ACEFO » daté du sept (7) décembre deux mille onze (2011). Est-ce que vous avez ces documents?

R. Oui, je les ai.

Q. [3] Est-ce que ces documents ont été rédigés par vous ou sous votre supervision?

R. Oui.

Q. [4] Est-ce que vous adoptez le contenu de ces documents comme faisant partie de votre témoignage?

R. Oui, je les adopte.

Q. [5] D'accord. Dans le cadre des présentes audiences, Monsieur Gouja, compte tenu des éléments au dossier, quelle est la position de l'ACEF de l'Outaouais quant au projet LAD tel que présenté par le Distributeur?

R. Bonjour, Monsieur le Président. L'ACEF de l'Outaouais constate que ce projet du Distributeur,

tel qu'il a été présenté, a été tellement fragmenté que le dossier à l'étude dans cette première phase est devenu incomplet, voire incohérent sur certaines questions au point qu'il nous est difficile de lui apporter notre appui dans son état actuel.

De plus, si l'on voulait comparer ce dossier à d'autres d'une même ampleur, et même moindre comme le PGEE, on pourrait se rendre compte qu'il s'agit d'un dossier dont le contenu a été présenté en juin dernier en seulement soixante (60) pages, qui connaît aujourd'hui à des centaines de pages là-dessus. Mais sur lequel les intervenants n'ont pas été consultés au départ avec un groupe technique de travail, par exemple.

Donc, aucun groupe de travail n'a précédé le dépôt de ce dossier, alors que, dans le projet du Plan global en efficacité énergétique, une demi douzaine de rencontres techniques avaient eu lieu et avaient permis de bien monter le projet avec le moins possible de divergence entre les intervenants et le Distributeur.

Q. [6] Monsieur Gouja, quels sont les commentaires de l'ACEF de l'Outaouais quant aux justifications apportées par le Distributeur à ce projet?

R. Pour l'ACEF de l'Outaouais, les arguments de recherche d'efficience et de maintien de la pérennité du parc des compteurs ne peuvent pas à eux seuls justifier le grand budget d'un milliard demandé pour ce projet. L'impact très négatif sur le revenu requis du Distributeur jusqu'en deux mille dix-sept (2017), en plus des avantages insignifiants qu'il va apporter aux clients en termes de facturation des consommations réelles ou d'informations sur les pages Web, tout cela laisse l'ACEF très septique par rapport au bénéfice que la clientèle résidentielle peut tirer de ce projet tel qu'il est présenté.

9 h 08

Selon l'ACEF de l'Outaouais, les considérations de rentabilité financière du projet étudié dans ces différents scénarios et mises... et mises de l'avant par le Distributeur ne doivent pas primer sur les considérations sociales, et ce, même si le contexte actuel semble apporter l'opportunité de maximiser les gains nets monétaires pour le Distributeur.

En effet, le présent projet constitue un tournant important dans l'industrie électrique québécoise qui va affecter, certes, le budget des

consommateurs québécois, mais aussi leurs habitudes et conditions de vie. Je veux dire santé, vie privée, et caetera.

Pour toutes ces raisons, il doit être traité avec grande prudence et, après consultation, plus que tout autre projet d'Hydro-Québec. Le changement, le cas échéant, doit se faire de façon douce et progressive de sorte à ne pas heurter les choix sociétaux des Québécois et à permettre aussi aux processus, aux façons de faire et aux technologies de mûrir davantage.

De plus, nous sommes convaincus que le marché actuel des compteurs et des technologies de l'information est un marché d'acheteurs plus que de vendeurs. Et le pouvoir de négociation est aujourd'hui du côté du Distributeur qui pourrait imposer ses conditions, et non du côté du fabricant retenu.

Accenture a reconnu cette réalité dans ses réponses au contre-interrogatoire du ROÉÉ du vingt-sept (27) mars deux mille douze (2012).

Q. [7] Monsieur Gouja, quels sont vos commentaires quant au prix ou à l'ampleur du prix du compteur en rapport avec les besoins pour lesquels il sera commandé?

R. À notre avis, ce qui ressort clairement de ce dossier et de ces audiences c'est que le prix du compteur est surévalué ou trop cher compte tenu des besoins pour lesquels il est commandé. Le prix est non justifié. Un actif ne peut être intégré à la base de tarification que dans le cas où il s'avère utile et utilisé.

En conséquence, ne devrait être incluse dans la base de tarification que la portion du coût du compteur correspondant aux fonctionnalités utiles et utilisées, à partir de l'année d'implantation de ces compteurs.

Les consommateurs ne seront pas disposés à payer aujourd'hui pour des fonctionnalités qui ne seront utiles ou utilisées que pour une fraction de la durée de vie comptable des compteurs qui seront installés chez eux.

Q. [8] Le Distributeur a-t-il traité la question de l'acceptabilité sociale du projet de façon rigoureuse et appropriée à votre avis?

R. Ce sujet, il faut le dire, a révélé un grand manque de transparence chez Hydro-Québec puisqu'en audience des nouvelles vérités, faits et affirmations du Distributeur sont venus contredire la réponse à notre question 3a) du DDR où le

Distributeur affirme, et je cite, qu' :

Il a également constaté par le biais des projets pilotes qu'il n'y avait pas de problèmes d'acceptabilité sociale du projet, les clients se montrant favorables au remplacement de compteurs.

Fin de citation.

Dans sa preuve additionnelle du quatorze (14) mars deux mille onze (2011), HQD-1, Document 6, le Distributeur estime à un maximum de un pour cent (1 %) les clients qui pourraient refuser l'installation des compteurs nouvelle génération.

Selon HQD, cette estimation est basée sur l'expérience du Distributeur et celle des autres entreprises nord-américaines offrant ou prévoyant offrir une option de retrait.

Dans le cadre des projets pilotes, le Distributeur considère marginal le nombre de clients lui ayant signifié le refus d'installation d'un compteur nouvelle génération à leur domicile. Le taux de refus évalué à zéro point zéro sept pour cent (0,07 %) nous apparaît sous-estimé, et ce, pour au moins quatre raisons.

D'abord, c'est un taux de refus estimé ex ante, c'est-à-dire avant l'installation des compteurs dans les projets pilotes et qui ne reflète pas nécessairement les mêmes taux de refus, une fois les compteurs installés et le client ressent son impact.

En effet, le projet pilote est arrêté après que le Distributeur ait confirmé certaines de ses hypothèses sans avoir laissé le temps, sans avoir laissé le temps de faire ressortir les points faibles et cachés du projet que les abonnés seraient en mesure de déceler avec le temps.

Alors, pour tester le vrai taux de refus, il aurait fallu lancer le sondage à la fin des projets pilotes comme le fait actuellement le distributeur français EDF, et peut-être d'autres distributeurs.

Deuxièmement, HQD se base, pour le calcul de ce taux, seulement sur le nombre de clients ayant exprimé un refus ou une renonciation explicite sur les dix-huit mille (18 000) installations effectuées. Voir les notes sténographiques du vingt et un (21) mars.

Alors que, de l'avis de l'ACEF, même ceux qui n'étaient pas au rendez-vous programmé le

jour de l'installation doivent être classés dans leur grande majorité parmi ceux ayant signifié implicitement le refus de laisser installer chez eux un compteur nouvelle génération.

Troisièmement, le Distributeur n'avait pas réalisé un sondage complet en bonne et due forme pour tester l'acceptabilité sociale de son projet, sachant que les pétitions, des pétitions ont été signées contre ces compteurs à radiofréquences.

9 h 13

Le sondage évoqué par Accenture dans son rapport d'évaluation porte plutôt sur la satisfaction par rapport au service d'installation et non pas par rapport à la technologie elle-même.

Quatrièmement et enfin, les chiffres en volumétrie montrent que HQD a pu installer ses compteurs nouvelle génération plus chez les clients avec compteur extérieur, ne nécessitant pas leur présence à domicile, que chez les clients à compteur intérieur, en réponse au contre-interrogatoire de l'UMQ.

Par ailleurs, il est important de reconnaître que les populations sont aujourd'hui sensibles et préoccupées plus que jamais par la

pollution électromagnétique en général et par les radiofréquences en particulier. En réponse aux appels de la prudence lancés notamment par le Karolinska Institute en Suède, un institut chargé de déterminer les lauréats des prix Nobel en médecine, ou aussi l'étude du professeur Genius de la Faculté de médecine de l'Alberta.

Donc, ce qui m'amène à dire que le Distributeur doit s'attendre, au moment ou après l'implantation de masse des compteurs nouvelle génération, à un taux de refus ou d'insatisfaction et aussi de contestation beaucoup plus élevé que celui qu'il vient d'estimer dans le cadre de ses projets pilotes prématurément clôturés. Cela se traduit fort probablement par un taux de retraits beaucoup plus élevé que prévu.

Nous recommandons à la Régie donc d'ordonner au Distributeur de lancer un sondage en bonne et due forme pour évaluer la satisfaction de la clientèle desservie par les projets pilotes, ainsi qu'un sondage sur l'acceptabilité sociale de la technologie radiofréquence avant l'implantation massive des compteurs.

Notons enfin que des informations au dossier indiquent que les intentions de passer à

l'AMI chez les distributeurs, sondés par la firme Accenture, avaient baissées de six pour cent (6 %) entre deux mille huit (2008) et deux mille dix (2010).

Q. [9] Monsieur Gouja, l'ACEF de l'Outaouais, partage-t-elle la compréhension du Distributeur quant à l'option de retrait et quant à son impact sur le projet LAD?

R. À la pièce HQD-1, Document 6, de sa preuve complémentaire, le Distributeur considère que, une fois le projet LAD autorisé par la Régie, son offre de référence sera un mesurage à l'aide d'un compteur nouvelle génération relevé à distance. L'ACEF de l'Outaouais est en total désaccord avec HQD sur sa compréhension de l'offre de référence dans le cas où la Régie autorisait le projet.

Pour l'ACEF de l'Outaouais, le concept de retrait est mal utilisé ou formulé dans la proposition du Distributeur puisque la situation de référence est celle où le compteur électromécanique est déjà en place, donc le client n'a pas demandé le retrait du compteur nouvelle génération qui n'est pas et ne sera pas installé si le client décidait de le refuser.

Le remplacement du compteur

électromécanique par un compteur nouvelle génération ne devrait pas être considéré par HQD comme une référence si la Régie autorisait le projet et son option de retrait en parallèle. Pour l'ACEF, l'option de retrait ne peut être appréhendé que dans le cas d'un nouvel occupant venant s'installer dans un logement équipé déjà d'un compteur nouvelle génération, autrement il s'agirait plutôt d'une option de refus et non de retrait qui n'est pas sujette au principe de l'utilisateur payeur comme le prétend HQD.

Pour l'ACEF de l'Outaouais, aussi ni l'option de refus ni l'option de retrait ne doivent être soumises à des conditions de paiement d'un quelconque montant d'argent si la Régie décidait d'approuver le projet. Cette position se justifie, avec toute évidence, pour l'option de refus, comme nous venons de l'expliquer. Et quant à l'option de retrait, l'ACEF de l'Outaouais justifie sa position par le fait que la question de l'impact des radiofréquences sur la santé des individus demeure un sujet de divergence dans le milieu scientifique et médical. Et l'ACEF et les consommateurs qu'elle représente, qui ont toujours des craintes par rapport à des impacts... à ces impacts de

radiofréquences, ne peuvent laisser HQD décider du sort de leur santé en les forçant à vivre avec un compteur nouvelle génération.

Il s'agirait alors d'une forme de chantage, un chantage qui veut dire « si vous voulez préserver votre état de santé, vous n'avez qu'à payer des frais de remplacement de votre compteur nouvelle génération par un compteur radiofréquences » et l'ACEF est d'avis donc que ces consommateurs n'ont pas à payer pour le retrait d'un compteur nouvelle génération en place s'ils ne l'ont pas accepté comme faisant partie de leur milieu de vie sain. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Régie avait ordonné au Distributeur d'étudier la question et la raison pour laquelle la Régie... et de trouver une solution pour ceux qui refusent l'installation du compteur nouvelle génération.

Alors, compte tenu de ce qui précède, la rentabilité du projet LAD devrait être revue et réévaluée en considérant les coûts que le Distributeur devrait assumer avec l'option de retrait qu'il a introduite dans sa preuve additionnelle.

Q. [10] Monsieur Gouja, est-ce que vous avez des commentaires à formuler au sujet du rapport d'évaluation d'Accenture?

R. L'évaluation du projet tel qu'entendu par Accenture est comprise dans le sens d'une vérification si les démarches et pratiques de HQD étaient conformes aux pratiques suivies dans l'industrie.

Et le témoin d'Accenture confirme dans le panel 4 que sa firme n'a jamais procédé à une validation des données ou fait d'évaluation chiffrée des résultats des expériences d'autres distributeurs.

Il a confirmé aussi que sa firme n'a jamais et je cite :

Porté de jugement sur les cas d'affaire du Distributeur puisqu'on n'y a jamais eu accès donc on n'est pas en mesure de porter un jugement dessus.

Ça c'est les notes sténographiques du vingt-six (26) mars.

Alors avec ce rapport d'évaluation on a l'impression que Accenture cherche à nous faire croire que ce qui se fait ailleurs peut ou doit se faire nécessairement ou être transposé au projet

LAD, car ce sont forcément selon elle des bonnes pratiques.

Or, les témoins du Distributeur ne cessent d'indiquer que dans chaque juridiction à laquelle il se compare la situation diffère de celle du Distributeur. On ne compare pas donc des choses comparables.

Q. [11] Monsieur Gouja, dans le cadre de votre témoignage de ce matin, est-ce que vous avez d'autres commentaires à formuler?

R. Écoutez, j'ai, c'est un grand sujet donc ça nécessite beaucoup plus de temps de présenter nos positions, mais pour respecter la décision de la Régie on va se limiter à ce que je viens de dire et on va peut-être développer d'autres positions et les présenter en argumentation finale.

Q. [12] Merci, Monsieur Gouja. Le témoin est maintenant disponible à être contre-interrogé.

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Q. [13] Alors, bonjour.

R. Bonjour.

Q. [14] Alors évidemment malgré le commentaire qui semble suggérer qu'il y aurait peut-être autre chose qui serait présentée par la suite. Je comprends que les règles du jeu sont à l'effet

c'est que ce qui est au dossier et ce qui est dit ce matin. Alors je vais me limiter à la preuve qui a été déposée au dossier et aux commentaires de ce matin.

Alors, Monsieur Gouja, bonjour, premièrement.

R. Bonjour.

Q. [15] Pouvez-vous nous indiquer la connaissance que vous avez des systèmes ou des réseaux de compteurs intelligents qui ont été installés à travers le monde?

R. Bien c'est, c'est l'information que j'ai retenue dans le dossier à l'étude actuellement.

Q. [16] D'accord. Alors vous n'avez pas vous-même été impliqué de près ou de loin ou étudié de près ou de loin d'autres systèmes, d'autres réseaux de compteurs intelligents qui ont pu être installés dans d'autres juridictions?

R. J'avais fait un tour, un survol sur d'autres expériences comme, par exemple, l'expérience française.

Q. [17] Alors quand vous dites vous avez fait un survol, vous avez quoi consulté Internet simplement...

R. Sur Internet.

Q. [18] ... pour voir un peu ce qui en était dit?

R. Tout à fait.

Q. [19] Mais vous n'avez pas eu jamais d'implication personnelle de quelque nature?

R. Non.

Q. [20] D'accord. Si je fais référence à la preuve qui a été déposée, plus particulièrement au mémoire qui a été déposé, je comprends que notamment vous avez certaines difficultés avec le fait qu'une carte ZigBee soit immédiatement incluse dans les compteurs qui seront installés.

Est-ce que vous avez vous-même fait une vérification de ce que pourrait représenter les coûts d'installation d'une carte ZigBee a posteriori, c'est-à-dire une fois que les compteurs auraient été installés chez les consommateurs?

R. Je ne l'ai pas fait, mais j'ai la connaissance que le Distributeur est en mesure d'imposer ses conditions au fournisseur de ces compteurs.

Q. [21] Alors vous dites « est en mesure d'imposer ses conditions », est-ce que vous suggérez que le Distributeur est en mesure d'imposer donc les coûts qu'il désire imposer, de forcer les fournisseurs à lui consentir des prix qui seraient différents de ce que les fournisseurs sont prêts à offrir?

R. Bien de forcer les offreurs ou les fournisseurs, mais de trouver une solution qui permet compte tenu du volume de sa commande, d'imposer un certain nombre de caractéristiques à ces compteurs-là.

Q. [22] Bon, alors je comprends en fait ce que vous dites c'est Hydro-Québec compte tenu de sa taille et de son importance comme joueur est en mesure, est dans une meilleure position de négociation que certains autres, certains autres joueurs?

R. Elle est en bonne position et en meilleure même position par rapport à d'autres, mais elle a aussi l'avantage de pouvoir aller chercher d'autres demandeurs, d'autres acquéreurs de ces compteurs et de faire plus de pouvoir de négociation sur le fournisseur ou les fournisseurs qui seront retenus.

9 h 24

Q. [23] Alors acceptons pour les fins de la discussion seulement, votre, votre prétention. Est-ce que vous avez, toujours en acceptant le fait qu'Hydro-Québec est peut-être dans une meilleure position de négociation que certaines autres sociétés, est-ce que vous, dans ce contexte-là, quantifié ou même tenté de quantifier ce que pourrait représenter l'installation d'une carte Zigbee après l'installation des compteurs?

R. Ça devrait faire l'objet de la preuve d'Hydro-Québec.

Q. [24] Alors pour répondre à ma question vous n'avez procédé, vous, à aucune quantification?

R. Non.

Q. [25] Est-ce que vous êtes en mesure de même donner un ordre de grandeur de ce que peut représenter, lorsqu'on parle de trois point six millions (3 600 000) de compteurs, un ordre de grandeur de ce que pourrait représenter l'installation sur chacun des compteurs d'une carte Zigbee ou vous n'avez même pas idée de l'ordre de grandeur dont on parle?

R. Je n'ai pas cette idée-là.

Q. [26] Est-ce que vous avez effectué quelque vérification que ce soit pour savoir si, en fait, les compteurs qui seraient installés pourraient de novo a posteriori être modifiés pour qu'une carte Zigbee soit incluse? Est-ce que vous savez si c'est même possible de le faire en deux temps?

R. Écoutez, je ne sais pas dans combien d'années la technologie va évoluer pour satisfaire cette condition-là et dans combien de temps donc on pourrait le faire.

Q. [27] Mais parlons même de maintenant. Pour le

moment, ne parlons pas de l'évolution de la technologie, parlons de maintenant, est-ce que vous avez quelque vérification que ce soit pour savoir s'il était possible d'installer un compteur et ensuite de le modifier pour insérer une carte Zigbee?

R. Je n'ai pas de réponse à votre question mais je sais que le... Hydro-Québec est pressée déjà à installer ces trois millions (3 000 000) de compteurs en une période de temps record. Alors nous notre position c'est pas d'aller de cet... à ce rythme-là, c'est d'aller lentement, avec douceur, pour ne pas changer d'abord les choix des consommateurs, les choix sociétaux, et puis attendre à ce que la technologie devienne de plus en plus mûre. C'est ça notre position. On ne veut pas aller tout de suite, là, très rapidement dans les changements de nos compteurs.

Q. [28] D'accord. Alors, donc ce que je comprends, parce que dans la preuve que vous avez déposée il y a un certain nombre d'éléments, le premier élément était tout cet aspect-là de la carte Zigbee. En fait, ce que vous nous dites c'est que ça ça va de pair avec votre proposition à l'effet que le changement de tous les compteurs qu'on retrouve

dans le parc de compteurs d'Hydro-Québec se fasse sur une beaucoup plus longue période que celle qui est envisagée actuellement de cinq ans?

R. Oui.

Q. [29] D'accord. Est-ce que vous avez vous-même procédé à une analyse de l'âge des compteurs qui se retrouvent dans le parc d'Hydro-Québec et des nécessités, compte tenu des règles en vigueur qui peuvent s'imposer pour... à l'effet de les changer, de les remplacer?

R. Ce n'est pas nouveau.

Q. [30] Pardon?

R. Ce n'est pas nouveau, ça, Hydro-Québec a dû remplacer depuis des décennies des compteurs à un rythme peut-être un peu lent, qui fait qu'aujourd'hui elle se trouve avec la moitié des compteurs avec... à la limite de leur âge limite, mais ça n'empêche pas que cette position le pousse jusqu'à... le remplacement en cinq ans de la totalité des compteurs déjà en place.

Q. [31] Vous suggérez, vous, l'ACEF de l'Outaouais un remplacement sur combien d'années, Monsieur Gouja?

R. On n'a pas fait l'étude.

Q. [32] Vous n'avez pas fait l'étude.

R. Non.

Q. [33] Je comprends également de la preuve qui a été déposée que l'ACEF de l'Outaouais reproche à Hydro-Québec le fait d'utiliser un réseau de télécommunications, qualifions-le de public, plutôt que de développer son propre réseau de télécommunications privé. Alors c'est effectivement la position que vous avez adoptée?

R. Tout à fait.

Q. [34] Est-ce que vous avez fait ou fait faire quelque analyse que ce soit de nouveau pour évaluer ce que peut représenter le développement d'un réseau de télécommunications privé?

R. C'est un investissement de très, très, très long terme. Ça va aller dans la fonction de... ça va s'intégrer dans la fonction de base du Distributeur dans l'avenir. Et donc Hydro-Québec n'a pas le choix que de s'approprier d'une technologie d'abord stratégique dans les actifs qui deviennent de plus en plus spécifiques et qui vont avec son activité ou son métier dans l'avenir.

Q. [35] Mais ma question c'est de savoir si vous avez procédé ou fait procéder à une analyse financière pour déterminer quel pourrait être le coût de cela. Je comprends ce que vous dites, que ça serait un investissement à très long terme, je veux savoir si

vous vous êtes donné la peine de vérifier ce que ça pourrait coûter et ensuite je vais vous demander si vous avez vérifié l'impact que ça pourrait avoir au niveau des tarifs sur les consommateurs

(9 h 30)

R. C'est comme si vous me demandez si on a fait l'étude de l'impact de... d'investir une ligne de distribution ou de transport d'un point à un autre.

Mais c'est normal, Hydro-Québec a besoin de ce réseau-là. Elle doit procéder maintenant à s'acquérir sa technologie, à s'approprier de ces actifs qui sont utiles et de base, même pour son activité.

Q. [36] O.K. Est-ce que vous êtes familier avec ce qu'implique l'entretien d'un réseau de télécommunications privé?

R. C'est comme l'entretien aussi d'un réseau de distribution d'électricité.

Q. [37] Alors pour vous c'est bonnet blanc, blanc bonnet. Lorsqu'on parle d'un réseau de distribution électrique c'est à peu près la même chose lorsqu'on parle d'un réseau de télécommunications?

R. Moi, je regarde à très long terme.

Q. [38] Mais, pour vous donc, je comprends de votre réponse, Monsieur Gouja, que, pour vous, c'est du

pareil au même ou à peu près?

R. Oui.

Q. [39] Vous reprochez également au Distributeur, toujours dans la preuve qui a été déposée, le fait qu'un trop fort volume d'affaires a été confié à Landis+Gyr. Est-ce que c'est une position que vous maintenez toujours maintenant?

R. En grande partie, oui.

Q. [40] En grande partie, oui. Vous semblez faire une nuance, là, avec...

R. Bien, certainement que...

Q. [41] ... avec la position qui avait été exprimée dans votre mémoire.

R. La preuve...

Q. [42] J'aimerais que vous nous indiquiez...

R. Votre preuve a évolué tout le long de ces audiences, c'est sûr.

Q. [43] Bien, exactement. Et vous étiez ici, alors c'est la raison pour laquelle je veux savoir si c'est toujours un reproche que vous formulez au Distributeur.

R. En grande partie, oui.

Q. [44] Oui, en grande partie. Et expliquez-moi pourquoi vous nuancez par rapport à ce que vous disiez en disant « en grande partie ».

R. Bon, il y a des nouvelles informations qui ont été révélées dans le dossier et qui permettent de le nuancer. Mais ça reste toujours la majorité des... de la part de marché qui est accordée à Landis+Gyr.

Q. [45] Et je veux comprendre à cet égard-là, quand vous reprochez au Distributeur de confier un trop fort volume d'affaires à Landis+Gyr, votre... votre reproche a trait à quoi, quelles sont les conséquences négatives que vous accrochez à cette réalité-là.

R. C'est... C'est en quelque sorte la crainte de... de voir Hydro-Québec dans une situation de hold-up.

Q. [46] De hold-up?

R. Oui.

Q. [47] D'être prise en otage...

R. Oui.

Q. [48] ... par le Distributeur?

R. Tout à fait.

Q. [49] Est-ce que, par ailleurs, vous avez pris connaissance du fait qu'il y a un deuxième fournisseur également qui a été retenu, en l'occurrence Elster, qui fait en sorte qu'on a deux fournisseurs qui sont en concurrence l'un avec l'autre?

R. Oui. Mais le premier a une grande part du marché.

Q. [50] Est-ce que vous avez fait une analyse, Monsieur Gouja, pour tenter de déterminer si le volume attribué à un fournisseur était réduit, dans ce cas-ci de Landis+Gyr, quel pourrait être l'impact, et par le fait... l'impact sur les prix, évidemment, et par le fait même l'impact que cela pourrait avoir sur, éventuellement, les tarifs?

R. Je ne l'ai pas faite, mais je... je reste convaincu qu'Hydro-Québec est en mesure de négocier fort avec ce fournisseur.

Q. [51] Vous faites également, dans... toujours dans le mémoire qui a été déposé... Je comprends c'est vous qui l'avez rédigé ce mémoire-là?

R. Oui.

Q. [52] Oui. En totalité?

R. Pas en totalité, non.

Q. [53] Qui d'autre a procédé à la rédaction?

R. Un collaborateur.

Q. [54] Qui est qui? Quelqu'un de votre entreprise?

R. Oui.

Q. [55] De votre groupe?

R. Oui.

Q. [56] O.K. Est-ce que vous êtes lié d'une façon quelconque à Alcimed?

R. Pardon?

Q. [57] Est-ce que vous êtes relié d'une façon quelconque à Alcimed?

R. Non.

Q. [58] Non. Je vais vous montrer un texte qui a été... Je vais en donner copie avant à votre procureur et une copie pour la Régie. Monsieur le Régisseur. Je vais poser des questions au témoin puis ensuite je vais probablement le déposer.

Alors je voudrais que vous preniez connaissance de ce document-là, Monsieur Gouja. Plus particulièrement, il y a des passages qui sont un peu ombragés.

R. Oui, je les ai vus.

Q. [59] Et j'aimerais que vous m'indiquiez si c'est là que vous êtes allé chercher l'information et le texte en fait qui apparaît dans votre propre mémoire où on a mis également... J'ai des copies avec l'ombragé, là. On retrouve à la page 8 de votre mémoire...

R. Oui.

Q. [60] ... l'intégralité de ce qu'on retrouve dans le texte d'Alcimed.

R. Probablement. Probablement, mais c'est des informations rendues publiques et puis qui confirment aussi notre position, notre point de

vue.

Q. [61] Alors je dois comprendre, en regardant ces deux textes-là, qu'en fait toute cette portion-là de votre propre texte a été tirée du rapport qui a été préparé par Alcimed?

R. Probablement, oui.

Q. [62] Pourquoi dites-vous « probablement »?

R. Bien, parce que j'ai...

Q. [63] Vous l'ignorez ou vous le savez?

R. Non, non, je ne les ai pas lus en détail, là.

Q. [64] Bien, prenez le temps de le regarder.

9 h 35

Me STÉPHANIE LUSSIER :

Oui, s'il vous plaît, si vous me permettez. Il y a un document ici de plusieurs pages avec plusieurs passages qui sont surlignés. J'ai bien compris votre question, mais encore est-il est-ce que... à quel passage exactement fait-on référence et à quelle partie du mémoire exactement fait-on référence?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

D'accord. Je vais vous les donner. Ça commence... dans le mémoire, ça commence à la page 8, les « pure-Players ». Et si vous regardez le document que je viens de vous remettre, dans ce document-là,

ça apparaît à la page... elles ne sont pas numérotées, mais c'est la troisième page.

Alors, toute la page 8, toute la page 9 du mémoire qu'on retrouve également à la page suivante du texte que je viens de remettre, la page 10 du mémoire, toujours je continue dans l'autre texte d'Alcimed où on a exactement la même chose. Et je vous en prie, vous pouvez prendre le temps de le regarder, Monsieur Gouja.

M. MOUNIR GOUJA :

R. Oui, mais comme je vous ai dit, ça ne change rien par rapport à notre position. Effectivement, c'est... ça fait partie... une partie de notre mémoire réfère à ces... ou reprend ces arguments quant à la position stratégique d'Hydro-Québec dans ce dossier-là.

Q. [65] O.K. Est-ce que vous saviez que ça avait été tiré d'un texte préparé par quelqu'un d'autre?

R. Je ne le savais pas avec exactitude là, non.

Q. [66] O.K. Alors, je vais coter le document que j'ai déposé, on sera à HQ... commençons par HQ... On est rendu où? Je ne sais plus où on est rendu. B-0117.

B-0117 Document d'Alcimed publié en avril 2011

Je reviens toujours au mémoire qui a été déposé, Monsieur Gouja, que vous avez préparé. Il y a dans ce mémoire certaines références au fait que les réseaux de télécommunication publics, comme celui que prévoit utiliser Hydro-Québec, ont dans le passé fait l'objet de problèmes de congestion. Est-ce que vous pouvez nous donner des exemples concrets de problèmes de congestion qui seraient survenus avec des réseaux de télécommunication publics dans un contexte là qui nous permet de faire le rapprochement avec le réseau actuel?

R. Vous me demandez l'impossible.

Q. [67] Vous n'êtes pas en mesure?

R. Non.

Q. [68] Alors, quand vous faites cette affirmation-là dans votre mémoire, c'est basé sur quoi?

R. Sur l'expérience.

Q. [69] Sur l'expérience!

R. Oui. On assiste des fois, dans certaines circonstances, dans certaines périodes de l'année, à des périodes de congestion. Effectivement, on essaie de joindre un numéro, c'est impossible, il y a un problème de communication, il y a une congestion dans le trafic.

Q. [70] Alors, c'est à ça que vous faites référence.

R. Tout à fait.

Q. [71] Et c'est strictement sur cette expérience-là où vous avez pu tenter de joindre un numéro, puis il y avait à ce moment-là un problème de congestion, vous ne pouviez pas avoir la ligne, comme on dit si bien.

R. Exactement.

Q. [72] O.K. Est-ce que vous avez tenté de déterminer, si je prends votre exemple là de problèmes de congestion, l'impact que cela pourrait avoir sur la lecture à distance puis sur les fonctions de branchement-débranchement? Quel est l'impact que ça pourrait avoir sur les fonctionnalités que le Distributeur souhaite installer?

R. Bien, la transmission de l'information du Centre de gestion d'Hydro-Québec aux compteurs risque d'être affectée effectivement par ces congestions.

Q. [73] O.K. Mais, vous avez entendu la preuve qui a été administrée à l'effet que le compteur conserve continuellement toutes les données qui sont enregistrées et s'il y a un problème à un moment donné dans le temps au niveau de la transmission, par la suite, c'est tout simplement... ces données-là sont tout simplement récupérées et transmises par le système lui-même. Vous l'avez entendu cette

preuve-là?

R. Oui, je l'ai entendue, mais ça prend quand même un risque de fonctionner avec un système qui est sujet à des congestions.

Q. [74] O.K. Vous dites, c'est un risque. Quel est ce risque-là que vous identifiez?

R. C'est un risque que les données qui seront transmises entre les compteurs et le Centre de gestion d'Hydro-Québec soient affectées par ces périodes de congestion. C'est un risque à prendre, même s'il est minime, c'est un risque à prendre.

Q. [75] Et est-ce que vous suggérez que les données, l'intégrité des données pourrait être affectée? Est-ce que c'est ça que vous suggérez ?

9 h 40

R. Je ne sais pas si ça va aller jusque là, mais il y a un risque.

Q. [76] O.K. Et ce risque-là vous le définissez comment? J'aimerais que vous m'expliquiez le risque, parce que vous affirmez qu'il y a un risque, mais j'essaie de comprendre quelle analyse vous avez faite et qu'est-ce que vous avez identifié comme risque.

R. Déjà le risque de travailler avec un autre opérateur, un risque de sécurité des données.

Deuxièmement, un risque de trafic et d'échange entre les compteurs et le centre de gestion. C'est les deux risques que nous avons identifiés.

Q. [77] O.K. Je comprends que vous me dites que c'est au niveau des données puis au niveau des échanges d'information, mais quel est le risque que vous voyez du fait que ça soit sur un réseau public. C'est ça que je veux comprendre, expliquez-moi?

R. Le risque de sécurité des données, ce n'est pas un réseau propre à Hydro-Québec, donc si on confie à quelqu'un d'autre cette opération, c'est-à-dire qu'on supporte un risque que des informations puissent sortir du réseau.

Q. [78] O.K. Alors vous voulez dire à partir du moment où on utilise le réseau d'un tiers, ce tiers-là pourrait ne pas être fiable...

R. Exactement.

Q. [79] ... et accéder aux données qui circulent sur son réseau?

R. Tout à fait. Et puis l'autre risque c'est le risque de congestion. Même si à l'étape actuelle peut-être avec le trafic qui est, qui n'est pas dense dans les échanges d'information entre les compteurs et Hydro-Québec, le risque est minime.

Peut-être que ce risque-là devient de plus

en plus important avec l'augmentation du trafic et des échanges entre les compteurs et le centre de gestion d'Hydro-Québec.

Q. [80] O.K. Et ça ce risque-là s'il devait se réaliser le risque de congestion, pouvez-vous nous indiquer quelle serait la conséquence négative que vous y voyez, compte tenu justement de la preuve que vous avez entendu quant à la façon dont le système fonctionne?

R. Bien c'est simplement si Hydro-Québec dans dix ans, quinze ans veut procéder à des, des opérations de gestion décentralisées, au bon moment quand elle a besoin de lancer un signal, le signal il n'arrive pas.

Q. [81] O.K. Alors je comprends qu'en fait ce que vous nous dites c'est que de façon prospective compte tenu qu'Hydro-Québec voudrait peut-être dans dix ans ou dans quinze ans installer certaines autres fonctionnalités, que là à ce moment-là ça pourrait être problématique et en conséquence votre suggestion c'est d'installer dès maintenant de développer chez Hydro-Québec dès maintenant un réseau de télécommunications privé?

R. Tout à fait.

Q. [82] O.K. J'avais cru vous entendre indiquer que

les consommateurs ne seraient pas disposés à payer dès maintenant pour des fonctionnalités qui ne seraient pas tout de suite implantées.

Est-ce que par ailleurs ce que vous nous dites c'est que selon votre connaissance ça serait différent et dans le cas d'un système de télécommunications les consommateurs seraient prêts à payer dès maintenant pour quelque chose qui pourrait peut-être survenir comme vous dites dans dix ou quinze ans? Est-ce que c'est ça que vous nous dites?

R. Mais il y a une grande différence entre les deux, les deux propositions.

Q. [83] Oui?

R. Avec un réseau de télécommunications propre à Hydro-Québec, on commence à l'utiliser dès maintenant là. On va commencer dès maintenant à mettre en place ce réseau et on va commencer à l'utiliser, il est utile.

Q. [84] Je comprends, mais vous nous dites que l'utilité c'est pour prévenir, la différence entre un réseau public et un réseau privé, maintenant c'est pour prévenir le risque qu'il pourrait y avoir si dans dix ou quinze ans Hydro décidait d'avoir des fonctionnalités qui font en sorte que

le réseau public est trop congestionné puis qu'à ce moment-là ça pourrait ralentir la transmission des données.

Ce que je veux comprendre, c'est compte tenu des coûts inhérents au développement et au maintien d'un réseau de télécommunications privé par Hydro-Québec, de quelle façon vous réconciliez ça avec votre affirmation à l'effet que les consommateurs ne sont pas disposés à payer pour quelque chose qui ne leur est pas utile maintenant?

R. Le réseau il sera utile dès maintenant. Peut-être la capacité d'utilisation est moindre, mais il est utile. Dès maintenant il est utile.

Q. [85] O.K.

R. Et ça va être utile peut-être à cent pour cent (100 %) d'ici dix ans, d'ici quinze ans, je ne sais pas moi.

Q. [86] O.K. Vous m'avez...

R. Alors que l'autre c'est complètement différent, là on n'en a pas besoin.

Q. [87] O.K.

R. Pour l'instant, on n'en a pas besoin.

Q. [88] Alors vous n'avez pas fait de comparaison pour voir, c'est ce que j'ai compris tantôt de vos propos, la différence de prix entre, appelons ça,

la location d'un réseau public ou l'usage d'un réseau public et le développement d'un réseau privé?

R. Je ne recommande pas la location d'un réseau.

Q. [89] L'usage d'un réseau public, c'est plutôt que la location, ce n'est pas un bon terme?

R. Oui.

Q. [90] Vous avez indiqué aujourd'hui dans le cadre de votre témoignage, Monsieur Gouja, que vous étiez d'avis que la justification apportée par le Distributeur pour, au soutien de l'investissement qu'il souhaite faire, ne peut pas justifier le milliard, notamment vous avez fait référence à la pérennité, pérennité du parc, selon vous ce n'est pas suffisant.

Est-ce que, par ailleurs, vous avez pris la peine, vous, de consulter et de comprendre le scénario de référence pour voir quels seraient les coûts si plutôt que d'opter pour le projet qui est actuellement présenté, Hydro-Québec continuait comme il l'a fait dans le passé mais en utilisant évidemment les compteurs qui sont maintenant disponibles puisque les compteurs électromécaniques ne le sont plus, est-ce que vous avez regardé les coûts du scénario de référence?

9 h 45

R. J'ai regardé et je viens de dire dans ma présentation que les considérations économiques ou de rentabilité financière ne doivent pas primer sur les considérations sociales aussi.

Q. [91] Alors vous avez regardé le scénario de référence, est-ce que vous êtes d'accord, par ailleurs, parce que c'était... je comprenais que c'était une partie des... du reproche que vous faisiez, c'était de dire que même la justification économique offerte n'était pas suffisante et valable pour justifier l'investissement. Est-ce que là je dois comprendre que plutôt ce que vous dites c'est : même s'il y a un avantage net au niveau économique, celui-ci ne doit pas prévaloir sur l'aspect social du projet?

R. Absolument.

Q. [92] Du même souffle, vous avez indiqué que L'ACEF de l'Outaouais souhaitait permettre aux technologies de mûrir davantage. Est-ce que vous avez procédé à des analyses vous permettant de donner un horizon de temps au bout duquel, selon vous, les technologies deviendraient mûres, si des technologies peuvent devenir mûres?

R. La technologie de télécommunication est en

évolution exponentielle, donc...

Q. [93] Et ça c'est constant?

R. Ça c'est constant.

Q. [94] Et c'est comme ça depuis toujours?

R. Et c'est comme ça depuis toujours, et par rapport à nos besoins, j'ai une espérance que d'ici deux, trois ans, quatre ans, cinq ans au maximum on aura des... une technologie qui est plus adaptée, mieux adaptée à nos besoins, mieux adaptée aux besoins mêmes du Distributeur. On a évoqué pendant les audiences la question de la... de la mise hors tension, en tension, de la carte radiofréquences à distance, j'ai cru entendre monsieur Abiad dire non ce n'est pas... ce n'est pas faisable actuellement mais la recherche peut évoluer. D'ici deux, trois ans peut-être on arrivera à avoir une technologie qui permet de faire gagner à Hydro-Québec des millions de dollars en ayant cette option-là.

Q. [95] Alors ça c'est votre espoir. Est-ce que vous avez fait des...

R. Il est basé sur des faits scientifiques.

Q. [96] Bon, est-ce que vous avez fait des vérifications pour regarder justement ce qui existe déjà comme technologie déployée dans d'autres juridictions qui seraient, même dans le cas du

Texas, identiques à celle que se propose
d'implanter Hydro-Québec?

R. Si vous me demander de voir... si j'ai vu d'autres technologies, il y en a effectivement, il y a des distributeurs qui ont utilisés les fils électriques ou de téléphone pour installer un réseau intelligent.

Q. [97] Non, moi je vous demande si vous avez vérifier s'il y avait des technologies qui étaient, à toutes fins pratiques identiques à celles qu'Hydro-Québec, en fait, pas juste se propose d'installer parce qu'on a déjà un bon nombre de compteurs qui ont été installés, qui fonctionnent, mais il y a des... notamment au Texas, est-ce que vous avez entendu la preuve, c'est monsieur Abiad qui a fait référence à l'effet que le Texas utilisait une technologie, à toutes fins pratiques, à celle utilisée par Hydro-Québec et pas juste au niveau des compteurs mais également au niveau des autres composantes de tout le réseau et que ce système-là fonctionnait tout à fait correctement?

R. Ça peut fonctionner correctement mais il y a aussi d'autres choix à faire peut-être pour Hydro-Québec. On n'est pas toujours obligé de suivre ce que les autres font.

Q. [98] Il y a trois documents qui ont été déposés, ils ont été cotés, je pense, ACEFO-26, 27 et 28. Est-ce que c'est vous, Monsieur Gouja, qui avez fait la recherche nécessaire pour identifier ces documents-là?

R. Oui.

Q. [99] Pouvez-vous expliquer de quelle façon vous avez procédé pour faire votre sélection de ces trois articles-là? Bien, en fait, il y a un communiqué de presse dans un cas, et deux articles. Comment avez-vous procédé pour faire votre sélection?

R. C'est une recherche aléatoire, comme ça, sur internet.

Q. [100] Une recherche aléatoire. Est-ce que je dois comprendre que vous cherchiez des articles qui disaient quelque chose en particulier?

R. Je cherche à nuancer les propos du médecin témoin qui a été invité par Hydro-Québec et qui a affirmé qu'il était... il était sans aucune nuance sur les impacts des compteurs à radiofréquences sur la santé.

Q. [101] Vous avez consulté à peu près combien d'articles dans le cadre de la recherche que vous avez faite?

R. Plusieurs.

Q. [102] Donnez-nous un ordre de grandeur, dix ou bien
dont mille (1 000)?

R. Mille (1 000).

Q. [103] Mille (1 000)? Et comment...

R. Écoutez...

Q. [104] Oui.

R. ... je pense que faire une recherche de mille
(1 000) articles c'est exagéré, c'est hors de la
capacité humaine même.

Q. [105] Bien, faites juste me dire, moi je vous
demande de me donner un ordre de grandeur.

R. Il y en a plusieurs sur internet, peut-être comme
vous dites, une dizaine.

Q. [106] Vous en avez consulté une dizaine?

R. Peut-être.

Q. [107] Peut-être.

R. Peut-être même plus.

Q. [108] Mais c'est vous qui avez fait la recherche,
là, je comprends, alors est-ce que vous êtes en
mesure de... vous dites peut-être une dizaine, est-
ce que ce que vous voulez dire c'est peut-être
moins qu'une dizaine ou... c'est un ordre de
grandeur que je cherche, je veux savoir ce que vous
avez lu à cet égard-là...

R. Je ne peux pas vous dire...

Q. [109] ... ce que vous avez consulté.

R. Maître, je ne peux pas vous dire combien d'articles j'ai cherché sur internet. J'ai cherché plusieurs, j'ai parcouru des pages et des pages.

Q. [110] Alors vous avez parcouru de nombreuses pages?

R. Tout à fait.

Q. [111] Est-ce que j'ai raison de croire que ces articles-là sont ceux... les seuls que vous avez trouvés qui, je ne dirais pas appuyaient mais pouvaient supporter ce que vous vouliez suggérer?

R. Ah! non, ça permet d'appuyer notre position.

Q. [112] Et toutes les autres pages que vous avez consultées, celles-là allaient dans quel sens?

R. Ils vont tous dans le même sens mais c'est les articles qui ont plus de poids à mon avis.

Q. [113] Ils vont tous dans le même sens. Vous nous dites que tous les articles que vous avez consultés allaient dans le même sens que les articles qui ont été déposées à 27, 28?

R. Ce que j'ai cherché, vous comprenez qu'il y a des articles qui vont dans le sens de votre médecin témoin.

Q. [114] Et est-ce que j'ai raison de croire que c'est la quasi-totalité des articles, Monsieur Gouja,

mais que vous en avez trouvé deux, qui sont 27 et
28, qui, selon vous, apportent certaines nuances?

R. Oui.

Q. [115] Je n'ai pas d'autres questions pour monsieur
Gouja.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Hogue. Est-ce qu'il y a d'autres
intervenants ou des questions pour monsieur Gouja?

9 h 54

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS FALARDEAU :

Denis Falardeau pour l'ACEF de Québec.

Q. [116] Dans votre rapport complémentaire, vous
déplorez l'absence d'études concernant la sécurité
du réseau. Suite aux audiences, est-ce que vous
conservez la même opinion?

R. Oui.

Q. [117] Merci.

LE PRÉSIDENT :

Maître Neuman?

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

Bonjour, Monsieur le Régisseur. Dominique Neuman
pour SÉ/AQLPA.

Q. [118] Bonjour, Monsieur Gouja.

R. Bonjour.

Q. [119] Juste une petite question parce que j'étais

en arrière, je n'ai pas très bien compris votre réponse à la dernière question de l'avocate d'Hydro-Québec qui vous demandait... Donc, vous avez déposé deux ou trois... vous avez déposé trois documents sur l'effet sur la santé des radiofréquences. Et ma consœur vous demandait dans quel sens les autres, et je ne me rappelle pas la quantité, les autres études que vous avez pu consulter sur Internet. Est-ce que vous pouvez élaborer là-dessus?

R. Écoutez, il y a plusieurs positions, mais qui, dans ces positions-là, je n'ai trouvé aucune qui dit que la radiofréquence, c'est quelque chose qui ne contient aucun risque. Toutes les études que j'ai consultées font allusion, de près ou de loin, au risque que pourraient avoir les radiofréquences sur la santé humaine. Bon. Ma façon de sélectionner maintenant les articles repose bien sûr sur le critère de fiabilité. D'abord, je me suis référé à un institut d'une grande reconnaissance.

Q. [120] L'institut?

R. L'institut qui attribue... Je ne me rappelle plus du nom. Je vais vous dire ça. Karolinska. Et puis il y a l'Université, la Faculté de médecine de l'Alberta, professeur Genius, qui tous donnent ou

lancent le signal d'alerte par rapport au risque que pourraient avoir ces ondes électromagnétiques et la radiofréquence.

Q. [121] Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres questions. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Neuman. Alors il n'y a pas d'autres questions pour monsieur Gouja? Alors vous êtes libéré, Monsieur Gouja. On va passer au panel de l'ACEF de Québec. Excusez-moi!

Me STÉPHANIE LUSSIER :

Merci, Monsieur le Président. Nous n'aurons pas de questions.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi! Je vous ai oubliée.

Me STÉPHANIE LUSSIER :

Ça va. Nous n'aurons pas de questions en contre-interrogatoire. Donc, ça complète la présentation de la preuve pour l'ACEF pour l'Outaouais.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Lussier.

Me DENIS FALARDEAU :

Monsieur le Président, nous aurons besoin d'une pause de cinq ou dix (10) minutes. Monsieur Dagenais est arrivé avec des nouveaux documents.

J'aurais besoin de les faire imprimer.

LE PRÉSIDENT :

On peut sauter votre tour et puis commencer avec la FCEI.

Me DENIS FALARDEAU :

Parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Vous n'avez pas de panel, vous, là.

Me ANDRÉ TURMEL :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Ça va aller vite.

Me ANDRÉ TURMEL :

Comme nous l'avions indiqué déjà dans notre demande d'intervention, à l'époque, la FCEI souhaitait s'adjoindre les services d'un expert. Or, depuis ce temps-là, le GRAME avait identifié monsieur Finamore, que nous avons trouvé fort intéressant. Alors, la FCEI a collaboré dans ce dossier-ci avec le GRAME et principalement monsieur Finamore. Donc, et je vous réfère à la lettre de la procureure du GRAME à maître Dubois le quatorze (14) octobre deux mille onze (2011). Je vous dis juste ça pour mémoire pour vous rappeler que nous collaborerons avec monsieur Finamore et qu'en conséquence, notre

preuve va s'arrimer à notre argumentation, va s'arrimer sur la preuve qui n'est pas encore terminée de monsieur Finamore. Simplement ça.

LE PRÉSIDENT :

C'est ce que j'avais compris.

Me ANDRÉ TURMEL :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez bien fait de me le rappeler.

Me ANDRÉ TURMEL :

Parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

À ce moment-là, bon, on va passer au GRAME. Est-ce que le GRAME est prêt?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Bonjour, Monsieur le Régisseur. En fait, mon analyste est en train de se préparer. Je pensais qu'il y avait OC qui devait passer avant. Je peux aller la chercher. Mais j'avoue qu'on pensait peut-être... on ne pensait pas passer immédiatement.

LE PRÉSIDENT :

Maître David me fait signe que OC est prêt à procéder.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

D'accord. Merci.

10 h 09

Me ÉRIC DAVID :

Bonjour, Monsieur le Régisseur.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Maître David.

Me ÉRIC DAVID :

Alors peut-être madame la greffière pourrait
procéder à l'assermentation.

PREUVE DE OPTION CONSOMMATEURS

L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce quatrième (4e) jour du
mois d'avril, A COMPARU :

JULES BÉLANGER, économiste, ayant sa place
d'affaires au 1030, rue Beaubien Est, Montréal,
(Québec);

LEQUEL, après avoir fait une affirmation
solennelle, dépose et dit comme suit :

INTERROGÉ PAR Me ÉRIC DAVID :

Alors, dans un premier temps, Monsieur le
Régisseur, j'aimerais déposer comme pièce
C-OC-0018, si je ne me trompe pas, qui est le

curriculum vitae de monsieur Bélanger.

C-OC-0018 : Curriculum vitae de monsieur Jules
Bélanger.

Q. [122] Alors, Monsieur Bélanger, pourriez-vous
décrire le mandat que vous a confié Option
consommateurs dans le présent dossier, s'il vous
plaît?

M. JULES BÉLANGER :

R. Oui. Alors suite au dépôt par Hydro-Québec
Distribution donc du dossier en juin dernier,
Option consommateurs a retenu les services de
l'Institut de recherche en économie contemporaine
pour l'aider dans l'analyse économique du dossier.

J'ai personnellement exécuté le mandat avec
l'aide de Gabriel Ste-Marie, lui aussi économiste
donc à l'Institut de recherche en économie
contemporaine. Et Marc-Antoine Fleury nous a
accompagnés à travers donc tout le processus.

Q. [123] D'accord. Pouvez-vous confirmer que la pièce
C-OC-0012, soit le mémoire d'Option consommateurs,
a été préparée par vous et qu'il contient des
informations exactes au meilleur de votre
connaissance?

R. Oui.

Q. [124] D'accord. Est-ce que vous adoptez ce mémoire pour valoir comme votre témoignage écrit?

R. Oui.

Q. [125] Maintenez-vous les conclusions de votre mémoire?

R. Oui. Donc, de manière générale, le Distributeur n'est pas arrivé à nous convaincre que le projet LAD, tel que présenté, permettrait de générer les économies suggérées. Donc, notre préoccupation première est de s'assurer que les hausses de tarif donc générées par le projet LAD soient justifiées. Pour le moment, nous sommes d'avis qu'elles ne le sont pas.

Plusieurs éléments donc nous amènent à cette conclusion. Nous identifions, entre autres, des défaillances au niveau des hypothèses à la base de l'analyse économique, donc entourant la volumétrie, la durée de vie du MDMS ainsi qu'au niveau donc du taux de roulement des employés du Distributeur.

Nous critiquons également l'exclusion, nous critiquons, pardon, donc initialement l'exclusion de l'infrastructure TI de la présentation des résultats de l'analyse économique.

Toutefois, selon la présentation qui a été faite durant le premier panel, il semble, donc nous comprenons maintenant que le Distributeur inclut dans ses résultats, dans sa présentation des résultats les... des gains qui sont ramenés à deux cents millions (200 M\$) en dollars actualisés.

Finalement, donc nous ne sommes pas rassurés de la façon dont le risque est pris en compte par le Distributeur, notamment au niveau des éléments qui ne sont pas encore complètement testés, qui n'ont pas encore été testés lors des projets pilotes et, évidemment, tout ce qui entoure maintenant l'option de retrait.

Nous sommes toutefois d'avis qu'un meilleur montage du projet LAD pourrait, selon certaines conditions, être à l'avantage des clients résidentiels du Distributeur. Avec un projet, en général mieux ficelé, qui aurait, notamment, une meilleure couverture face aux risques, les efficiences annoncées auraient une meilleure chance de se réaliser et pourraient, à moyen terme, bénéficier à la clientèle du Distributeur en se traduisant, notamment, entre autres par des baisses de tarif.

Q. [126] Merci. Maintenant j'aimerais vous entendre

sur les nouveaux éléments qui sont sortis pendant l'audition. Je vais commencer d'abord avec le rapport d'Accenture. Le Distributeur déposait en janvier dernier le rapport d'évaluation de la firme Accenture. Avez-vous des commentaires à faire sur ce rapport?

10 h 05

R. Ah! Oui. Alors nous notons qu'Accenture juge comme soit très importants ou importants six éléments qui étaient en cours de réalisation dans les projets pilotes mais qui n'étaient pas encore complétés donc au moment de la rédaction de leur rapport. Je souligne, au passage, trois d'entre eux, notamment donc le processus d'exploitation ainsi que le Centre d'exploitation, l'intégration complète de la fonction branchement-débranchement et la validation des extra qui y sont reliés, et finalement, la relation avec les fournisseurs, notamment au niveau de la gestion des contrats et des pénalités.

D'ailleurs, lors d'une réponse à maître David, monsieur Lafeytaud a souligné que, selon lui, ce dernier élément méritait d'être validé avant le déploiement massif du projet. Donc, mis à part ces éléments, je n'ai pas d'autre remarques à faire sur le rapport d'Accenture.

Je dois souligner que le rapport donc ne se penche ni sur l'analyse économique ni sur l'analyse financière et n'est donc que de peu d'utilités, donc pour évaluer notamment s'il y a effectivement réalisation ou non-réalisation des gains d'efficience.

Q. [127] Maintenant, votre analyse, a-t-elle été confirmée ou infirmée par les rapports d'expertise?

R. Certaines conclusions du rapport de monsieur Finamore donc sont venues confirmer certaines de nos conclusions. D'abord, monsieur Finamore conclut, sur les projets pilotes, que certains éléments mériteraient d'être davantage testés ou intégrés donc à la solution du Distributeur.

Parmi les éléments à risque, donc monsieur Finamore évoque, entre autres, les compteurs Elster qui ne sont pas encore testés, le faible volume d'installation lors des projets pilotes ou encore la fonction branchement-débranchement qui n'est pas encore fonctionnelle. Ces éléments confirment donc nos conclusions au niveau de certaines défaillances au niveau de la gestion du risque chez le Distributeur.

Donc, au niveau de l'analyse économique, monsieur Finamore évoque également des éléments qui

confirment certains éléments de notre analyse.

Notons, entre autres, les coûts du projet qui semblent se situer dans la tranche la plus élevée de l'industrie, que l'analyse économique, de manière générale, ne semble pas avoir encore été validée par rapport au projet pilote, qu'un meilleur suivi des coûts et bénéfices mériterait d'être appliqué, et de la possibilité d'inclure de nouvelles fonctionnalités.

Nous prenons note finalement que l'IMA et les compteurs intelligents sont ou, du moins, sont en devenir, donc d'être le standard de l'industrie lors des prochaines années.

Q. [128] Monsieur Bélanger, le Distributeur déposait en mars dernier la proposition entourant l'option de retrait. Avez-vous des commentaires à faire sur cette option?

R. Oui.

Q. [129] Ceci étant, évidemment, en prenant en considération vos directives à l'effet qu'on va traiter du détail des coûts dans 3788, mais la question est plus d'ordre générale.

R. Oui. Donc, d'abord, il est heureux que le Distributeur ait pris compte du fait que l'acceptabilité sociale peut constituer un risque

dans un projet d'une telle ampleur. En ce sens, donc on peut affirmer que c'était un risque que le Distributeur avait initialement sous-estimé. De là, toute l'utilité des projets pilotes pour mettre en lumière un élément de ce genre.

Maintenant, la question centrale, donc en lien avec ce dossier-ci, c'est évidemment quel sera ou quel est l'impact de l'option de retrait sur le projet LAD.

Donc, selon nous, il est certain que l'option de retrait entraînera des modifications au niveau du projet et donc forcément au niveau de l'analyse économique. Il est toutefois trop tôt pour se prononcer à la fois sur la nature des modifications, ainsi que sur l'ampleur de ces dernières, et ce, donc pour plusieurs raisons.

D'abord, nous ne savons pas encore si des tarifs seront demandés aux clients qui prendront l'option de retrait, ni à quel niveau ces tarifs seront fixés. La sensibilité de la clientèle à ce facteur, donc aux tarifs, est cruciale pour déterminer réellement quel sera l'impact de l'option de retrait sur le projet LAD. Au même titre, des modifications aux conditions de service sont à venir.

Et finalement, il est impossible pour le moment de vérifier si la proposition technologique derrière l'option de retrait satisfera les clients qui prendront cette option. L'optimalité de cette solution n'est pas encore démontrée et, comme il existe, selon la preuve, plusieurs options de retrait, il est impossible de déterminer avec certitude quel... donc les impacts de cette proposition technologique sur le présent projet.

Donc, nous ne savons pas encore, dans les faits, comment l'option de retrait affectera le projet LAD. Ces impacts donc évidemment seront plus clairs une fois que la Régie aura tranché sur la question. Dans tous les cas, et surtout si les coûts n'étaient pas récupérés à travers la tarification de l'option de retrait, il faudrait actualiser l'analyse économique qui est au dossier pour prendre en compte des gains d'efficience qui seraient annulés par notamment le maintien en poste de releveur.

10 h 11

Q. [130] Avez-vous des commentaires à émettre par rapport à ce qui s'est dit lors des deux dernières semaines d'audition au niveau de l'analyse économique?

R. Oui, j'aimerais aborder un point qui est un élément un peu plus technique. Certains intervenants ont abordé donc en contre-interrogatoire la question des tarifs qui sont actuellement demandés pour le branchement-débranchement.

Donc ces tarifs, bon, une fois la fonctionnalité qui serait activée ne seront plus demandés ou en tout cas du moins risque de ne plus l'être. Maintenant, monsieur Abiad a confirmé que cet élément n'est pas pris en compte dans l'analyse économique.

Et d'un point de vue économique comme c'est un projet qui regarde des gains d'efficacité, je ne crois pas effectivement qu'une perte de revenus devrait être intégrée dans l'analyse économique du Distributeur. Et ici, je parle bien la valeur actualisée nette.

C'est un élément qui pourrait potentiellement donc être intégré, par exemple, à l'analyse financière, donc au niveau des revenus requis. J'aimerais donc toutefois préciser que dans l'analyse économique du Distributeur, des revenus sont intégrés à l'analyse économique du scénario IMA sous la ligne « Gains et revenus générés par le Distributeur ».

Donc on en a appris un peu plus en audience à ce sujet. Donc que c'était au niveau de mise en conformité à venir au niveau de la subtilisation d'électricité. Donc je pense qu'il y a, il faudrait davantage d'abord éclaircir ce point-là.

Mais que s'il s'agit effectivement de revenus, donc je ne crois pas que cet élément devrait être intégré à l'analyse économique, mais plutôt à son analyse financière.

Q. [131] À la lumière de la preuve administrée pendant l'audition, quelles sont vos conclusions et recommandations à la Régie de l'énergie?

R. Alors d'abord, nous maintenons nos conclusions que le projet sous sa présente forme devrait être rejeté. Toutefois, donc si jamais le projet était approuvé sous certaines conditions, il serait alors préférable d'établir les conditions et modalités entourant l'option de retrait du Distributeur et donc déterminer l'ensemble du projet, du dossier, pardon, R-3788, donc avant de décider d'aller de l'avant ou non avec le projet LAD.

Pendant ce temps, le Distributeur pourrait lancer un quatrième projet pilote ou du moins augmenter la volumétrie de ses projets pilotes. Ces projets pilotes pourraient permettre entre autres

de finaliser l'intégration de la fonction
branchement-débranchement dans le réseau du
Distributeur ainsi que d'autres éléments que
l'expert monsieur Finamore a identifiés donc lors
de son témoignage.

La finalisation de nouvelles
fonctionnalités annoncée dans le « road map » du
Distributeur pourraient également donc intégrées
peut-être plus rapidement. Je pense ici à la
gestion de pannes. Donc finalement une évaluation
plus précise de la perception de la clientèle
résidentielle du projet LAD et de tous les risques
entourant l'acceptabilité sociale devrait être
complétée.

En continuant les projets pilotes le
Distributeur aurait déjà une meilleure idée de
l'acceptabilité de sa clientèle avec un volume de
compteurs installés qui serait plus grand. Des
sondages à, bon, à la grandeur du Québec pourraient
également être menés pour valider selon différents
tarifs, selon différentes conditions de service,
quelle serait donc l'acceptabilité réelle du
projet.

À la suite de tous ces tests, le
Distributeur devrait avoir l'information nécessaire

pour actualiser son analyse économique, son « business case » qu'il pourrait donc soumettre à la Régie en plus des résultats à venir là, sur les projets pilotes.

Finalement, donc un point intéressant qui a été évoqué lors du dernier panel au niveau d'une répartition du risque entre la clientèle et le Distributeur. Donc on a évoqué l'idée d'un mécanisme incitatif pour le projet LAD.

De ce que je comprends, il existe déjà une sorte de reddition de compte, donc quand Hydro-Québec doit s'expliquer pour les dépassements de coûts de ces projets devant la Régie.

Toutefois, il serait potentiellement intéressant d'élargir ce mécanisme évoqué lors du dernier panel pour évaluer si effectivement une meilleure répartition du risque serait possible. Donc nous ne sommes cependant pas dans le bon dossier, je crois, pour étudier cette question, mais la proposition reste intéressante.

10 h 16

Q. [132] Avez-vous d'autre chose à ajouter?

R. Non.

Q. [133] Alors, Monsieur le Régisseur, le témoin est disponible pour être contre-interrogé.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître David. Alors, Maître Hogue, avez-vous des questions?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui, je suggère peut-être simplement parce que s'il y a d'autres intervenants qui ont des questions à poser je pense que c'est préférable que je passe après.

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'était...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Parce que sans ça je risque d'avoir d'autres questions à poser après...

LE PRÉSIDENT :

... j'étais un peu surpris...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

... les intervenants.

LE PRÉSIDENT :

... lors du premier panel que vous vous levez tout de suite, là, parce que je pense que l'habitude ici c'est que les intervenants passent et...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien.

LE PRÉSIDENT :

... puis vous avez... vous avez le dernier mot, là.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

C'est ça, mais je pensais qu'il n'y en avait pas...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

... au niveau du premier panel...

LE PRÉSIDENT :

Ah! bon.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

... mais je suggère effectivement s'il y en a qui ont des questions qu'ils les posent et je passerai après.

LE PRÉSIDENT :

Bon. Peut-être que ça... oui, vous avez des questions, oui? Alors, Maître Falardeau, allez-y.

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS FALARDEAU

Q. [134] J'ai une question, Monsieur le Président.

Lorsque vous préconisez, là, je vais employer le terme « pour le moment » la mise de côté, là, du projet, est-ce que c'est pour raffiner la stratégie de déploiement avec la même technologie ou dans votre esprit ça peut même aller jusqu'à comparer d'autres expériences en termes de déploiement de technologies différentes?

R. Non, on a pris conscience du fait que

l'infrastructure de mesurage avancé ainsi que les compteurs qu'on dit intelligents sont devenus le standard de l'industrie ou du moins dans les prochaines années vont le devenir. Donc le délai du lancement du projet serait pour raffiner la technologie qui est en ce moment prévue de finaliser l'intégration de certaines fonctionnalités et évidemment donc d'avoir une meilleure gestion au niveau du risque principalement.

Q. [135] Merci.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que... Maître Turmel, pas de question?

Maître Paquet? Pas de question, Maître... j'allais

dire maître Gariépy, Maître Ledoux, pas de

question? Maître Neuman, pas de question, maître

Sicard, pas de question, maître Cadrin, pas de

question. Bon alors, Maître Hogue...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

J'ai des questions.

LE PRÉSIDENT :

Des questions? Alors on vous écoute. Ah! j'ai...

excusez-moi, j'ai... Maître Guimond.

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me LOUISE-HÉLÈNE GUIMOND

Q. [136] Bonjour, Monsieur le Régisseur, je pensais

pourtant avoir mis un veston voyant mais je m'en venais doucement. Alors j'aurai quelques questions pour monsieur Bélanger.

Monsieur Bélanger, je vous invite à reprendre le mémoire qui a été déposé, il me semble sous la cote 18, OC-0012, voilà. À la page 7 de votre mémoire vous discutez de la méthodologie. Vous mentionnez d'Hydro-Québec n'a pas mentionné... n'a pas mis d'indication au niveau du taux de rendement interne, du TRI. En quoi ceci est problématique au niveau économique?

R. Bien, lorsqu'on regarde un projet d'investissement ou lorsqu'on compare des scénarios on cherche un instrument qui est capable de nous indiquer évidemment quel projet d'investissement, quel scénario est meilleur que l'autre.

Le TRI, là, ou le taux de rendement interne, tout comme la VAN, tout comme un ratio avantages/coûts, permet justement de comparer ces scénarios. Dans ce sens-là donc le but évidemment c'est d'avoir le plus d'instruments possibles pour avoir une meilleure... pour adopter une meilleure décision.

Q. [137] Et concrètement, ce taux de rendement vous aurait permis de vérifier quoi précisément?

R. Donc comme je le disais, aurait permis finalement de vérifier, oui, est-ce que le scénario de référence ou est-ce que le scénario IMA est plus optimal. J'aimerais spécifier quand même que la VAN, qui est l'instrument qui est utilisé par le distributeur, est un instrument qui est plus puissant que le taux de rendement interne dans ce sens qu'il est... c'est un instrument qui est conventionnel qui est utilisé pour toutes les analyses économiques. C'était seulement... évidemment, on cherche à avoir le plus d'informations possibles, le plus d'instruments possibles pour évaluer une décision d'investissement.

Q. [138] Donc vous auriez pu faire des contre-vérifications à l'aide du TRI?

R. Oui, on aurait pu donc confirmer ou infirmer le fait que le scénario IMA est plus avantageux que le scénario de référence.

Q. [139] Au niveau de la volumétrie, page 9 de votre mémoire, est-ce que le scénario de remplacement du Distributeur est réaliste?

R. Vous êtes à la page 9?

Q. [140] Oui.

R. Vous parlez de quel scénario?

Q. [141] On parle de la période deux mille dix-huit (2018) à deux mille vingt-sept (2027).

R. Donc, scénario IMA?

Q. [142] Oui.

R. Oui, O.K.. Donc, le principal problème, là, qu'on voyait avec les hypothèses au niveau de la volumétrie dans ce scénario-là c'était la non-inclusion de compteurs entre les années deux mille dix-huit (2018) et deux mille vingt-sept (2027), et où du moins il y avait non plus aucune contingence associée à ces années.

Q. [143] Et en quoi cette constatation affecte la rentabilité du projet tel que présenté?

R. Bien, ça fait... ça surestime, finalement, ou ça sous-estime les coûts du projet IMA ou ça surestime les... les bénéfices, là, dans un sens ou dans l'autre.

Q. [144] Toujours au niveau de la volumétrie, Monsieur Bélanger, est-ce que vous avez constaté qu'il y avait une urgence de remplacer les compteurs, tel que présenté dans le scénario?

R. Il semble, oui.

Q. [145] Maintenant au niveau du frontal d'acquisition, le MDMS, vous référez également dans

votre mémoire à une demande de renseignements qui avait été faite par la FCEI, 0041-4. La durée de vie ou d'amortissement comptable est de cinq ans. Pourquoi est-ce que vous critiquez cette... cette notion dans votre mémoire?

R. En fait, on critique le fait que, dans son analyse économique, le Distributeur utilise une durée de vie de sept ans alors que c'est une technologie qui évolue très rapidement. Donc, on jugeait plus conservateur d'utiliser une durée de vie de cinq ans.

Q. [146] Maintenant page 11 de votre mémoire. Les gains unitaires par compteur, le Distributeur a actualisé le nombre de compteurs. En quoi est-ce que ceci affecte l'analyse économique?

R. C'est un élément plus technique. Donc, on a un X nombre de compteurs qui génèrent des flux monétaires, donc à différentes périodes. Donc, pour connaître le gain unitaire par compteur, on devrait diviser les flux monétaires par ce nombre X de compteurs-là. Sauf que, dans son analyse économique, le Distributeur actualisait également le nombre de compteurs, ce qui était, selon nous, pas... pas une bonne pratique si vous voulez.

Q. [147] Normalement, est-ce que c'est juste de dire

qu'on actualise ce qui est monétaire?

R. Exact.

Q. [148] Maintenant, Monsieur Bélanger, une dernière question. Vous critiquez les risques dans votre mémoire, quels sont les risques, à votre avis, compte tenu également de la preuve complémentaire qui a été faite en audience, qui n'ont pas été considérés par le Distributeur?

R. Donc, nos critiques par rapport aux risques étaient surtout reliées au fait que lorsque le projet donc a été déposé, on était encore en projets pilotes. Maintenant certains... les projets pilotes, selon le Distributeur, ont été terminés en janvier dernier, si ma mémoire est bonne.

Sauf qu'il reste plusieurs éléments encore qui n'ont pas encore été testés. Donc, notamment, l'intégralité complète de la fonction branchement-débranchement. D'un point de vue économique c'est plus inquiétant parce qu'il y a un flux monétaire d'environ quatre-vingt-seize millions (96 M\$) de dollars actualisés qui est associé à cette fonction-là. Donc, nous croyons que c'était... c'est un élément qu'on devrait tester avant de... d'aller de l'avant.

Maintenant il y a également tout ce

qui entoure l'acceptabilité sociale. Donc, l'option de retrait qui a été proposée juste avant le début des audiences, pour nous il y a incertitude et risques entourant les impacts de cette option.

Finalement, je dirais qu'au niveau de l'installation, de la volumétrie dans les projets pilotes, le fait qu'il y en ait seulement finalement vingt mille (20 000) d'installés alors que c'était prévu vingt-cinq mille (25 000) et que, suite aux commentaires de l'expert monsieur Finamore, on devrait finalement en faire beaucoup plus. Donc, selon nous, c'est également un élément, là, qui... qui est entouré d'incertitude si vous voulez.

Q. [149] Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres questions.

R. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Guimond. Maître Hogue, à moins que vous en ayez pour cinq minutes, là on va prendre la pause. On reprendra à onze heures moins quart.

SUSPENSION

10 h 45

LE PRÉSIDENT :

Alors, Maître Hogue, c'est à vous.

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Q. [150] Alors, bonjour, Monsieur Bélanger.

M. JULES BÉLANGER :

R. Bonjour.

Q. [151] Pour commencer, j'aimerais en savoir un petit peu plus sur vous. On a votre curriculum vitae.

Alors, je comprends que vous avez étudié en économie. Vous avez un baccalauréat en science économique de l'Université de Montréal, ainsi qu'une maîtrise en science économique. Vous avez terminé en quelle année?

R. Ma maîtrise en science économique de l'Université de Montréal?

Q. [152] Oui.

R. C'est en deux mille dix (2010).

Q. [153] Deux mille dix (2010). Et votre baccalauréat?

R. En deux mille neuf (2009).

Q. [154] O.K. Alors, vous avez fait le passage directement du baccalauréat à la maîtrise. Vous n'avez pas travaillé entre les deux ou...

R. Non.

Q. [155] D'accord. Et je vois également que vous indiqué avoir Master 2 en environnement, ressource naturelle et agriculture de la Toulouse School of

Economics.

R. Exact.

Q. [156] Ça, c'est une scolarité que vous avez effectuée?

R. Oui.

Q. [157] Est-ce que vous l'avez terminée?

R. Oui.

Q. [158] Est-ce qu'elle a mené à un diplôme, l'obtention d'un diplôme?

R. Oui.

Q. [159] Dans quel domaine?

R. Donc, c'est, je dirais en économie de l'environnement, si vous voulez.

Q. [160] Économie de l'environnement.

R. Oui.

Q. [161] Et ça, vous avez terminé ça quand?

R. En deux mille onze (2011).

Q. [162] En deux mille onze (2011). Est-ce que Toulouse School of Economics, est-ce que... C'est situé à quel endroit?

R. À Toulouse.

Q. [163] Oui, c'est ça. Ça dit « Toulouse », mais...

R. Oui, c'est une école... Non, non, mais c'est une école anglophone là comme... donc, c'est la Paris School of Economics.

Q. [164] O.K. C'est pour ça que je posais la question.

R. C'est le nom officiel.

Q. [165] Alors, c'est vraiment à Toulouse.

R. Oui.

Q. [166] Donc, vous avez passé, tout de suite après votre maîtrise, à l'Université de Montréal, vous êtes allé faire votre maîtrise... un autre...

R. Exact.

Q. [167] ... une autre scolarité de maîtrise...

R. Exact.

Q. [168] ... et obtenu un diplôme cette fois-ci à Toulouse.

R. Exact.

Q. [169] Et depuis deux mille onze (2011), est-ce que vous travaillez dans votre domaine?

R. Oui.

Q. [170] Et vous travaillez à quel titre?

R. Donc, économiste et chercheur donc à l'Institut de recherche en économie contemporaine.

Q. [171] D'accord. Et vous avez débuté cet emploi-là quand?

R. Déjà vers deux mille dix (2010) donc j'étais... je travaillais donc à cet endroit. Et je travaille à temps plein depuis juillet donc deux mille onze (2011), à mon retour de la Toulouse School of

Economics.

Q. [172] O.K. Alors, donc à temps partiel au cours de l'année deux mille dix (2010) pendant que vous faites votre maîtrise à l'Université de Montréal.

R. Exact.

Q. [173] Vous cessez par la suite parce que vous allez à Toulouse. Et quand vous revenez, vous prenez un poste à temps plein.

R. C'est-à-dire que du temps que j'étais à Toulouse là, j'ai collaboré...

Q. [174] D'accord.

R. ... à des travaux à l'IREC, mais... donc... donc c'est ça.

Q. [175] O.K. Et est-ce que vous avez vous-même déjà procédé à l'élaboration de scénario financier ou votre travail se limite exclusivement à faire de l'analyse de scénarios qui ont été préparés par d'autres?

R. Ça se... je dirais, ça se limite à faire des analyses, quoique... donc, en tant qu'économiste, on élabore, par exemple, des scénarios d'impact économique. C'est... c'est fréquent là, donc...

Q. [176] O.K. Est-ce que vous avez vous-même élaboré des scénarios d'impact économique?

R. Oui.

Q. [177] O.K. Vous avez fait ça à peu près à combien de reprises?

R. Je vous dirais deux fois.

Q. [178] Deux fois.

R. Oui.

Q. [179] Et des analyses de scénarios préparés par d'autres, ça, vous avez fait ça à peu près à combien de reprises?

R. Je ne pourrais pas le dire clairement là, une ou deux fois également.

Q. [180] Une ou deux fois.

R. Oui, oui, compte tenu de mon expérience là, effectivement.

Q. [181] D'accord. Et quand je regarde votre c.v., je comprends que vous n'avez pas d'expérience, de formation plutôt, devrais-je dire, dans le domaine de la technologie?

R. Non.

Q. [182] Vous n'avez pas non plus de formation dans le domaine de ce qu'on appelle le mesurage?

R. Non.

Q. [183] En fait, vous n'avez pas de formation technique là, votre formation est vraiment au niveau économique.

R. Je n'ai pas de formation d'ingénieur, par exemple

là, non.

Q. [184] D'accord. Vous n'avez pas non plus d'expérience particulière dans le domaine de la technologie?

R. Non. C'est-à-dire que dans le cadre, par exemple, de mon diplôme à Toulouse, donc c'est l'économie donc de l'environnement, de l'énergie, donc ça... On aborde un peu ces questions-là, mais...

Q. [185] Mais, au niveau technologique?

R. ... pas précisément, non.

10 h 50

Q. [186] D'accord. Est-ce que vous avez vous-même déjà procédé à l'élaboration de scénario de risque?

R. Non.

Q. [187] Non. Vous indiquez tant dans votre mémoire que dans le témoignage que vous avez rendu aujourd'hui que vous avez noté certaines défaillances au niveau des hypothèses qui ont été utilisées par Hydro-Québec au soutien de son analyse économique.

Est-ce que vous êtes d'accord avec moi que les hypothèses qui sont utilisées généralement dans un scénario financier ou dans un scénario économique, dans les deux cas, ce sont des hypothèses qui sont normalement en lien avec la

réalité d'affaire de la société qui fait son scénario financier?

R. Oui.

Q. [188] Vous vous attaquez particulièrement à trois éléments, la volumétrie dans un premier temps. Et ce que vous reprochez, là, ma compréhension puis je vous invite à me corriger si ma compréhension est inexacte.

Ma compréhension, c'est que vous reprochez notamment à Hydro-Québec de ne pas avoir prévu un remplacement suffisamment important des nouveaux compteurs qui seront installés, c'est-à-dire vous dites le rythme de remplacement qui a été utilisé est trop lent. Il y a probablement des compteurs qui vont briser avant ça et qui vont devoir être remplacés et ça n'a pas été tenu en compte dans l'évaluation qui a été faite?

R. Alors il y a un vingt-huit pour cent (28 %) donc de compteurs qui sont inclus à la fin du scénario IMA. Donc on questionnait, effectivement, compte tenu de l'évolutivité de la technologie ce chiffre-là.

Et deuxième point au niveau de la volumétrie du scénario IMA, c'est entre les années deux mille dix-huit (2018) et deux mille vingt-sept (2027), donc pour nous, il y aurait dû là y avoir

des compteurs d'inscrits entre ces années-là ou du moins des contingences associées.

Q. [189] O.K. Est-ce que vous avez par ailleurs assisté à l'entièreté de la preuve qui a été offerte ici par le Distributeur lors des contre-interrogatoires?

R. Oui.

Q. [190] Est-ce que vous avez porté attention au fait qu'il a été expliqué que tout ce qui s'appelle remplacement de compteurs au quotidien ou dans le cours normal des opérations faisait l'objet d'un budget chez Hydro-Québec au niveau des frais d'exploitation et que c'était le cas tant dans le scénario de référence que dans le scénario IMA?

R. Oui, mais pour moi c'est un budget qui devrait être différent, selon qu'on installe des compteurs électroniques maintenant donc ou des compteurs intelligents.

Q. [191] Mais vous avez compris que dans le scénario de référence ce ne sont plus des compteurs électromécaniques?

R. Je viens de dire des compteurs électroniques, oui.

Q. [192] Ça ne serait plus des compteurs électroniques qui seraient installés?

R. Exact. Non, bien des compteurs électroniques.

Q. [193] Mais bien des compteurs électroniques?

R. Exactement.

Q. [194] Et ce que vous nous dites c'est qu'il faut
quoi octroyer un coût plus élevé à quel compteur?

R. Alors aux compteurs intelligents.

Q. [195] O.K. Qui sont ceux du?

R. Qui n'ont pas le même prix, qui possiblement
entraînent des, il y a des différences au niveau de
la technologie pour ce que je comprends, c'est ça.

Q. [196] Est-ce que vous avez fait une analyse pour
justement voir quelle est la différence de prix
entre les compteurs, appelons-les, de première
génération pour qu'on se comprenne versus les
compteurs que se propose, les trois point huit
millions (3,8 M) de compteurs que se propose
d'installer Hydro-Québec?

R. Mais comme nous n'avons pas les informations sur le
prix des compteurs, c'est une analyse qui est
impossible à faire.

Q. [197] O.K. Alors vous vous n'avez pas fait de
démarche dans ce sens-là sur le marché pour essayer
de voir de quoi on parle?

R. Vous voulez dire de quoi, de comprendre.

Q. [198] Parce que j'essaie de comprendre, j'essaie de
comprendre votre reproche parce que ce que la

preuve a révélé c'est que les remplacements de compteurs autrement qu'en masse là, c'est-à-dire les remplacements qui se font au quotidien en fonction des compteurs qui brisent ou, tant dans le scénario de référence que dans le scénario IMA ont été exclus parce qu'il y a un budget particulier pour ça.

Ce que vous me dites c'est que néanmoins vous êtes d'avis que ça cause une distorsion parce que dites-vous les prix ne sont pas les mêmes. C'est ça, est-ce que j'ai bien compris votre témoignage?

R. Alors pour moi, oui, il doit exister une différence là, du moins. Donc que ce soit au niveau des prix ou de l'implication technologique que ça requiert.

Q. [199] O.K. Mais vous n'avez pas d'idée de cette différence-là, vous croyez qu'il y a une différence?

R. Je n'ai pas d'idée précise là, sur la différence.

Q. [200] O.K. Est-ce que vous croyez qu'il y a une différence au niveau du coût, oublions le coût du compteur lui-même, tous les déboursés entourant les coûts de remplacement, le fait qu'une personne doit se déplacer, et caetera, est-ce que vous voyez vous une différence selon qu'il s'agisse d'un type de

compteur ou d'un autre?

R. Comme c'est une solution technologique qui est différente là, il doit effectivement y exister une différence.

Q. [201] O.K. Est-ce que vous savez si c'est au bénéfice d'un l'un ou de l'autre, la différence?

R. Nous n'avons pas quantifié...

Q. [202] Vous n'avez pas quantifié?

R. ... la différence, mais elle devrait être inscrite dans tous les cas dans l'analyse économique.

10 h 56

Q. [203] Également dans les hypothèses utilisées, à la durée de vie qui a été utilisée pour un certain nombre d'éléments par Hydro-Québec. J'aimerais que vous m'indiquiez si vous avez fait quelque vérification que ce soit, vous, pour déterminer que la durée de vie utilisée par Hydro-Québec était trop grande, parce que c'est ce que vous reprochez, ou est-ce que vous avez tout simplement fait un choix...

R. Pourriez-vous préciser, là, sur quel élément vous...

Q. [204] Bien, pour l'ensemble des éléments je veux savoir si pour l'un quelconque des éléments pour lequel vous contestez la durée de vie utilisée dans

le scénario si vous avez fait des vérifications pour vous assurer de ce qu'était une durée de vie raisonnable dans le contexte d'un scénario comme celui-là?

R. Bon, vous parlez, pas exemple, du MDMS et du frontal d'acquisition?

Q. [205] Prenons cet exemple-là.

R. Donc selon la preuve, et là, c'est en réponse à une question de la FCEI, donc la durée de vie de ces équipements-là sont de sept ans seulement dans l'analyse économique... c'est ça, pardon excusez, je vais revenir, là, j'ai mal lu la réponse. Donc la durée de vie selon la preuve, du MDMS et du frontal d'acquisition, sont de cinq ans, seulement ce que vous intégrez à l'analyse économique, c'est une durée de vie de sept ans pour ces éléments-là.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

On parle d'une durée de vie...

Me ÉRIC DAVID :

Je ne sais pas s'il avait terminé sa réponse.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Q. [206] Ah! je pense que oui.

R. Oui, oui, allez-y.

Q. [207] Est-ce que vous faites une différence entre une durée de vie comptable et une durée de vie

utile?

R. Oui.

Q. [208] Pouvez-vous expliquer la différence que vous faites entre la durée de vie comptable et la durée de vie utile?

R. La durée de vie comptable prend en compte donc l'amortissement, par exemple, alors que la durée de vie technique est basée sur un mesurage de Mesures Canada, donc...

Q. [209] Alors que la durée de vie utile, elle, elle est fondée plutôt sur l'expérience avec un bien semblable pour déterminer la durée pendant laquelle le bien pourra être utilisé?

R. Oui, j'imagine.

Q. [210] Et vous convenez avec moi que dans le cadre de scénarios économiques ces deux notions-là sont différentes, c'est-à-dire qu'on peut très bien avoir une durée de vie comptable différente de la durée de vie utile qu'on utilise pour nos projections?

R. Il est possible, effectivement.

Q. [211] Vous vous en prenez également, Monsieur Bélanger, au niveau des hypothèses, au taux de roulement des employés qui a été utilisé par Hydro-Québec. Vous avez entendu la preuve et vous avez lu

ce qui a été déposé par Hydro-Québec et est-ce que vous avez eu accès, vous, à d'autres statistiques ou d'autres données que celles qui ont été communiquées par le Distributeur et sur lequel sont justement basés les taux de roulement qu'il a établis?

R. Pas à l'extérieur de la preuve, non.

Q. [212] Alors quand vous affirmez que les taux de roulement, selon vous, sont incorrects, vous faites référence spécifiquement à quoi?

R. À un taux de roulement donc qui est utilisé de vingt et un pour cent (21 %), il est basé sur les deux dernières années, donc on avait demandé en DDR d'avoir un taux de roulement qui serait basé sur une plus grande durée.

Q. [213] Alors...

R. C'est... oui.

Q. [214] ... votre reproche, en fait, c'est pas que les taux de roulement sont inexacts, c'est que vous dites l'information qu'on a, qui nous donne le portrait sur deux ans, n'est pas suffisante, on aurait aimé l'avoir sur cinq ans pour véritablement vérifier ces...

R. Exact.

Q. [215] ... taux de roulement-là?

R. Exact.

Q. [216] Vous utilisiez dans... vous avez utilisé, en fait, dans votre mémoire, l'expression qu'ils étaient irréalistes, les taux de roulement. Là, je comprends de votre réponse que ce n'est pas tant qu'ils sont irréalistes, mais plutôt que vous n'êtes pas mesure de vérifier sur plus que deux ans puis peut-être qu'ils sont corrects, peut-être qu'ils ne le sont pas, vous ne le savez pas?

R. Non, comme on a eu le... nous n'avons pas eu accès, là, donc à l'information, on présument, là, que... évidemment c'est un taux... un taux de roulement de vingt et un pour cent (21 %) c'est élevé. Donc on présume qu'ils ne tiennent pas compte de la réalité des... de la gestion des employés sur une plus grande durée.

Q. [217] Est-ce que vous avez vérifié, par ailleurs, si ce taux-là de vingt et un pour cent (21 %) était effectivement révélé par les données des deux années précédentes?

R. Oui, je veux dire sur...

Q. [218] Puis c'était conforme? Ça donnait un taux de roulement de vingt et un pour cent (21 %), ces données-là...

R. C'était selon...

Q. [219] ... des deux années précédentes?

R. ... c'est selon la preuve du Distributeur?

Q. [220] Oui. Si vous prenez les données des deux dernières... des deux années précédentes vous avez fait le calcul, vous, pour voir ce que ça donnait comme taux de roulement, est-ce que c'est... le vingt et un pour cent (21 %) est exact?

R. Je veux dire, oui.

11 h 01

Q. [221] Vous faites vôtres certaines des affirmations qui ont été faites par monsieur Finamore, notamment à l'égard des projets pilotes. Est-ce que vous avez, Monsieur Bélanger, effectué quelques comparaisons que ce soit avec d'autres projets qui ont pu être déployés au fil des années à travers le monde?

R. Pouvez-vous préciser, là, la nature de ces éléments-là?

Q. [222] Au niveau des projets pilotes. C'est pour ça que je le situais au niveau des projets pilotes. Est-ce que vous avez vérifié, vous, avant de faire vôtres les propos de monsieur Finamore, de quelle façon les autres entreprises qui ont déployé des projets semblables ont procédé au niveau des projets pilotes?

R. Sur les projets pilotes, non.

Q. [223] Non. Est-ce que vous avez une connaissance particulière de la façon dont des projets pilotes doivent être conduits?

R. Non, mis à part les hypothèses économiques à valider lors de projets pilotes.

Q. [224] Aucunement?

R. Non.

Q. [225] Vous n'avez jamais vous-même participé d'aucune façon à l'élaboration de projets pilotes?

R. Non.

Q. [226] Vous faites également, toujours au niveau du support que vous donnez aux commentaires de monsieur Finamore, au fait que la fonctionnalité branchement-débranchement n'a pas été testée.

R. Je vais préciser, là.

Q. [227] Oui.

R. J'ai compris en preuve lors des audiences que la fonctionnalité est testée, donc ce que je comprends c'est en laboratoire ou... Bon. Mais elle n'est pas encore fonctionnelle, elle n'est pas encore intégrée de façon complète donc dans le réseau du Distributeur.

Q. [228] O.K. Alors, vous, votre seule difficulté avec cela, c'est le fait qu'elle n'est pas encore testée

sur le terrain si on peut dire?

R. Exact. En fait c'est que donc, d'un côté, le Distributeur nous dit, on n'a pas intégré les bénéfiques ou les coûts de fonctionnalités, par exemple comme la gestion de pannes parce qu'on n'est pas encore certain de ce qui va arriver avec cette fonctionnalité-là. Puis de l'autre, on inclut directement la fonction branchement-débranchement dans le... Donc, dans l'analyse économique, on inclut les gains et les coûts associés à cette fonctionnalités-là. Sauf qu'elle n'est pas encore complètement intégrée au réseau. C'est le...

Q. [229] Alors votre... votre soutien, si je peux m'exprimer ainsi, là, à l'affirmation de monsieur Finamore, n'a pas trait à la technologie, mais strictement au fait que, selon vous, c'est ce que je comprends de vos propos, dans la mesure où ce n'est pas entièrement intégré encore, ça ne devrait pas apparaître au niveau du scénario économique?

R. Non. Ce que je dis c'est que la fonctionnalité mérite d'être intégrée, je crois, au complet et que, selon l'expert Finamore, cette fonctionnalité-là donc devrait technologiquement, techniquement être intégrée. Et donc qu'en attendant, il existe donc une certaine notion de risques ou

d'incertitudes, là, au niveau des bénéfices et des coûts qui sont associés à cette fonctionnalité-là.

Q. [230] O.K. Et, vous, vous allez être satisfait à cet égard-là lorsqu'elle aura été testée sur le terrain et qu'on saura qu'elle fonctionne?

R. Oui.

Q. [231] O.K. Je n'ai pas d'autres questions. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Hogue. Maître David, avez-vous...

Me ÉRIC DAVID :

Je n'ai pas de questions en réinterrogatoire, Monsieur le Régisseur.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Me ÉRIC DAVID :

Ça clôt la preuve d'Option consommateurs.

LE PRÉSIDENT :

Q. [232] Alors on vous remercie, Monsieur Bélanger.

R. Merci.

Q. [233] Alors vous êtes libéré.

LE PRÉSIDENT :

On va revenir à l'ordre normal. Je pense qu'on serait à l'ACEF de Québec. Alors, Maître Falardeau, on se comprend qu'on ne lit pas les témoignages

écrits là, qu'on ajoute, on complète si c'est
nécessaire.

PREUVE DE L'ACEF DE QUÉBEC

Me DENIS FALARDEAU :

Effectivement. Ce que monsieur Dagenais va vous
présenter c'est des commentaires, là, suite à
l'audience et suite à l'analyse de la preuve des
autres intervenants.

Donc, allons-y. Denis Falardeau pour l'ACEF
de Québec. Nous sommes prêts pour l'assermentation
de monsieur Dagenais.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce quatrième (4e) jour du
mois d'avril, A COMPARU :

RICHARD DAGENAIS, économiste, ayant sa place
d'affaires au 774, avenue de Cherbourg, Québec,
(Québec);

LEQUEL, après avoir fait une affirmation
solennelle, dépose et dit comme suit :

INTERROGÉ PAR Me DENIS FALARDEAU :

Q. [234] Monsieur Dagenais, j'ai entre les mains deux documents. Je vais rapidement citer les titres. Le premier c'est « Preuve de l'ACEF de Québec » et il est coté C-ACEFQ-0008. Et le deuxième document « Preuve complémentaire de l'ACEF de Québec » et il est coté C-ACEFQ-0009.

Monsieur Dagenais, vous êtes la personne qui a fait la recherche, l'analyse et la rédaction de ces deux documents?

M. RICHARD DAGENAIIS :

R. C'est bien ça.

11 h 08

Q. [235] Monsieur Dagenais, pouvez-vous affirmer que si vous aviez à présenter un témoignage oral de votre analyse, ces deux documents représenteraient la totalité de ce témoignage?

R. Tout à fait. Mais je ne le ferai pas aujourd'hui. Je ne le répéterai pas aujourd'hui.

Q. [236] O.K. Monsieur Dagenais, ce matin, vous avez apporté de nouveaux documents. Je vais les remettre à la Régie. Mais pour les besoins de la sténographie, je vais quand même les citer rapidement. Le premier, on va l'intituler... vient de la Karolinska Institute. Et, Madame la

greffière, nous en sommes à quelle cote?

LA GREFFIÈRE :

0016.

Me DENIS FALARDEAU :

Donc 0016 pour ce premier document. Le deuxième, et toujours pour les fins de la sténo, je vais le citer. C'est une déclaration écrite. Ça émane du parlement européen, et c'est la directive PE484.928V01-00. Et on en serait à la cote 12. C'est bien ça, Madame la greffière?

LA GREFFIÈRE :

0017.

Me DENIS FALARDEAU :

17. Excusez-moi!

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

J'ai une difficulté avec ça. On indique effectivement que c'est une déclaration écrite. Je ne sais pas quel est l'usage qu'on veut en faire. Si c'est pour tenter éventuellement de prétendre que ce qu'il y a dans ce document-là est vrai, est exact, représente l'état de... Et je ne l'ai pas lu encore. Je vois que ça a quatre ou cinq pages. Évidemment, ce n'est pas admissible quant à moi, parce que la personne qui fait cette déclaration-là n'est pas ici pour être contre-interrogée. Alors,

j'inviterais peut-être maître Falardeau à dire quel est l'usage qu'il veut en faire, parce que c'est ça qui va conditionner ma position.

Me DENIS FALARDEAU :

Le simple usage de ces documents, Monsieur le Président, c'est simplement de démontrer que, en ce qui concerne l'innocuité des radiofréquences, l'opinion est partagée. Il y a des opinions qui sont en faveur d'une utilisation qui est sans problème alors que d'autres considèrent qu'il y a des risques. C'est simplement ça. La discussion va arrêter à ce niveau-là.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

À ce moment-là, j'ai un problème, parce que ce n'est pas comme ça si c'est un article qui était publié, c'est véritablement une déclaration. C'est un témoignage à toutes fins pratiques écrit qui débute par « To whom it may concern », et qui est daté du dix-sept (17) janvier deux mille onze (2011). Je n'ai strictement rien me permettant de vérifier quoi que ce soit de ce qui apparaît dans ce document-là. Lorsqu'on dépose des articles publiés, c'est une chose. Ça fait la preuve qu'effectivement ces articles-là existent et ont été publiés. Mais une déclaration comme celle-là,

selon moi, est irrecevable.

Me DENIS FALARDEAU :

Je vous demanderais de l'accepter sous réserve,
Monsieur le Président. Parce que dans le fond, à
mon avis, étant donné... comment je pourrais dire.
C'est simplement, comme je vous le dis, pour
illustrer les opinions qui sont partagées. Je ne
prétends pas que c'est un témoignage par écrit.

LE PRÉSIDENT :

Je vais accepter les articles qui... parce qu'on a
dit qu'il y a des milliers et des milliers
d'articles qui ont été publiés là, sur est-ce que,
oui ou non, les radiofréquences... C'est sur les
radiofréquences, l'effet sur les... Bon. Vous êtes
un peu en retard parce qu'on a déjà accepté,
lorsque le docteur Plante était, témoignait, là,
tout ça, c'était correct, on a accepté de montrer
au Dr Plante un article... Voulez-vous vous
asseoir, Maître Neuman? Ça me dérange, moi, quand
ça circule comme ça. Ça me fait perdre le fil de
mes idées même.

On a accepté, vous auriez pu en contre-
interrogatoire du docteur Plante dire : bien,
voici, vous, vous prétendez ceci, il y a un article
qui dit cela. Et le Dr Plante a élaboré là-dessus.

Alors, ça, ça va. Vous êtes en retard. Si on les accepte... Je vais les accepter ce matin, je ne veux pas les rejeter. Je ne vais pas accepter la déclaration, parce que la personne qui fait la déclaration n'est pas ici pour se faire contre-interroger. Alors, ça, c'est réglé.

Les articles puisqu'on en a accepté d'autres, je vais les accepter. Mais c'est recevable, ça, dans... Ça aurait dû être soumis au Dr Plante quand il était là pour ses commentaires. Maître Hogue pourra bien demander au Dr Plante de revenir en contre-preuve ou même de commenter par écrit là, parce que... C'est correct, ça va?

Me DENIS FALARDEAU :

Ça va.

LE PRÉSIDENT :

Allons-y comme ça!

Me DENIS FALARDEAU :

Je vais présenter à ma consœur l'autre document pour voir si ça crée problème.

LE PRÉSIDENT :

Et, Maître Neuman, qu'est-ce que... Bon. Intervenez pas dans la preuve des autres intervenants, occupez-vous de la vôtre, ça va être suffisant. Une déclaration, ce n'est pas recevable. Alors, ça,

c'est à mettre à la poubelle.

Me DENIS FALARDEAU :

« To whom it may concern », c'est celui-là.

LE PRÉSIDENT :

Bien, là, branchons-nous sur les documents. S'il y a des articles scientifiques sur la question de savoir si, oui ou non, les radiofréquences ont des effets sur la santé, ça va. C'est-tu ça que vous voulez prouver, que vous voulez déposer?

Me DENIS FALARDEAU :

C'est celui-là qui est refusé par ma consœur, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Quels sont les articles que vous voulez verser au dossier à ce moment-ci?

Me DENIS FALARDEAU :

Il y a celui que j'ai présenté sous la cote... c'est 18, Madame la greffière? C'est-à-dire le parlement européen.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je veux juste savoir qu'est-ce que c'est ces deux documents-là, parce que je les vois pour la première fois. Ça, je vois, c'est écrit

« déclaration »

11 h 15

Je voudrais... Je ne veux pas faire de difficultés pour rien, je veux juste savoir qu'est-ce que c'est ces deux documents-là parce que je les vois pour la première fois. Ça je vois c'était écrit « Déclaration écrite déposée conformément à l'article 123 du Règlement », bon, blablabla.

Pouvez-vous juste nous indiquer ce dont il s'agit, quel genre d'instrument s'agit-il? Ce n'est pas des articles qui ont été publiés?

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on peut suspendre la production de ces deux...

Me DENIS FALARDEAU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

On pourrait entendre monsieur Dagenais. Monsieur Dagenais ne va pas parler de ces documents-là.

Me DENIS FALARDEAU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

On va commencer par entendre...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bonne idée.

Me DENIS FALARDEAU :

Oui, bonne idée.

LE PRÉSIDENT :

... monsieur Dagenais et puis parlez-vous puis comprenons-nous. Puis si c'est des articles scientifiques, je me répète, ça, ça va. Mais des déclarations de personnes qui ne sont pas ici pour les soutenir, ça, ça va moins bien.

Me DENIS FALARDEAU :

Q. [237] Donc, allons-y, Monsieur Dagenais.

Dans un premier temps, il y aurait des clarifications que j'aimerais que vous apportiez, là, suite aux jours d'audience qu'il y a eu. Dans la preuve que vous avez présentée, là, concernant la question de l'installation des compteurs intelligents, vous avez préconisé la formule suivante. C'est qu'on sait qu'il va y avoir, dans un premier temps, l'installation de compteurs intelligents et on va récupérer les vieux compteurs pour les garder en réserve pour remplacer d'autres vieux compteurs endommagés ailleurs.

Vous, ce que vous préconisez, vous dites, bon bien, tant qu'à changer un vieux compteur ailleurs, aussi bien en mettre un neuf. Or, lors de la présentation de la preuve du Distributeur durant ces jours-ci, on nous a expliqué que le compteur intelligent, s'il est installé en dehors d'un

endroit où il y a un réseau installé, il sera toujours à la recherche soit d'un routeur ou d'un collecteur étant donné qu'il est hors réseau.

Est-ce que vous maintenez votre recommandation de tout de suite immédiatement installer un compteur intelligent compte tenu de cette information-là?

M. RICHARD DAGENNAIS :

R. Disons que l'argument il est d'abord économique dans le sens que, si on assume des coûts d'installation de cent (100 \$) à cent vingt dollars (120 \$), par exemple, pour installer un vieux compteur, bien à ce moment-là ça ne... c'est plus élevé, par exemple, que l'amortissement du nouveau compteur. Alors mon argument est d'abord économique.

L'autre élément à savoir est-ce que les compteurs peuvent être interrompus dans leur émission, par exemple, de ce genre, ça c'est un élément technique, là. Et la position, elle est à ce moment-là, de vérifier s'il n'existe pas des choix différents que ceux proposés par Hydro-Québec. Et c'est pour ça qu'on préconise, finalement, que le projet d'Hydro-Québec tel quel ne soit pas accepté, qu'on évalue d'autres

solutions, d'autres pistes de solutions.

Q. [238] Concernant le... les frais de réaffectation, là, des emplois abolis, vous dites qu'il y a deux cent quatre-vingt-six (286) emplois des sept cent vingt-six (726) emplois qui vont être abolis. Et vous faites mention que ce sont des emplois temporaires, là, selon le Distributeur. Et ce que vous avez compris, le Distributeur n'a pas utilisé aucune réserve pour financer la réaffectation et vous dites justement que vous n'êtes pas convaincu de la sorte que les coûts de réaffectation ont été bien évalués.

Est-ce que, selon vous, qu'est-ce qui manque à cette évaluation-là pour que cette appréciation en termes de... de frais d'affectation soit plus réaliste?

R. Suite à la présentation de preuve et aux réponses d'Hydro-Québec, disons, qui ont apporté des éclaircissements par rapport à cet élément-là, il semble que le dossier évolue puis qu'à ce moment-là, on a un meilleur contrôle au niveau des coûts de réaffectation et tout ça.

La question se pose à savoir est-ce qu'Hydro-Québec a fait un bon calcul des économies de postes effectivement. Nous, ce qu'on questionne

c'est qu'il va y avoir possiblement des postes qui vont devoir être ajoutés à un moment donné qui n'ont pas été considérés. Comme, par exemple, si les compteurs vont devoir être renouvelés de façon plus intensive après un certain nombre d'années, et caetera. Si, par exemple, il y a des risques potentiels de sécurité, et caetera, bon, les mesures correctives, et caetera, il va possiblement y avoir besoin de plus de mesures... de personnes, par exemple, et possiblement aussi des dépenses en sécurité, et caetera, plus élevées.

Alors je pense que, effectivement, le plan proposé de réaffectation il semble maintenant possible de... de le faire... le faire accepter finalement et le faire suivre dans son ensemble tel qu'il a été présenté. Mais il y a des risques, à mon sens, différents qui ne sont pas considérés par Hydro-Québec.

Q. [239] Concernant les questions de contingences en cas d'attaque informatique. Vous mentionnez, bon, la sécurité des technologies de l'information et des télécommunications. Selon le Distributeur, il devrait y avoir des plans de contingences en cas d'attaque informatique non contrôlée et en cas où les compteurs seraient attaqués par des virus ou

des vers informatiques. Quand vous dites, là, que ça serait nécessaire qu'Hydro, que le Distributeur devrait avoir des plans de contingences, là, en cas d'attaque informatique, on fait référence à quoi plus précisément?

R. Si on regarde, par exemple, la preuve complémentaire qui a été soumise par l'ACEF de l'Outaouais, par exemple, il est clair qu'il y a des... des possibilités finalement de percer le réseau IMA, d'aller finalement placer des... des vers, et caetera, des éléments sur soit les compteurs soit des éléments du réseau pour finalement briser sa sécurité.

11 h 20

Alors, la question est de savoir comment on évalue les risques et comment on va en tenir compte finalement, pour évaluer le bénéfice-coût pour les clientèles parce qu'il y a un risque potentiel, et dépendamment des technologies, le risque peut être plus élevé par exemple. Et je pense que cet élément-là n'a pas été clairement, correctement considéré par Hydro-Québec, à savoir le bénéfice-coût associé à cette technologie-là, et le risque associé à la sécurité et au fait que l'identité des personnes, par exemple, ou encore les informations

des compteurs, et caetera, puissent être captées par des personnes sans bonnes intentions finalement.

Alors, le problème, à mon sens, est qu'on impose une technologie et on impose des risques aussi, mais les gens ne sont pas nécessairement conscients de ces risques-là et des modalités qu'on va devoir appliquer pour les corriger, ces risques-là. Par exemple, s'il y a une perte de... s'il y a une perte du réseau ou si on ne peut plus accéder à de l'électricité, par exemple, pour un certain nombre de clients, comment on évalue ce risque-là et l'acceptabilité sociale de ce risque-là, par exemple.

Q. [240] O.K. Mais, quand on parle de comment on évalue, on ne parle pas en termes de masse d'argent en réserve et ainsi de suite là, c'est d'une stratégie que vous parlez, là.

R. Les deux éléments, c'est-à-dire que je pense qu'il devrait y avoir ouvertement discussion des risques et des solutions qu'on peut avoir, mais aussi des coûts que ça peut amener finalement pour à la fois le Distributeur et pour les clientèles aussi parce qu'il peut y avoir des impacts aussi de pertes de courant, et caetera, qui vont impacter sur la

population.

Q. [241] Là, il y a toute une série de risques qui, selon vous, n'ont pas été traités ou, du moins, mentionnés par le Distributeur. Je vais vous les citer en vrac et, si possible, j'aimerais que vous me donniez vos commentaires par rapport à ça, là.

Vous dites :

D'autres risques sont quant à nous
oubliés par [...]...

le Distributeur

... dans sa discussion et devraient...

être

... discutés et faire l'objet de
mesure de mitigation [...]

et là, je les nomme en vrac : risque de faillite ou de défaut des entreprises sous contrat; risque de perte des fournisseurs suite à des hausses importantes d'intrants, et caetera, et caetera; risque de la durée de vie des compteurs soit réduite sous les quinze (15) ans; risque que les infrastructures de technologie de l'information - et là, on fait référence aux équipements informatiques et logiciels - aient une durée de vie moins grande que prévue - on parle de cinq ans.

Si vous avez là, à commenter justement ces

risques-là qui, selon vous, n'ont pas été abordés par le Distributeur, qu'est-ce que vous avez à dire par rapport à ça, en termes de solution ou...?

R. Bien, je pense que, d'une part, ce type de risques-là devraient être discutés dans la discussion sur les risques et on devrait prendre en compte aussi que certains risques vont avoir des impacts financiers et donc assumer... considérer une certaine probabilité de réalisation et un certain coût en bout de ligne pour ces risques-là. Et ça, lorsqu'on fait une analyse, par exemple, de sensibilité, on devrait tenir compte de ces risques-là et de ces coûts-là.

Q. [242] Concernant le taux d'actualisation, vous dites :

L'analyse de sensibilité effectuée par
[...]

le Distributeur

... est partielle et ne vise pas
certains paramètres importants...

et là, vous donnez

... Par exemple, si le taux
d'actualisation est augmenté, le
projet LAD s'en trouve désavantagé
relativement au scénario de référence

(car les dépenses du projet LAD sont plus importantes dans les premières années de l'horizon considéré [...])... et là, on parle de deux mille douze (2012) à deux mille trente et un (2031)

... Pour un taux d'actualisation d'environ 9,5% les deux projets obtiennent une valeur actualisée équivalente.

Les probabilités que ça arrive ça, un taux de neuf virgule cinq pour cent (9,5 %), c'est très hypothétique? Ça fait partie des choses possibles?
R. Ça fait partie de la réalité, c'est un taux qui est équivalent au taux de rendement, par exemple, d'Hydro-Québec au début des années deux mille (2000). Alors, si les taux d'intérêt augmentent comme on pense qu'il va se faire, il est clair que ça va augmenter le coût sur la dette d'Hydro-Québec et aussi son taux de rendement propre. Et ça, ça va faire en sorte qu'à long terme, son taux d'actualisation va augmenter.

L'autre élément aussi, c'est qu'on a un taux d'actualisation pour Hydro-Québec, mais dans le cas par exemple des considérations de... au niveau de l'impact sur les tarifs et les revenus

requis, le taux d'actualisation pourrait être par exemple, celui social par exemple ou celui pour les clientèles qui pourraient être normalement à un taux plus élevé étant donné que les capacités d'emprunt, et caetera, des clientèles sont différentes.

Et là, c'est dépendamment du taux d'actualisation qu'on utilise, on peut avoir effectivement une inversion du résultat par rapport à la rentabilité du projet IMA.

Q. [243] Concernant les frais de la phase préparatoire - et là, vous mentionnez deux choses, le Distributeur :

[...] demande l'intégration, au revenu requis et à la base tarifaire 2012, des charges inscrites au compte de frais différés autorisé par la Régie pour la phase préparatoire [...] c'est-à-dire quarante-deux millions (42 M\$). Un petit peu plus loin, vous dites :

Normalement, le compte de frais reportés devrait servir pour les dépenses comptes de frais reportés devait servir pour les dépenses 2010 et 2011, et non pour des dépenses

effectuées en 2012, soit à titre de travaux préparatoires soit à titre de dépenses d'investissement pour le projet LAD.

Qu'est-ce que vous recommandez par rapport au traitement de ces frais, là, de la phase préparatoire?

11 h 25

R. On en a discuté de la justification des coûts des travaux préparatoires, c'est en page 6 de notre preuve principale. On considère d'une part que les coûts des travaux préparatoires sont insuffisamment justifiés.

D'une part, Hydro-Québec prévoyait réaliser des travaux préparatoires en deux mille dix (2010) et en deux mille onze (2011) au cours de quarante-deux millions (42 M). Il y avait huit millions (8 M) aux charges et trente-quatre millions (34 M) en frais d'investissement.

Et selon le tableau 4 qui était produit en HQD-1, Document 1, en page 34, les travaux préparatoires, ils vont s'étendre plutôt de deux mille dix (2010) à deux mille douze (2012). Les charges d'investissement s'élèvent maintenant à trente-six virgule sept millions (36,7 M), elles

sont plus élevées que ce qui avait été originellement prévu et les charges d'exploitation sont inférieures à cinq point deux millions (5,2 M).

Pourtant Hydro-Québec nous a indiqué avoir réduit le nombre de compteurs des trois projets pilotes. Alors dans le rapport Accenture, HQD-1, Document 3.1, page 31, on indiquait qu'il était prévu vingt-cinq mille (25 000) compteurs installés dans le cadre des trois projets pilotes. Hydro-Québec en aura finalement installé autour de vingt mille (20 000).

Alors donc il y a une baisse de cinquante mille (50 000), cinq mille (5 000) plutôt compteurs qui n'ont pas été installés. Et ça c'est au moins cinq millions (5 M) si on veut, attendez un petit peu, c'est cinq mille (5 000), c'est vingt pour cent (20 %) si on veut du projet en termes de compteurs qui n'ont pas été installés.

Normalement les équipements, les équipements télécom aussi il pourrait y avoir moins d'installations. Alors donc il y aurait des coûts moins élevés normalement pour le projet pilote que ce qui avait été originalement prévu.

On pense que la Régie devrait tenir compte

de cet élément-là pour autoriser finalement les frais des travaux préparatoires.

Q. [244] On va aborder un autre sujet là, on va y aller du côté des interruptions. Dans un premier temps vous nous informez que le Distributeur le confirme que du côté des interruptions, il y a environ deux pour cent (2 %) de celles-ci qui n'ont pas été faites, qui n'ont pas été effectuées alors que normalement il aurait dû y avoir une interruption parce que justement il y avait soit une question de motif humanitaire ou c'était des cas où il pouvait y avoir des ententes de paiement en vertu de programme MFR.

Un petit peu plus loin et c'est le commentaire, c'est l'information que j'aimerais que vous nous donniez. Vous nous dites :

Il demeure que dans au moins trente-cinq pour cent (35 %) des cas d'interruptions et le plus souvent des bâtiments plus âgés et occupés par des clientèles moins nanties, la présence d'un agent de recouvrement peut être utile pour détecter des cas humanitaire.

C'est parce que dans le fond, votre raisonnement

c'est le suivant, c'est que, c'est quand même utile que quelqu'un se présente sur place au lieu que ce soit, que le débranchement se fasse de façon par télécommande, parce que dans certains cas ça permet à l'agent de vérifier sur place s'il n'y a pas un problème soit de santé ainsi de suite.

Mais vous parlez d'un cas au moins trente-cinq pour cent (35 %) des cas d'interruption. Ce trente-cinq pour cent (35 %) là vient d'où, cette mesure-là, ce chiffre-là vient d'où?

R. En fait, selon Hydro-Québec il y aurait environ trente-cinq pour cent (35 %) des compteurs qui sont situés à l'intérieur des logements au Québec. Alors on parle à ce moment-là qu'il voit y avoir dans le trente-cinq pour cent (35 %) des cas au moins un agent qui pénètre à l'intérieur des locaux des clients.

Et par contre, dans le soixante-cinq pour cent (65 %) autres cas, il est clair que le personnel d'Hydro-Québec vont quand même aller à l'endroit puis peuvent être vus aussi. Alors il peut y avoir aussi possiblement un contact.

L'élément, c'est que je pense qu'il y avait la présence donc de l'agent d'Hydro-Québec qui pouvait à ce moment-là, détecter une source de

problème potentielle et lorsqu'il parlait du client au moins trente-cinq pour cent (35 %) des cas, à ce moment-là, il pouvait recevoir à tout le moins la doléance du client.

Si on regarde, par exemple, dans une réponse que nous a fourni Hydro-Québec Distribution dans la cause R-3776-11, en réponse à l'une des questions, c'est le document HQD-14, Document 3, en pages 28-29, Hydro-Québec nous indiquait qu'elle avait conclu en deux mille dix (2010) par exemple quatre mille cinq cent trente-sept (4 537) ententes ménages à faible revenu après avoir interrompu ces clients-là.

Alors c'est plus de dix pour cent (10 %) des cas d'interruption, mais par contre il y a possiblement aussi des cas d'interruption où le MFR a été interrompu, mais il n'y a pas eu nécessairement d'entente suite à ça. Et en deux mille onze (2011) c'était quatre mille neuf cent dix-neuf (4 919) et c'était jusqu'au trente (30) septembre à ce moment-là.

Alors il y a quand même un nombre significatif de ménages qui ont été interrompus et qui n'ont pas à ce moment-là eu, bénéficié d'une entente préalable, là. Alors d'où pour nous c'est

important d'avoir des mesures proactives afin d'éviter justement l'interruption dans les cas où les gens peuvent bénéficier d'ententes qui tiennent compte de leur capacité de payer.

Q. [245] Ailleurs dans votre preuve, Monsieur Dagenais, vous faites référence à deux cas, la Colombie-Britannique et l'Ontario et vous dites :

En Colombie-Britannique et en Ontario, les autorités chargées de la vie privée étudient les impacts des « Smart Meters » sur le respect de la vie privée avec les risques associés au piratage, à l'utilisation frauduleuse des données de consommation pour détecter l'absence de personnes à leur résidence, mais en questionnant aussi la pertinence pour les utilités électriques de percevoir autant d'informations sur la consommation de leurs clients.

Mais vous avez omis d'inscrire les références là de ces données-là.

11 h 30

R. Je les ai disponibles, on va les fournir finalement dans notre argumentation parce que c'est des...

dans le cas, par exemple, de la Colombie Britannique, la Protectrice du citoyen a émis un avis au mois de décembre sur les aspects de protection de la vie privée par rapport au réseau de compteurs intelligents et à ce moment-là, on va en faire effet... on va en faire rapport dans notre argumentation, on donnera à ce moment-là, les références pertinentes.

Q. [246] Dans les deux cas, Ontario...

R. Oui.

Q. [247] ... et Colombie-Britannique. Concernant les possibilités de branchement filaire du compteur, vous dites :

Idéalement, le Distributeur aurait dû prévoir la possibilité de brancher le compteur à la ligne téléphonique du client afin de transmettre par le réseau filaire les données de relève plutôt que par les ondes.

Suite aux informations qu'on a eues durant l'audience, une telle connexion, là, avec le type de conteneur... de compteur retenu, n'est pas possible. Est-ce que vous maintenez toujours la même recommandation ou est-ce qu'il y a peut-être une recommandation intermédiaire que vous... vous

aimeriez formuler?

R. Bien, dans le cas où un client ne désire pas avoir un compteur qui émet des radiations électromagnétiques, je pense que la possibilité d'avoir à ce moment-là des compteurs intelligents mais qui se branchent directement, par exemple, sur la ligne téléphonique du client ou sur le réseau câblé, et caetera.

Et ça serait, à mon sens, une solution dont on devrait évaluer la rentabilité et, à mon sens, c'est potentiellement une solution qui est plus économique que la solution qui est préconisée par Hydro-Québec d'utiliser un compteur dont on enlève une partie de... dont on enlève la carte émettrice, et à ce moment-là... et qui donc perd un certain nombre de fonctionnalités, là, qui se retrouvent dans les compteurs, normalement, intelligents.

Q. [248] Et finalement, concernant l'imputabilité pour le dépassement des coûts, vous nous dites :

Le Distributeur indique clairement qu'il n'assumera pas les dépassements de coûts qui seront dès lors refileés aux clientèles. Nous pensons qu'il faudrait appliquer des mécanismes pour rendre plus imputable le Distributeur

au même titre que les fournisseurs
privés s'engagent à respecter les prix
par contrat ferme.

Quelle solution vous proposez, là, pour qu'Hydro
soit imputable s'il y a un dépassement de coûts, ça
se traduirait comment?

R. D'une part, on préconise d'Hydro-Québec justifie
ses coûts sur la base des coûts avant
l'application, par exemple, des... excusez, des...
je veux juste vérifier, un instant, ce ne sera pas
long. Alors donc avant d'appliquer, excusez, les
contingences, à mon sens, le coût d'un projet
devrait être basé sur les coûts d'acquisition des
équipements et sur les coûts d'installation, et
caetera, donc de main-d'oeuvre, et caetera, et ne
pas inclure directement les contingences. Ces
contingences-là devraient être considérées à part
et on devrait les justifier de façon claire.

L'autre élément c'est lorsqu'on dépasse les
coûts et qu'on dépasse aussi les contingences, il
devrait y avoir à ce moment-là, une justification
sérieuse des raisons du dépassement, que le
Distributeur prouve, d'une part, quelle est sa
responsabilité par rapport à ces déplacements de
coûts-là et une formule qui pourrait être

appliquée, par exemple, c'est dire, le Distributeur va assumer soit l'entièreté, soit cinquante pour cent (50 %) des coûts, et pour éviter, par exemple, que la clientèle assume l'entièreté de ces coûts-là. Mais la responsabilité doit être clairement prouvée qu'on a tout fait finalement pour éviter ces hausses de coûts-là.

Dans le cas du budget LAD, par exemple, mon... un des problèmes que j'ai c'est le fait qu'on utilise des coûts qui sont maximums, par exemple. Et je pense que ce n'est pas propice à une approche qui va amener un minimisation des coûts et la livraison d'un projet au meilleur coût possible pour les clientèles.

On n'a pas de preuve claire à l'effet que le Distributeur va s'assurer que les fournisseurs, par exemple, les installateurs, et caetera, vont vraiment fournir les services et les produits au strict minimum coût possible, considérant qu'il a déjà budgeté un coût donné puis à ce moment-là, il n'y a pas d'effort... il n'y a pas d'intérêt nécessairement à dire on va essayer de minimiser les coûts en bout de ligne puisque si ces coûts-là sont autorisés on va finalement potentiellement finir par les accepter directement sans questionner

sur l'aspect optimisation des processus, l'aspect minimisation des coûts.

Q. [249] Mais je vais faire l'avocat du diable, Monsieur Dagenais, lors de l'audience, le Distributeur est venu nous dire que selon lui un scénario avec justement de... un scénario maximum ça permettait justement d'éviter des dépassements de coûts parce que le scénario du pire était envisagé, ce n'est pas une bonne approche ça?

11 h 36

R. Selon moi, non. D'une part, parce que si, effectivement, on utilise des prix maximum, si on parle d'un scénario du pire, finalement c'est... c'est une façon pour le Distributeur de se protéger et de dire on a les prix les plus élevés possible et à ce moment-là, c'est sûr qu'on ne dépassera pas ces coûts-là.

Alors c'est une façon facile, à mon sens, de gérer les budgets, là, puis de prouver qu'ils gèrent bien dans l'intérêt public, là. Pour moi, ce n'est pas du tout prouver que cette approche-là va amener les meilleurs coûts une fois la réalisation du projet.

Q. [250] Monsieur Dagenais, tel qu'annoncé en début de... de présentation de preuve de l'ACEF, vous

avez revisité, si vous me permettez l'expression, vous avez revisité la preuve des intervenants et aussi ce qui a été présenté durant l'audience. Et vous avez des commentaires à faire sur le sujet. Je vous laisse... Je vous laisse présenter, là, vos commentaires.

R. Alors j'aimerais peut-être d'abord faire une courte... deux corrections finalement au mémoire de preuve, là, que j'avais présenté. Donc, la preuve principale en page 11, le dernier paragraphe, on indiquait « HAD » indiquait une référence, c'est plutôt « HQD » bien sûr. Donc, la première ligne du dernier paragraphe.

Et en page 15, à l'avant-dernière ligne, on indiquait « HQD-1, Document 1 » et il manquait les pages, c'était pages 47 à 50 pour la référence.

La question qu'on peut se poser, d'une part, c'est : Est-ce qu'Hydro-Québec s'est bien acquittée de son fardeau de preuve en regard aux informations ou aux éléments de preuve qui requiert la Régie de l'énergie?

Alors dans notre mémoire, finalement, en page 2, on indiquait : « Éléments de preuve et informations manquantes ». Un élément, un premier élément, à mon sens, qui pose problème c'est

qu'Hydro-Québec veut faire autoriser la phase 1 du Projet LAD, mais la justification économique, la preuve économique et la preuve financière n'ont pas été faites pour la phase 1, mais pour l'ensemble des phases.

Il va devoir... Il va rester à prouver finalement la rentabilité économique et l'impact financier pour les deux autres phases, et j'imagine que ça va être fait à venir. Et il n'est pas certain, par exemple, que dans le cadre de la phase 3, par exemple, on puisse prouver la rentabilité étant donné qu'il y a une faible densité de population, mais qu'il y a des équipements de télécom requis qui vont devoir être utilisés avec une moindre densité, si on veut, de compteurs associés.

L'autre élément, c'est que je pense qu'Hydro-Québec Distribution aurait dû mieux justifier son choix technologique en comparant d'autres options possibles. Et si on se fie au guide de dépôt en page 21, en page 29, normalement, Hydro-Québec devrait donc présenter une diversité d'options et les évaluer.

On considère, par exemple, que la relève à pied ou en véhicule, par exemple, aurait été une

option pour comparer, ou encore des compteurs collecteurs qui sont reliés par ligne téléphonique ou par câble ou par fibre optique.

Par exemple, au Québec, Bell Québec est en train d'installer le réseau de fibre optique dans la région de Montréal et Québec. Et cela permet, selon nous, des réseaux qui sont à la fois plus sécuritaires et avec une bande passante qui est plus large et qui est réservée.

Et il y a... il existe dans le monde, finalement, des réseaux qui sont effectivement avec branchement à fibre optique, par exemple, et qui permettent effectivement des solutions qui, à mon sens, évitent le problème de risque pour la santé et permettent aussi des possibilités de... d'amélioration future des services, et caetera.

Dans le réseau commercial, par exemple, Hydro-Québec relie déjà les compteurs, par exemple, par ligne téléphonique du client. Alors il eût été possible de faire une évaluation de ce type de solution-là.

Comme l'indique la preuve d'Option consommateurs, par exemple, et c'est à C-OC-0012 en page 7, Hydro-Québec n'a pas démontré, d'une part, l'impact de son projet sur les tarifs d'électricité

futurs, ni fournit le taux de rendement interne du projet.

Un autre élément qui manquait dans la preuve d'Hydro-Québec, c'est les impacts financiers cumulatifs du Projet LAD qui n'ont pas été présentés par Hydro-Québec Distribution. Et si on a regardé, par exemple, les mémoires du UC, C-UC-0019, pages 12 à 14, le mémoire d'Option consommateurs en C-OC-0012 en page 14 ainsi que le mémoire du RNCREQ en C-RNCREQ-0024 en page 25, on montre l'impact à la hausse sur le revenu requis ni résorbé en réalité qu'en valeur cumulative, si on veut.

11 h 41

En terme nominal qu'en deux mille vingt-cinq (2025) et si on regarde en termes actualisés qu'en deux mille vingt-sept (2027) ou après, si on prend des taux d'actualisation qui sont plus élevés de la sorte, les avantages du projet LAD pour la clientèle ne s'obtiennent qu'en toute fin de projet et risquent de ne pas être au rendez-vous si jamais, par exemple, les coûts, tels qu'évalués par Hydro-Québec sont dépassés ou encore si le taux d'actualisation des clientèles est en réalité plus élevé que le taux d'actualisation d'Hydro-Québec

Distribution.

En ce qui concerne les justifications principales qui ont été amenées par Hydro-Québec dans HQD-1, Document 1, page 8 - et on en discute dans notre preuve principale en pages 4 et 5 - d'une part, la question de la pérennité des compteurs.

Bon. Il est vrai que l'appareil des compteurs est vieillissant. Hydro-Québec nous dit qu'il y a arrêt de production des compteurs électromécaniques en Amérique du Nord. Mais, il n'est pas impossible de se procurer, par exemple, ailleurs dans le monde des compteurs électromécaniques si jamais on voulait en utiliser. Et la mise en place de mesures plus strictes par Mesures Canada pour l'échantillonnage et le remplacement des compteurs se fera à partir de deux mille quatorze (2014) pour les compteurs électromécaniques.

Alors, pour nous, la justification de la pérennité des compteurs ne doit pas être prise en compte pour justifier le projet LAD. On peut voir aussi, à la réponse 1.4 dans HQD-2, Document 1, une réponse faite à la Régie. D'une part, Hydro-Québec a restreint depuis quelques années le nombre de

remplacements des compteurs en vue d'un
remplacement accéléré dans le cadre du projet LAD.

Il ne faut donc pas s'étonner que le parc
vieillisse. Toutefois, la durée de vie réelle des
compteurs peut dépasser de beaucoup le vingt-cinq
(25) ans qui est la durée de vie comptable.
Ça peut aller jusqu'à cinquante (50) ans. Selon la
réponse à l'engagement numéro 2, HQD-3, Document 2,
au tableau R-1.3.

Il y avait aussi de l'information qui était
fournie dans HQD-2, Document 1, page 5, et la
réponse 1.12 de HQD-4, Document 12. Or, la durée de
vie des compteurs réelle donc électromécaniques
peut être bien au-delà de vingt-cinq (25) ans.

D'autre part, les fabricants des compteurs
électromécaniques peuvent exister, donc comme je
disais, ailleurs qu'en Amérique du Nord. Et la
preuve d'Hydro-Québec fait état que le scénario de
référence, en utilisant des compteurs
électroniques, est d'une part viable.

D'autre part, ces compteurs-là sont moins
coûteux, ce qu'a reconnu Hydro-Québec en notes
sténos du vingt-deux (22) mars deux mille douze
(2012), aux pages 10 et 11, ils sont cinquante pour
cent (50 %) environ du coût des compteurs

intelligents. Et ils devraient normalement continuer à être produits pour plusieurs années encore, on le pense.

Au pire, on pense qu'Hydro-Québec pourrait, advenant le cas où les compteurs électroniques disparaissent purement et simplement, installer des compteurs intelligents à la place, mais sans nécessairement tout de suite installer l'infrastructure IMA. Alors, ça peut être une solution à court terme, par exemple, s'il y a indisponibilité des compteurs électroniques.

Mais, en fait, il nous apparaît que le fait que l'argument de pérennité des compteurs n'est pas un argument solide, qu'il y a d'autres solutions possibles et qu'il y a d'autres solutions qui sont viables que la solution uniquement IMA.

L'évolution technologique du réseau, alors c'est un argument qui a été amené par Hydro-Québec. Alors, Hydro-Québec dans sa preuve, HQD-1, Document 1, à la figure 4, page 18, indique effectivement qu'il y a d'autres possibilités de fonctions, d'autres services possibles, mais comme il n'y a pas eu d'informations détaillées sur la question des avantages économiques sur les conditions et exigences qui sont requises pour appliquer les

fonctionnalités additionnelles qui pourraient être offertes par le réseau, eh bien, on pense que cet argument-là ne devrait pas être retenu.

Si on étudiait effectivement, dans une autre cause, la question du réseau intelligent et évaluer de façon globale l'intégral ce que devrait être un réseau intelligent au Québec, à ce moment-là, je pense qu'il serait pertinent de développer chacune des fonctionnalités, de montrer quelles sont les exigences, quels sont les coûts, les avantages, et caetera, pour les clientèles à venir. On pense donc que c'est un argument qui ne devrait pas être retenu pour l'acceptation ou non du projet LAD.

Le projet LAD donc constitue un sous-ensemble du réseau dit intelligent. En ce sens, on appuie les recommandations de d'autres intervenants finalement à l'effet d'évaluer de façon globale un projet de réseau intelligent et, après ça, d'évaluer finalement peut-être un projet plus restreint de projet LAD qui vise deux fonctions, entre autres, et caetera.

Et quand on parle des positions des autres intervenants, on regarde, par exemple, le RNCREQ dans C-RNCREQ-0024, en pages 5 à 15, qui nous parle

du réseau intelligent, de la nécessité d'évaluer, de façon globale finalement les avantages, les bénéfices et les exigences du réseau intelligent.

Dans le cas de la preuve de l'expert pour le ROÉÉ, dans C-ROÉÉ-0028, en page 13 et en pages 18 à 39, l'expert nous parle finalement des exigences aussi, de la nécessité d'évaluer un réseau intelligent avant d'évaluer ses éléments particuliers.

11 h 47

Et dans le GRAME aussi, en C-GRAME-0045, en pages 75 et 76, on parle effectivement d'une vision plus globale et de regarder l'ensemble des fonctionnalités, des bénéfices et des coûts avant de décider d'accepter un projet comme le projet LAD.

En ce qui regarde la justification économique et financière du projet LAD, alors donc qui est le troisième élément de justification du projet LAD, est-ce qu'il est satisfaisant, est-ce qu'il répond aux exigences de la Régie et est-ce qu'il prouve hors de tout doute raisonnable que le projet LAD s'avère une opération financière viable, intéressante pour les clients entre autres?

Est-ce que ça permet de réaliser finalement

des économies suffisantes pour que les coûts d'investissement soient vraiment comblés en bout de ligne?

En termes de justification économique du projet LAD, si on regarde le tableau 4 dans HQD-1, Document 1, page 34 où on nous présente les coûts d'investissement. On parle de frais d'emprunt à comptabiliser qui totalisent seulement trois virgule six millions (3,6 M). Par contre, s'il y a des retards c'est clair que ces frais-là vont devoir être rehaussés.

Si on regarde la mise en service, par exemple, de composantes du réseau LAD, on va devoir assumer en bout de ligne plus de frais d'intérêts. Les coûts d'acquisition des installations des nouveaux compteurs totalisent cinq cent quatre-vingt-quatre millions (584 M), soit cent cinquante-cinq virgule soixante-treize dollars (155,73 \$) par compteur.

Dans la preuve de l'expert du GRAME bon on a comparé les coûts du projet LAD d'Hydro-Québec, par exemple, avec des coûts de d'autres projets, l'expert nous indique que le projet LAD se situe, ses coûts dans le haut de la fourchette des projets qu'il a regardés.

Et par contre, comme Hydro-Québec ne propose que l'application de deux fonctionnalités, il est clair pour moi que ça se retrouve effectivement dans une branche de ou dans un niveau de coût qui est très élevé par rapport à d'autres projets qui ont été réalisés.

Le problème c'est qu'effectivement qu'il y a des fonctionnalités qui sont intégrées dans le compteur intégré, mais il y a d'autres fonctionnalités qui ne sont pas appliquées, donc leurs coûts ne se retrouvent pas là-dedans et on ne connaît pas l'ampleur de ces coûts-là pour le futur. Il pourrait se trouver finalement, on pourrait se retrouver avec un projet d'ensemble qui se retrouve beaucoup plus coûteux qu'ailleurs dans...

Alors qu'un approche intégré pourrait nous permettre d'avoir une meilleure gestion de l'ensemble des coûts et de livrer le projet d'ensemble et les fonctionnalités à un coût meilleur.

Q. [251] Mais je vous arrête là-dessus, Monsieur Dagenais, c'est parce que de ce que je comprends de la stratégie du Distributeur, c'est une stratégie pour éviter aussi des coûts aux consommateurs dans

la mesure où étant donné que les fonctionnalités sont toutes installées, mais en potentiel, il n'y aura pas de frais surprises, si vous me permettez un peu l'image, en cours de route si le Distributeur décide dans cinq ans de mettre en opération telle fonctionnalité qui obligerait une intervention dans chaque compteur, ça représente une espèce d'économie. Vous n'êtes pas d'accord là-dessus?

R. Bien si on réalise d'autres fonctionnalités, il peut y avoir des frais qui vont devoir être appliqués dans d'autres composantes du réseau par exemple, pas nécessairement au niveau des compteurs, mais sur le réseau de distribution, etc., on va devoir potentiellement installer des équipements supplémentaires.

À la centrale, par exemple, on va devoir possiblement aussi faire une mise à jour au niveau des équipements informatiques, etc., ajouter peut-être d'autres équipements. Alors il est clair que les fonctionnalités supplémentaires vont devoir, vont impliquer des coûts supplémentaires qu'on ne connaît pas.

L'autre élément c'est de savoir est-ce que le compteur choisi par Hydro-Québec et la carte

Zigbee, par exemple, va permettre un libre choix aux consommateurs et va leur permettre d'accéder à des appareils, par exemple, à des coûts raisonnables, par exemple.

Et ça c'est des éléments pour moi qui ne sont pas clairement prouvés. Les technologies sont encore en évolution, il existe des composantes concurrentes, par exemple, à la carte Zigbee. Il semble effectivement que la carte Zigbee soit la plus courante sur le marché, mais elle n'est pas la seule sur le marché. Et il semble aussi qu'il peut y avoir un impact sur les choix des équipements électroménagers, par exemple, pour les consommateurs.

Alors quel est cet impact-là? Est-ce que ça peut amener des coûts supplémentaires du fait qu'on a retenu une technologie de carte et qui est associé aussi à Landis+Gyr? Pour moi, il n'est pas clair quel sera l'impact pour les consommateurs dans le futur.

En regard de la contingence, on en parle dans notre preuve principale, en page 7, Hydro-Québec parle d'une contingence pour l'ensemble du projet de vingt et un millions (21 M) sur les investissements et de huit millions (8 M) pour les

charges d'exploitation.

Par contre, pour la phase 1 la contingence elle est plutôt de l'ordre de sept point deux millions (7,2 M), six virgule six millions (6,6 M) pour les investissements et zéro virgule six millions (0,6 M) pour les charges d'exploitation.

11 h 53

Les charges d'exploitation sont quarante-quatre virgule deux millions (44,2 M) et c'est bien moins que le douze pour cent (12 %), par exemple, des charges de... du facteur de contingence, par exemple, qu'on a appliqué aux charges d'exploitation pour l'ensemble du projet.

Il est possible aussi qu'il y ait d'autres charges de contingence qui puissent s'appliquer, dans le cas, par exemple, où il y a retard de la livraison ou de l'installation quel sera l'impact sur les frais d'intérêt, quel sera l'impact, par exemple, sur les frais pour Hydro-Québec, par exemple, la perte de revenu, par exemple, ou la perte... ou les coûts supplémentaires qu'il va devoir assumer de continuer à faire le mesurage, par exemple, par des releveurs à pied, et cetera. Alors il y a des éléments comme ça qui ne sont pas nécessairement évalués correctement et la question

se pose est-ce que ce ne serait pas pertinent d'en tenir compte.

En regard des bénéfices qui sont retirés du projet LAD, on en a discuté dans notre preuve, page 8. Alors Hydro-Québec indique que le principal avantage c'est la réduction de la main-d'oeuvre, sept vingt-six (726) postes d'ici deux mille dix-huit (2018), il n'est pas indiqué s'il y a des postes cadres, par exemple, il semble que ce soit uniquement des postes de personnel qui travaille directement sur la relève, et cetera, donc sur les services directs.

On parle aussi dans les sept cent vingt-six (726) postes cent trois (103) postes reliés à la relève, cent deux (102) postes reliés à l'interruption de service et vingt et un (21) postes de représentant au service à la clientèle, en raison de la diminution d'appels liés à la facturation découlant de l'automatisation de la lecture ou d'une facturation basés les données réelles.

Cet élément-là de vingt et un (21) poste, à mon sens, il pourrait aussi se retrouver, partiellement à tout le moins, pour le scénario de référence. Alors lorsqu'on utilise les compteurs

électroniques et qu'on peut les lire directement à partir d'un MOM ça ne pose pas les problèmes des compteurs à l'intérieur, et cetera, donc l'élément aussi de... cet élément-là, cet avantage-là pourrait se retrouver aussi considéré dans le scénario de référence.

Hydro-Québec nous dit que c'est... son budget est établi à partir de prix fermes, autour de quatre-vingts pour cent (80 %), et le restant pouvant varier. D'une part, je n'ai pas la preuve absolue que les prix sont nécessairement fermes dans le cas de l'acquisition des compteurs et de leur installation.

On n'a pas pu consulter l'ensemble des pièces, on n'a pas eu la preuve définitive à l'effet que ces prix-là sont vraiment figés dans le béton. On doit se fier ici à la bonne foi du Distributeur mais on n'a pas de preuve claire à cet effet-là.

De plus, le fait qu'on utilise des prix maximums, pour moi, comme je l'ai dit tantôt, ce n'est pas garant d'une livraison de projet au moindre coût possible.

Il y a d'autres éléments aussi dont... qui peuvent varier en termes de prix, par exemple, en

fonction du taux de change. On en a parlé, c'est un élément qui n'a pas été considéré dans l'évaluation d'Hydro-Québec des risques du projet dans son évaluation de la contingence, par exemple, ou dans son scénario... son analyse de sensibilité.

Au niveau des équipements, du nombre d'équipement, il n'est pas clair, là, qu'est-ce qui sera requis effectivement en bout de ligne et s'il y a dépassement du nombre, et cetera, quelle sera l'implication du Distributeur, pour moi ce n'est pas clair non plus.

À tout le moins, dans le cas des phases 2 et 3 normalement il va y avoir une réévaluation des quantités sur la base de l'expérience de la phase 1 pour la phase 2 et pour la phase 2 dans le cas de la phase 3, et donc est-ce que ça peut avoir un impact sur les coûts? Pour moi ce n'est pas clair mais c'est... il y a... il y a une possibilité là qui n'est pas nécessairement éliminée.

Dans le cas de... Hydro-Québec, HQD-1, document 1, en page 32, nous indiquait que depuis quatre-vingt-dix-huit (98) elle implante des compteurs à radiofréquences qui sont lus par les releveurs munis de MOM sans avoir à pénétrer dans les bâtiments.

Dans notre preuve, en page 23, on faisait état du fait d'Hydro-Québec considérait qu'il y aurait des économies marginales par rapport à une relève par MOM, par exemple, pour les nouveaux compteurs électroniques, pour les compteurs électroniques.

Si on regarde la réponse à l'engagement numéro 21, c'est dans HQD-7, document 3, pages 5 et 6, Hydro-Québec Distribution indique que le temps de lecture de visu est de cinquante (50) secondes alors qu'il est de vingt et une (21) seconde avec un MOM, toujours à pied d'oeuvre.

Alors Hydro-Québec Distribution nous indique que cela exclut le temps de déplacement des releveurs et que les gains réels seraient marginaux, quelques minutes par route de relève, plusieurs routes ne possédant pas la masse critique d'employés qui permettrait des gains potentiels d'efficience.

Pourtant Hydro-Québec Distribution ajoute qu'en vingt (20) ans elle anticipe plus d'un million (1 M) de nouveaux compteurs et que le scénario de référence sur l'hypothèse qu'une efficient accrue des efficacités de relève permettra d'absorber cette croissance.

On aurait donc, en réalité, des gains d'efficience supérieurs à vingt-cinq pour cent (25 %) en vingt (20) ans, c'est-à-dire quatre point huit millions (4,8 M) sur trois point huit millions (3,8 M), nous donne un gain d'efficience de l'ordre de vingt-six point trois pour cent en vingt (20) avec la même main-d'oeuvre, selon Hydro-Québec.

11 h 58

LE PRÉSIDENT :

Q. [252] Monsieur Dagenais, il est presque midi. Vous en avez pour combien de temps?

M. RICHARD DAGENAIS :

R. Je dirais une quinzaine de minutes.

Q. [253] Bon. On va terminer, puis on va... Terminez.

R. O.K. Hydro-Québec Distribution nous indique que des investissements de l'ordre de trente millions (30 M\$) devraient être faits pour l'intégration des données avec les systèmes de l'entreprise. On se demande, d'un part, comment Hydro-Québec Distribution procède actuellement pour intégrer les données qui sont récoltées par les MOM. De plus, on considère que le temps de déplacement des releveurs est aussi réduit avec la relève à distance de la rue pour les bungalows, les plex, là où les

compteurs finalement peuvent être lus directement à partir de la rue.

Selon notre compréhension, le scénario de référence, comme le scénario IMA, est établi de manière à comparer un parc de compteurs fixe, c'est-à-dire trois point huit millions (3,8 M) de compteurs, ce qui exclut la croissance, de sorte que le gain d'efficacité dont parle Hydro-Québec Distribution n'est pas intégré dans son scénario de référence.

Par exemple, si un releveur peut relever vingt-cinq pour cent (25 %) plus de compteurs électroniques avec le MOM et que cela réduit les autres coûts associés à la relève, c'est-à-dire fonctionnels et autres coût relève, de la moitié par exemple, douze point cinq pour cent (12,5 %), alors les économies apportées à la relève en vingt (20) ans seraient de cent soixante-neuf virgule cinq millions (168,5 M\$) ou quatre-vingt-un virgule cinq millions (81,5 M\$) actualisés en deux mille onze (2011).

Si le gain... si un releveur pourrait effectuer cinquante pour cent (50 %) de plus de relèves avec les compteurs électroniques, par exemple, bien, le gain serait de trois cent virgule

quatre millions (300,4 M\$) sur vingt (20) ans ou cent quarante-quatre virgule six millions (144,6 M\$) actualisés.

Le nombre de releveurs passerait de six cent trois (603) en deux mille douze (2012) à cinq cent trois (503) si le gain est de vingt-cinq pour cent (25 %) et à quatre cent trente et un (431) en deux mille trente et un (2031) si le gain est de cinquante pour cent (50 %). De plus, on considère que les gains possibles en réduction de services d'appels, il y aurait aussi des gains supplémentaires à ce moment-là.

La preuve du RNCREQ, c'est-à-dire au C-RNCREQ-0029, pages 25, 26, évalue aussi l'impact économique amené par les gains d'efficacité de trois à cinq pour cent (3 %-5 %) par année, de la relève des compteurs électroniques à distance, pouvant réduire ou annuler même la rentabilité du projet LAD.

En réponse à l'engagement numéro 26, dans HQD-7, Document 3, page 8, Hydro-Québec Distribution nous indique qu'il remplacerait en deux mille douze (2012) cent quarante-cinq mille (145 000) compteurs électromécaniques pour des raisons de pérennité. De plus, quarante-sept mille

(47 000) compteurs seraient remplacés pour maintien correctif. Nous considérons que ces deux éléments ne sont pas correctement justifiés et que le remplacement de cent quatre-vingt-treize mille cent soixante-dix (193 170) compteurs en deux mille douze (2012), par exemple, tel que proposé dans la preuve de l'UMQ, au lieu du trois cent soixante-dix mille cinq cent quarante (370 540) proposé par Hydro-Québec dans son scénario de référence, nous apparaît plus raisonnable.

De la sorte, nous considérons que les deux scénarios de remplacement des compteurs proposés par l'UMQ, avec les autres correctifs sur les coûts, sont crédibles et que le projet IMA n'est pas une opération rentable en regard du scénario de référence.

On peut aller à la preuve amendée de l'UMQ du dix-neuf (19) décembre deux mille onze (2011) en C-UMQ-0014, en page 30. Le scénario IMA est déficitaire de douze virgule neuf millions (12,9 M\$) actualisés considérant les différents éléments de coûts supplémentaires qui peuvent être ajoutés à IMA ou encore les différentes économies possibles pour le scénario de référence.

On considère aussi qu'Hydro-Québec pourrait

attendre en deux mille quatorze (2014), à la limite d'application de la nouvelle réglementation d'échantillonnage de Mesures Canada pour les compteurs électromagnétiques avant d'augmenter significativement le remplacement de ses compteurs.

Donc, on considère qu'il serait possible de bonifier le nombre de compteurs à remplacer, mais qu'il y a d'autres éléments finalement si l'on considère, qui feraient en sorte que le projet IMA ne serait pas la solution la plus rentable, normalement, si on considère les gains d'efficience avec la relève pour les compteurs électroniques.

En pages 9 et 10 de notre preuve, on parle que selon Hydro-Québec, dix-sept pour cent (17 %) des relevés de compteurs sont réalisés en mode automatisé dont au mois via la ligne téléphonique du client par la technologie Enertech. Alors, c'est une option possible à évaluer selon nous.

Pour ce qui est de la justification financière du projet LAD, Hydro-Québec indiquait en HQD-1, Document 1, en page 36, que la valeur comptable des compteurs serait de cent soixante millions (160 M\$) fin deux mille onze (2011) et serait normalement amortie de cent neuf millions (109 M\$) entre deux mille douze (2012) et deux

mille dix-sept (2017). Hydro-Québec Distribution indique ajouter à cela un amortissement accéléré et des charges de radiation de cinquante et un millions (51 M\$).

12 h 05

On considère que cet élément-là n'est pas suffisamment justifié. On considère que l'amortissement accéléré de la radiation des compteurs pourrait être plus élevé, de l'ordre de soixante-dix millions (70 M), par exemple, si on considère l'âge moyen des compteurs tel que fourni par Hydro-Québec. Une valeur, par exemple, les compteurs mécaniques, électroniques, etc., on arrive plutôt effectivement à un amortissement qui est moins important de deux mille douze (2012) à deux mille dix-sept (2017) et aussi une radiation, etc., et un amortissement accéléré qui est plus important.

L'information pourra vous être fournie dans un document Excel qu'on vous enverra aussi en lien l'autre élément que je vous ai parlé tantôt par rapport au gain d'efficacité sur la lecture des compteurs électroniques, par exemple.

Mais pour moi cet élément-là n'est pas bien prouvé de la part d'Hydro-Québec et on pense que

les éléments de radiation et d'amortissement accéléré seraient plus importants et que normalement l'amortissement normal aurait été plus faible pour les compteurs en place.

On a parlé tantôt de la question du remplacement des, de la réutilisation plutôt des compteurs. Alors si le coût d'installation comme je disais tantôt est de l'ordre de cent dix à cent vingt millions (110-120 M) et qu'on remplace temporairement un compteur puis que trois ans après on va remplacer un compteur intelligent plus récent, bien sur trois ans normalement le compteur intelligent est amorti de l'ordre de vingt dollars (20 \$), par exemple, alors si on considère une valeur nominale de cent dollars (100 \$), une durée de vie de quinze ans, alors vingt pour cent (20 %) de cent dollars (100 \$), c'était autour de vingt dollars (20 \$).

Alors il est clair qu'en terme économique pour les clientèles c'est pour moi pas une solution qui serait rentable et Hydro-Québec devrait songer à d'autres solutions potentielles, par exemple, tel qu'il avait été suggéré, par exemple, par exemple, comme d'envoyer dans un pays en développement, par exemple, les compteurs qu'on retire tout

simplement. Au lieu de les démonter, de récupérer les composantes qui génèrent aussi des coûts supplémentaires.

En regard des coûts d'installation et d'achat des compteurs en page 15 de notre preuve, on présente un tableau et ce qu'on observe en deux mille douze (2012) par exemple le coût unitaire d'acquisition et d'installation des compteurs IMA est de cent quarante et un dollars (141 \$). Il est plus faible que pour les compteurs électroniques à cent soixante-sept dollars (167 \$), et ce, malgré un nombre plus faible de compteurs IMA qui seraient remplacés cette année-là.

Pourtant Hydro-Québec Distribution nous a bien indiqué que le coût d'acquisition des compteurs électroniques était d'environ cinquante pour cent (50 %) du prix des compteurs intelligents. On peut le voir à la note sténo du vingt-deux (22) mars deux mille douze (2012) en pages 10 et 11. Alors que le prix des compteurs intelligents se serait stabilisé autour de cent dollars (100 \$) en deux mille douze (2012).

En regard du suivi du projet, on pense qu'Hydro-Québec devrait faire rapport trimestriellement, à tout le moins annuellement sur

les questions de sécurité, fiabilité des relevés des compteurs et du réseau IMA sur les procédures d'interruption, sur les questions de relevés de la vie privée, de protection de la vie privée et de failles de sécurité qui seraient détectées et corrigées.

En regard du prix des compteurs intelligents, par exemple, est-ce qu'il ne faudrait pas les indexer de l'ordre de trois pour cent (3 %) par année, par exemple? Si la technologie est mature, on peut penser effectivement qu'avec les années il va y avoir une augmentation des coûts graduels qui va se faire.

S'il y a place à l'amélioration effectivement réduction des coûts dans le futur bien à ce moment-là il est clair qu'il faudrait aussi en tenir compte dans l'évaluation des risques du projet et des coûts futurs pour les phases 2 et 3, par exemple.

En rapport avec la sécurité, alors en HQD-4, Document 3, en page 25, Hydro-Québec reconnaît finalement des risques et une analyse bénéfices-coûts. Et selon nous une analyse bénéfices-coûts devrait être réalisée pour démontrer que les avantages économiques dépassent avec une bonne

probabilité les coûts et inconvénients associés aux impacts négatifs possibles pour Hydro-Québec Distribution et ses clients, incluant les coûts des mesures d'atténuation et de correction.

On pense que certaines technologies seraient plus sécuritaires, par exemple, et que si on ne fait pas cet... on ne considère pas cet élément de risque là, bien on va avantager impunément une solution technologique qui va comporter quand même son lot de risques.

12 h 09

Comme j'ai indiqué tantôt, la preuve complémentaire de l'ACEF Outaouais, C-ACEFO-0020, pages 2 à 6, montre que, quant à nous, la sécurité avancée peut être contournée par une approche systématique de déchiffrement des clés. Donc, un pirate suffisamment donc connaissant peut effectivement, quant à nous, pénétrer sur le réseau et aller chercher de l'information ou encore bloquer les compteurs, et caetera. Théoriquement ça demeure une possibilité.

Et je comprends de toute façon qu'Hydro-Québec l'a pris en compte lorsqu'elle a fait son appel d'offres, tout ça. Alors, sans rentrer dans les détails, je pense que c'est une réalité qui est

là. Et quelle était la probabilité de réalisation, quels sont les coûts qui vont être amenés s'il y a des failles finalement qui sont observées dans le système? Bien, je pense qu'il faut que ce soit clairement mis sur la table.

Q. [254] Monsieur Dagenais, je vous interromps quelques instant. Concernant justement la sécurité, le Distributeur nous a démontré tout le système de sécurité qui est mis en place, le cryptage, ainsi de suite, mais aussi toutes les cellules d'urgence. Ça ne vous satisfait pas?

R. Bien, ce qu'on voit, c'est qu'effectivement il a pris en considération de ces risques-là. Maintenant, c'est une prise en considération interne de ça, des risques et des solutions qu'on peut apporter. Est-ce que les clientèles accepteraient tel délai, par exemple, en cas de problème, et caetera? Ça, il n'est pas clair pour moi. Est-ce que les solutions qui sont retenues par le Distributeur sont satisfaisantes aux yeux de la population? Il faudrait... C'est des éléments qui n'ont pas évalués correctement. Donc, on s'aperçoit qu'il y a des risques potentiels pour les entreprises.

Des entreprises comme Sony, par exemple,

qui sont quand même des entreprises spécialisées dans l'électronique, dans l'informatique, peuvent être touchées par ces problèmes-là de piratage, et caetera. Alors, on ne peut pas nous dire qu'il n'y a pas de risques. Je pense qu'Hydro-Québec considère qu'il y en a des risques effectivement dans la réalité. Mais est-ce que c'est satisfaisant comme solution? Est-ce que la prise en compte des coûts pour la clientèle est satisfaisante? Et la discussion de ces risques-là avec la population n'a pas été faite. Alors, c'est... Pour moi, c'est un dossier qui n'est pas complet.

Concernant le respect du règlement sur les conditions de service. En page 10 de notre preuve principale, on indique que les tarifs d'interruption et de branchement devront, selon nous, effectivement faire l'objet d'une révision ultérieure, une fois que les coûts spécifiques liés à ces activités seront précisés, de sorte que les coûts ne soient pas assumés par les clients en général et qu'Hydro-Québec ne retire pas de profit indu suite à la réduction des coûts de ces activités. Entre-temps, il serait possible d'avoir un compte de frais reportés pour le revenu excédentaire qui serait créé pour Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dagenais, à moins que je me trompe, il me semble que vous êtes en train de nous lire des extraits de votre preuve. J'ai dit à peu près quatre fois pendant les audiences que ce n'était pas nécessaire et que vous pouviez faire des commentaires sur la preuve additionnelle qui a été... Il me semble que vous faites ça à chaque fois que vous venez à la Régie : lire votre témoignage écrit. Pourquoi pensez-vous qu'on demande aux gens de déposer des témoignages écrits?

M. RICHARD DAGENAIS :

R. Je dirais, si vous me permettez, vous nous avez indiqué qu'on pouvait revenir sur les éléments importants de notre preuve et faire ressortir les éléments importants.

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas ça que j'ai dit. Lire la preuve, c'est déjà fait. Résumer la preuve, c'est déjà fait. Attirer l'attention sur les éléments importants, ce n'est pas nécessaire. Ça se fait en argumentation. J'ai dit ça au début. Maintenant, j'ai dit : vous pouvez, si vous avez des choses à ajouter, là, à votre preuve. Il y a une différence entre répéter et ajouter. Mais c'est un classique avec vous, je

veux dire, à chaque fois. Vous lisez votre preuve écrite.

M. RICHARD DAGENNAIS :

R. Non, je ne lis pas ma preuve écrite, je reprends des éléments et...

LE PRÉSIDENT :

Bon. Alors, si vous avez des choses à ajouter, là, alors je vous laisse compléter, mais j'aimerais ça que ce message-là soit enregistré une fois pour toute.

M. RICHARD DAGENNAIS :

R. Concernant les relevés des compteurs, le respect de la vie privée, on en a fait état dans notre preuve en page 19. On en a discuté aussi dans notre preuve complémentaire. Et je pense que les arguments d'Hydro-Québec font état qu'il y a effectivement des informations qui doivent être considérées à la fois confidentielles et personnelles. Et la question se pose, à savoir est-ce que ça va exiger un consentement de la part des clients et quel type d'informations Hydro-Québec peut aller chercher finalement qui sont des informations qui sont personnelles et confidentielles et qui ne requièrent pas leur consentement d'une part et qui est vraiment nécessaire par rapport à l'exercice de

ses fonctions?

La question, par exemple, d'établir des profils de consommation, pour moi, n'est pas nécessaire à la réalisation des fonctions de base du Distributeur et requiert, quant à moi, un consentement éclairé de la part du consommateur. Qu'on fasse des relevés aux quinze (15) minutes, par exemple, pour moi, ce n'est pas nécessaire pour faire une facturation qui est adéquate. Et on va aller chercher de l'information supplémentaire. C'est une finalité différente que pour la relève et l'établissement de la facturation.

Et on doit clairement se poser la question : Est-ce que c'est nécessaire de réaliser ça? Et quelle est la capacité pour le consommateur finalement de dire, moi, je ne souhaite pas cela, par exemple, je voudrais être informé c'est quoi les finalités par rapport à ce besoin-là et quelle est ma possibilité de refuser cette quête d'informations-là?

Concernant les questions de santé. Il y a eu une proposition d'Hydro-Québec finalement quant au retrait, la possibilité d'« opting out », si on veut, des consommateurs. La proposition d'Hydro-Québec ne me satisfait pas comme telle en rapport

avec les coûts qui sont proposés d'une part et, par rapport aux clients, par exemple, qui considèrent que ça pose un risque sur la santé et qui peuvent être, par exemple, souffrir d'hypersensibilité par rapport aux ondes électromagnétiques.

Et si on considère qu'Hydro-Québec n'a pas à poser de risques à la santé des gens, et si les gens considèrent qu'il y a un risque et qu'il y a une preuve médicale, par exemple, que le client est affecté par un problème d'hypersensibilité, à ce moment-là, on devrait en tenir compte dans les options possibles de tarification, et caetera. Les gens qui ont un problème d'hypersensibilité ne devraient pas avoir à assumer une facture plus élevée pour se protéger d'emblée par rapport aux ondes électromagnétiques émises par le compteur.

Ça va terminer ma présentation. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Dagenais. Alors on va ajourner pour le lunch. On revient à une heure trente (1 h 30).

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

REPRISE DE L'AUDIENCE

13 h 30

LE PRÉSIDENT :

Alors je pense qu'on était... aviez-vous d'autres questions en chef à votre témoin?

Me DENIS FALARDEAU :

Tel qu'annoncé...

LE PRÉSIDENT :

Ah! oui, la production des documents.

Me DENIS FALARDEAU :

D'une part, mais aussi monsieur Dagenais avait annoncé le dépôt, là, d'un chiffrier qu'il avait présenté. J'ai la version papier ici que j'ai déjà remis à ma consœur et que, Madame la Greffière, nous allons coter donc 0016.

C-ACEFQ-0016 : Chiffrier

Et concernant la suite, c'est-à-dire le dépôt de documents, il y aura dépôt de deux documents, Monsieur le Président, le premier intitulé « Le danger potentiel des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement », et ça provient de l'Assemblée parlementaire, c'est-à-dire le Conseil de l'Europe, et je présume, Madame la Greffière, que ça va être sous la cote 0017.

C-ACEFQ-0017 : Document intitulé « Le danger
potentiel des champs
électromagnétiques et leur effet
sur l'environnement »

Et l'autre document, sous la cote 0018, c'est un
document intitulé « Déclaration écrite » et ça
provient du Parlement européen.

C-ACEFQ-0018: Document intitulé « Déclaration
écrite »

LE PRÉSIDENT :

Je pense qu'on est rendu au contre-interrogatoire.
Est-ce que vous avez des questions, Maître Hogue,
pour monsieur Dagenais... pardon, excusez-moi, oui,
excusez, est-ce qu'il y a des intervenants qui ont
des questions pour monsieur Dagenais? La Régie n'a
pas de question alors c'est à vous, Maître Hogue,
merci.

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE

Q. [255] Alors bonjour, Monsieur Dagenais. Ça va être
très court.

R. Bonjour.

Q. [256] Je voudrais que vous preniez la déclaration

écrite qui a été déposée... qui vient tout juste d'être déposée par maître Falardeau, du Parlement européen, et j'aimerais que vous nous indiquiez si cette déclaration a été adoptée par le Parlement européen, je vous suggère que non.

R. À ma connaissance.

Q. [257] Mais ça n'a pas été adopté. Et le... non, c'est tout.

R. Ça a été déposé le douze (12) mars deux mille douze (2012). Excusez, juste pour indiquer que ça a été déposé le douze (12) mars deux mille douze (2012).

LE PRÉSIDENT :

Ça complète vos questions?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Tout à fait.

INTERROGÉ PAR LE PRÉSIDENT :

Q. [258] Moi j'en aurais une, Monsieur Dagenais, juste pour comprendre. Dans votre preuve complémentaire, vous semblez préoccupé, là, par le fait que les données de consommation des clients qui vont se retrouver au MDMS, c'est-à-dire le système de gestion, là, des données de mesurage, là, pourront faire l'objet d'analyse à des fins de planification, de prévision et de conception, là, soit de tarification, de programme d'efficacité

énergétique, gestion de demande et autres développements des produits, là.

Vous semblez avoir une préoccupation que des... ces informations-là qui sont reliées à des clients puissent être utilisées à ces fins-là. C'est... quelle est la... je ne comprends pas tellement la préoccupation que vous avez.

R. Ma première préoccupation c'est qu'au règlement actuel sur les conditions de service il est prévu que l'information de mesurage serve à la facturation. Alors donc ce n'est pas indiqué que ça doit servir au profil de consommation, et cetera, et actuellement, Hydro-Québec font un sondage... réalise une enquête auprès d'un certain nombre de clients pour effectivement évaluer le profil de consommation.

Alors c'est autour, de mémoire, il me semble c'est autour de mille (1 000) personnes au Québec, mille (1 000) clients au Québec, là, qui sont donc... font partie de ce sondage-là et ces... normalement ces personnes-là sont au courant finalement que leur information sur la consommation est utilisée par Hydro-Québec, analysée, et cetera. Et donc, premièrement, cette information-là, à mon sens, en termes statistiques, normalement devrait

suffire pour établir un profil de consommation fiable pour Hydro-Québec et il demeure que les clients qui sont soumis à cette enquête-là finalement sont au fait de... qu'Hydro-Québec analyse leur patron de consommation.

L'autre élément d'information c'est... l'autre élément d'argument, si on veut, c'est que les clients ne sont pas au fait d'Hydro-Québec va nécessairement utiliser cette information-là pour ses fins... des fins autres que la facturation. Et mon opinion personnelle, et je pense que c'est... est à l'effet que ce n'est pas une exigence pour réaliser les fonctions de base d'Hydro-Québec, c'est-à-dire la facturation, la livraison de l'information, et cetera, c'est de l'information complémentaire pour d'autres fins que la facturation, que la livraison de l'énergie.

Et pour moi c'est... à ce moment-là ça indique, comme il est reconnu par Hydro-Québec que c'est de l'information personnelle qui doit être traitée confidentiellement, que cette information-là devrait être autorisée avant que les clients, finalement, fassent partie du traitement de ces informations-là, donc donne son aval au fait d'Hydro-Québec puisse utiliser cette information-

là, ces profils de consommation-là.

13 h 36

Q. [259] Mais vous voyez un problème à ce que le Distributeur qui traite, de toute façon, ces choses-là, de façon confidentielle, ait comme renseignements personnels des données de consommation pour des fins de planification et de prévision et ce que vous énumérez là dans votre... Vous avez des problèmes avec ça?

R. Oui. Dans le sens qu'il n'est pas nécessaire qu'Hydro-Québec fasse... tire l'information de l'ensemble des clients pour faire sa propre planification. Il peut, à partir d'un échantillon satisfaisant, donc tirer l'information. Et un échantillon de clients qui vont être informés finalement du fait qu'Hydro-Québec... donc utilise leur profil finalement à des fins de planification.

Lorsqu'Hydro-Québec va utiliser l'ensemble des clients pour générer finalement sa propre analyse, sa propre planification, pour moi là il y a un problème d'information du client, il y a un problème d'autorisation de la part du client, de reconnaissance de la part du client qui veut faire partie d'une enquête large et il y a le risque aussi potentiel finalement que cette information-là

soit utilisée à d'autres fins, soit captée sur le réseau, et caetera.

L'élément qui n'a pas été discuté ici par Hydro-Québec, c'est : c'est quoi les coûts pour stocker cette information-là, la regrouper, la traiter, et caetera. J'aimerais bien savoir, avoir cette information-là, savoir si le bénéfice qu'on en tire vaut les coûts qu'on va investir dans ça.

Q. [260] Mais, vous pensez, vous, qu'une personne aurait des problèmes à ce qu'Hydro-Québec utilise, uniquement à des fins là comme vous l'avez mentionné dans votre document de planification, prévision et autres là, des informations personnelles sur la consommation d'électricité de cette personne-là? Vous pensez que les personnes... qu'une personne pourrait avoir des problèmes avec ça?

R. Oui, je le pense sincèrement, c'est pour ça que j'en ai parlé.

Q. [261] Êtes-vous sur Facebook, vous?

R. Non.

Q. [262] Non! Savez-vous combien il y a de personnes sur Facebook?

R. Vous parlez au Canada ou dans le monde?

Q. [263] Ah! Dans le monde.

- R. Dans le monde, il y en a tout près d'un milliard (1 G), je pense là.
- Q. [264] Ah! Peut-être... en tout cas, plus que cinq cents millions (500 M). Savez-vous comment Facebook... pourquoi Facebook est une entreprise milliardaire?
- R. J'imagine, c'est de par la publicité qu'ils obtiennent et et caetera, mais ils ont un grand nombre de clients, mais ce n'est pas la terre entière qui est sur Facebook, à ce que je sache là.
- Q. [265] Mais, Facebook vend les informations que tout le monde met sur les pages Facebook à des fins de publicité. Est-ce que ce n'est pas plus personnel ça que des données de consommation d'électricité?
- R. Bien, c'est...
- Q. [266] Je ne comprends pas le problème que ça pourrait causer quand on voit qu'il y a cinq cents millions (500 M) de personnes qui mettent toutes sortes de choses pas mal plus intimes sur Facebook et puis que c'est utilisé pour des fins de publicité. Puis là, on aurait un problème à ce qu'on permette au Distributeur d'avoir des données bien spécifiques là sur la mesure de l'électricité à leur domicile pour des fins de planification, de faire de la tarification, d'élaborer des

programmes, il y aurait un problème!

R. Bien, par rapport à Facebook, je pense qu'il n'est pas correct de la part de l'entreprise de vendre l'information, d'une part, à tout le moins, sans le consentement éclairé du client. Est-ce que l'ensemble des clients sont au courant de ça puis, lorsqu'ils font partie de ça, savent que l'information est vendue? Je pense qu'il faudrait faire une enquête sérieuse par rapport à ça. Et pour moi, ce n'est pas correct de l'entreprise de faire ça là.

Q. [267] Merci. Alors, on est rendu à la preuve du GRAME, je pense. Non. Ça va, le Syndicat. O.K.

Me RICHARD BERTRAND :

Je n'ai pas la courtoisie de l'offrir à mes collègues de passer devant, mais j'avais dit aux parties que mon témoin expert ne sera pas disponible demain et moi non plus, donc comme on ne sait jamais le temps que ça va durer, je préfère prendre l'occasion puisque c'est mon rang et que je ne prends la place de personne.

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous êtes le bienvenue au micro.

Me RICHARD BERTRAND :

Je vous remercie, Monsieur le Régisseur.

R-3770-2011
4 avril 2012

RICHARD DAGENAIS - ACEFQ
Interrogatoire
Le Président
- 171 -

13 h 41

PREUVE DE SCFP-FTQ

Me RICHARD BERTRAND :

Alors, nous aurons deux témoins. J'interrogerai pour ma part monsieur Sylvestre, et mon associée maître Guimond va interroger monsieur Labrosse.

L'AN DEUX MILLE DOUZE (2012), le quatrième (4e) jour d'avril, ONT COMPARU :

PIERRE-GUY SYLVESTRE, économiste au Syndicat canadien de la fonction publique, ayant son adresse d'affaires au 525, rue Crémazie, Montréal (Québec);

DAVID LABROSSE, responsable de l'information et des communications pour le SCFP-2000, ayant son adresse d'affaires au 1010, rue de Liège, Montréal (Québec);

LESQUELS, après avoir fait une affirmation solennelle, déposent et disent :

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me RICHARD BERTRAND :

Q. [268] Monsieur Sylvestre, rapidement, quelle est

votre formation?

M. PIERRE-GUY SYLVESTRE :

R. J'ai une maîtrise en science économique à l'Université du Québec à Montréal.

Me RICHARD BERTRAND :

J'ai ici une copie du c.v. de monsieur Sylvestre qui n'était pas déjà produit, et j'ai à votre disposition, qu'on pourrait produire si vous le souhaitez. J'ai un certain nombre d'exemplaires pour ceux qui voudraient l'avoir. Je ne me rappelle plus à quelle cote on est rendu.

LA GREFFIÈRE :

SCFP-FTQ-0023.

Me RICHARD BERTRAND :

SCFP-FTQ-0023.

C-SCFP-FTQ-0023 : Curriculum vitae de Pierre-Guy Sylvestre.

Q. [269] Alors, nous avons déposé sous la cote, si je ne m'abuse, FTQ-0011, une analyse économique ainsi que des annexes qui étaient sous FTQ-0012. Est-ce que vous êtes le rédacteur, vous êtes l'analyste qui a procédé à l'analyse qui a été produite dans le mémoire FTQ-0011, Monsieur Sylvestre?

M. PIERRE-GUY SYLVESTRE :

R. Oui.

Me RICHARD BERTRAND :

Je voudrais officiellement faire produire les pièces FTQ-0011 et 0012 par le témoin, pour qu'elles soient en preuve. Les autres pièces pourraient être produites par monsieur Labrosse. J'ai cependant trouvé une pièce FTQ-0014 qui n'est pas un document qui émane de monsieur Sylvestre, qui n'est pas une analyse, mais qui est une pièce produite par le Syndicat. Évidemment, je peux la faire produire par le secrétaire général du Syndicat à moins que ma collègue accepte que ce soit déposé de consentement et que ça fasse partie de la preuve. Il s'agit simplement d'un avis de changement technologique, je crois.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je n'ai pas d'objection à ce que ce soit déposé sans nécessité d'un témoin.

Me RICHARD BERTRAND :

Alors, j'espère que je n'en ai oublié aucune. Madame la greffière, je pense que toutes les pièces ont été reconnues. Merci.

Q. [270] Alors, Monsieur Sylvestre, donc nous disions que vous aviez procédé à l'analyse économique du

projet actuel. Vous avez entendu, je pense, à quelques reprises les remarques de monsieur le régisseur, on ne vous demandera pas de lire votre rapport. Sauf que juste pour, avant, de façon introductive, ça va prendre juste quelques minutes pour introduire les questions suivantes que je vais poser et qui vont être peu nombreuses, je vous rassure immédiatement. Alors, j'aimerais que vous expliquiez à la Régie les éléments clés de votre analyse, ou en fait la méthodologie que vous avez utilisée pour préparer votre analyse économique.

M. PIERRE-GUY SYLVESTRE :

R. Alors, moi, premièrement, j'ai repris l'analyse économique du Distributeur. J'ai analysé la méthodologie du Distributeur. J'ai modifié quelques aspects de l'analyse économique. Principalement ce que j'ai regardé, c'est les investissements en TI de quatre-vingt-huit millions (88 M\$). J'ai également regardé la volumétrie des compteurs, ainsi que la ligne réduction des coûts et revenus de cent vingt-quatre millions (124 M\$). Donc, ça, c'est une ligne qu'on retrouve dans l'analyse de scénario IMA dans le document HQD-3, Document 2, en annexe, donc à la page 1 de l'annexe.

À mon avis, ce qui est par rapport aux

investissements en TI, comme c'est indissociable du projet lui-même, ça devait nécessairement être inclus. Et donc, ça faisait passer l'avantage économique... Dans le différentiel des scénarios, on nous donnait trois cents millions (300 M). Avec la différence de TI, on arrivait à peu près deux cents millions (200 M). Aujourd'hui, je constate que le Distributeur nous parle de cette marge de deux cents millions (200 M). Donc, pour les TI, il semble que le Distributeur ait changé sa version des faits.

Pour ce qui est de la volumétrie des compteurs, moi, je me suis basé sur l'amortissement linéaire sur quinze (15) ans. Et puis je me suis aperçu qu'il n'y avait pas assez de compteurs dans le projet, dans le scénario IMA. Dans le scénario IMA, dans HQD-1, Document 1, au tableau B1, ce qu'on retrouve là, c'est trois point huit millions (3,8 M) de compteurs. Ensuite, dans HQD-3, Document 2, on avait maintenant près de cinq millions (5 M) de compteurs.

À mon avis, après quinze (15) ans, on doit remplacer les compteurs qui ont été installés quinze (15) ans plus tôt. Et c'est ce que j'ai fait. La raison pour laquelle le Distributeur

n'avait pas utilisé un amortissement de quinze (15) ans ou, en fait, une durée de vie de quinze (15) ans dans son scénario, et, bon, il y avait plusieurs explications, mais une des explications, c'était pour ne pas gonfler les deux scénarios, autant le scénario IMA que le scénario de référence.

Moi, ce que j'ai fait, c'est que j'ai appliqué cette méthode, ce raisonnement-là autant au scénario IMA qu'au scénario de référence. Et donc, j'ai obtenu un scénario de référence qui coûtait un peu plus cher et un scénario IMA qui coûtait beaucoup plus cher.

13 h 47

Finalement j'ai carrément enlevé le moins cent vingt-quatre millions (124 M) à la ligne « Réduction des coûts et des revenus » parce qu'à mon avis suite à notre contre-interrogatoire du panel 3 et je vous citerai quelques notes sténo plus tard, le Distributeur ne m'a pas convaincu que ce moins cent vingt-quatre millions de dollars (124 M\$) devaient être inclus dans l'analyse IMA.

Donc on ne devait pas réduire le scénario IMA de cent vingt-quatre millions (124 M). Au total j'arrive à un projet qui est non rentable de cent

quatre millions (104 M).

Q. [271] O.K. On va revenir sur les détails de ce que nous avons appris lors de l'audience de la position adoptée par le Distributeur. Avant d'aller plus loin et d'aborder de plein pied cette question, vous nous mentionnez dans votre témoignage que vous avez pris essentiellement la modalité comparative scénario IMA, scénario de référence à partir des données d'Hydro-Québec.

R. Oui.

Q. [272] Ou du Distributeur ou de HQD, appelons-le comme vous le souhaiterez, Monsieur le régisseur, est-ce qu'il y a d'autres éléments dans votre analyse économique dont vous n'avez délibérément pas tenu compte et qui auraient pu avoir une incidence ou être pertinents?

R. Oui, tout à fait. D'ailleurs, bon moi je suis à l'emploi du Syndicat canadien de la fonction publique qui est différent de la section locale 2000 du SCFP.

Le premier mandat, la première demande qu'on m'a faite, c'était de faire une analyse d'impact économique de la suppression de huit cents (800) emplois touchés par la relève de compteurs. Les huit cents (800) emplois, Hydro-Québec nous dit

que c'est sept cent vingt-six (726), bon huit cents (800), sept cent vingt-six (726), c'est un peu différent.

C'est que nous on considérait selon les informations qu'on avait qu'il y avait déjà des emplois qui avaient déjà été abolis et on devait les inclure dans l'impact économique. Rapidement sur l'impact économique j'obtenais un impact économique négatif pour l'ensemble des citoyens québécois de l'ordre de quatorze point sept millions de dollars (14,7 M\$) annuellement donc récurrent.

Il aurait fallu pour compenser un tel impact négatif économique avoir, par exemple, une entreprise qui vienne construire ici des compteurs intelligents et à ce moment-là il aurait fallu faire la différence entre les deux impacts économiques.

Par contre, ce que l'on a appris c'est qu'il n'y aura pas de fabrication de compteurs intelligents au Québec. Donc, ça je n'en ai pas tenu compte. J'en ai fait mention dans mon mémoire, mais je n'en ai pas tenu compte dans l'analyse économique. Donc je me suis, je suis resté dans le périmètre là du projet.

Il y a autre chose par contre, il y a, par exemple, les charges de radiation de cent soixante millions de dollars (160 M\$). On ne les avait pas incluses. Par contre, il reste encore des documents, le Distributeur doit encore déposer des documents, il y a des engagements qui restent à être déposés.

Et également suite au contre-interrogatoire du panel 3, on a appris que les cent soixante millions de dollars (160 M\$) de charges de radiation étaient ni plus ni moins qu'un coût de service et bon je ne l'ai pas inclus, mais je vous dirais que ça va dépendre des engagements que va déposer Hydro-Québec.

Et finalement pour toute la question du risque, à peu près tous les intervenants dans la cause du scénario LAD, du scénario IMA ont relevé qu'au niveau des contingences et de l'analyse du risque il y avait certains, certains manquements.

Et si vous le permettez je pourrais juste faire un lien rapide les autres mémoires des autres intervenants.

Q. [273] Parfait. Alors donc je comprends que dans le mémoire que vous avez, vous dites qu'il y aurait possiblement une incidence, je comprends, négative

pour le scénario IMA, de la question des charges de radiation, du risque, des éliminations d'emplois sur lesquelles on va revenir, mais au départ votre mémoire d'analyse ne prend ces éléments négatifs en compte dans l'analyse des, comparatif des deux scénarios?

R. Non.

Q. [274] Parfait. Maintenant je voudrais juste faire une précision ou une demande, Monsieur le régisseur, avant d'inviter le témoin à faire ses commentaires sur les, sur les interventions des autres intervenants.

13 h 52

Effectivement, dans... lorsque le panel numéro 3 a été interrogé il y a eu de nombreux engagements pris et si je ne m'abuse il y a l'engagement numéro 55 qui n'a pas encore été déposé, qui a été fait à la demande de l'UMQ. J'aimerais bien, puisque nous sommes appelés évidemment pour... dans l'efficacité des choses à administrer notre preuve immédiatement, réserver la possibilité que nous fassions des observations si par hypothèse ce document-là nous amenait... que nous n'avons pas encore eu le temps d'étudier, là, nous amener à modifier notre position.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ça m'amène à souligner ce qui a été déposé, les engagements 37, 48, 50 à 58, alors vous trouverez la réponse...

Me RICHARD BERTRAND :

Ah! bien alors...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

... à l'engagement 55...

Me RICHARD BERTRAND :

... alors je ne sais pas quand...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

... 60 et 61.

Me RICHARD BERTRAND :

Ah! ils ont été déposés quand? 55 a été déposé quand?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ce matin.

Me RICHARD BERTRAND :

Ce matin, alors vous pardonneriez à mon analyste de ne pas avoir eu le temps de l'étudier en profondeur puisqu'il a été déposé ce matin. Alors puisqu'il a été déposé nous allons l'examiner et si, d'aventure nous considérons que le témoignage devrait... de monsieur devrait être complété ou faire l'objet de certaines observations je vous en ferai la demande,

mais je fais l'annonce immédiatement, là. Ce n'est pas que j'en ai nécessairement l'intention mais je veux réserver tous mes droits, bien entendu.

LE PRÉSIDENT :

Non, non, c'est correct, si vous avez à le compléter vous le complétez d'une façon ou d'une autre...

Me RICHARD BERTRAND :

Oui, oui, puis je ne voulais pas attendre...

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, non, non, ça va.

Me RICHARD BERTRAND :

... je sais que le procureur de l'UMQ a décidé de retarder sa preuve en attendant d'avoir pu l'examiner. Peut-être qu'après son témoignage nous ne jugerons pas utile d'amener des observations supplémentaires mais je veux me réserver le droit de le faire si cela était nécessaire.

LE PRÉSIDENT :

On vous réserve le droit.

Me RICHARD BERTRAND

Q. [275] Merci, Monsieur le Régisseur. Alors je passe immédiatement, puisque mon témoin m'amène une belle... une belle occasion de transition, en lui demandant de passer rapidement les commentaires ou

les remarques qu'il aurait à faire relativement aux analyses économiques puisque c'est là notre cheval de bataille déposées par les autres intervenants.

M. PIERRE-GUY SYLVESTRE :

R. Oui, bon alors, premièrement, en ce qui concerne l'ACEF Québec, ils ont noté comme nous qu'il n'y avait aucune contingence qui avait été appliquée au coût d'acquisition et ça, si ça avait été... si ça avait été fait ça aurait eu un impact négatif sur la rentabilité du projet.

Ils ont évidemment aussi constaté que l'investissement en TI devait être inclus dans le projet, mais ça je dirais que c'est réglé comme question étant donné que le Distributeur ne considère plus que c'est un écart de trois cents millions (300 M) mais bien un écart de deux cents millions (200 M) par rapport au scénario de référence. Il y a aussi...

Q. [276] Oui, juste avant que vous alliez plus loin, là, pour toujours être bien sûr que nous vous suivons, en ce qui concerne les investissements TI vous avez déjà dit qu'effectivement vous aviez tenu compte de cet élément-là dans votre analyse économique, mais en ce qui concerne l'insuffisance des contingences soulignée par L'ACEF de Québec, ça

n'est pas tenu en compte pour arriver à votre résultat de toute façon?

R. Non, pas du tout.

Q. [277] Parfait. Alors je vous ai interrompu, je vous invite à continuer.

R. Pour ce qui est aussi des risques non pris en compte comme les risques de piratage, on n'a pas étudié cette question mais encore une fois ça pourrait affecter négativement la rentabilité de même que le MDMS qui devrait être remplacé aux cinq ans et non pas aux sept ans.

Il y a eu également un élément intéressant soulevé par l'ACEF Québec par rapport à la croissance de la clientèle. Nous n'avions pas les informations nécessaires pour quantifier et puis nous l'avons donc... nous n'en avons donc pas pris compte. Pour ce qui est du GRAME...

Q. [278] Attendez un petit peu...

R. Oui.

Q. [279] ... avant d'aller plus loin. Je comprends que ces éléments-là que vous soulignez dans les interventions des intervenants, est-ce que vous êtes en accord avec les réserves qu'ils émettent à l'égard du projet IMA sur ces chapitres-là?

R. Ah! oui, je suis en accord.

Q. [280] Parfait. Alors le GRAME.

R. Pour ce qui est du GRAME, et bien l'expert Finamore a noté qu'il y avait un nombre limité de bénéfices, je suis d'accord avec ça également. Pour ce qui est d'Option Consommateurs, ils ont soulevé que les gains unitaires par compteur, il y avait certaines lacunes par rapport à leurs calculs.

Il y avait aussi un problème par rapport au taux de rendement interne, ça aurait dû être inclus pour compléter l'analyse de valeur ajoutée... valeur actualisée nette. On se rejoignait également sur l'infrastructure en TI.

Q. [281] Dans le cas du taux de rendement interne, je comprends que vous êtes en accord avec l'analyse d'Option Consommateurs mais ce n'est... est-ce que je comprends que ce n'est pas reflété dans votre propre analyse?

R. Non plus.

Q. [282] Disons que le bénéfice du doute à Hydro-Québec là-dessus, c'est ça?

R. Tout à fait.

Q. [283] Dans l'analyse?

13 h 56

R. Tout à fait, mais ça aurait été intéressant de rajouter le TRI pour le MDMS, ils ont... ils

rejoignent l'ACEF de Québec là-dessus. Pour le risque là, on a également... on partage leurs conclusions par rapport que, aux contingences qui sont insuffisantes, mais on ne pouvait pas le quantifier, on avait besoin de travailler avec des faits.

Au niveau de la rigueur de l'analyse économique du Distributeur, bien, à mon avis, ça aurait pu être un peu plus robuste, un peu plus conservateur. Pour ce qui est du RNCREQ, ils ont parlé du coût de radiation. Ils rejoignent un peu ce qu'Union des consommateurs nous disent. Donc, afin de minimiser les coûts de charges de radiation, il aurait fallu que le projet soit déployé autrement. Nous, à notre avis, les charges de radiation sont élevées et ça aurait dû être pris en compte dans l'analyse économique, même si je ne l'ai pas fait.

Pour ce qui est de l'UMQ, bien, je dirais tout simplement que, à l'UMQ, ils ont... ils ont produit une analyse de sensibilité, une analyse économique et ils ont produit une fourchette, là, d'un résultat de rentabilité allant de moins deux cent trente-six millions (-236 M\$) à plus quatre-vingt-six millions de dollars (86 M\$). Nous, on

arrive à moins cent quatre (-104 M\$), donc, moi, je noterais qu'on est à peu près au milieu là, on est entre les deux bornes. Et voilà, donc, ça terminerait mon parcours là, ma revue des mémoires des autres intervenants.

Q. [284] Parfait. Maintenant, vous avez déjà un petit peu annoncé la couleur relativement à votre réaction face à la preuve ou, enfin, les résultats des contre-interrogatoires menés des représentants du Distributeur. Alors, j'aimerais que vous nous fassiez part de vos commentaires et remarques sur les diverses rubriques que vous avez déjà annoncées.

R. Bien, je vais faire un retour pour justifier là d'ajouter plus de compteurs dans le scénario IMA et dans le scénario de référence. Bon. Premièrement, pour ce qui est de l'amortissement et de l'importance...

Q. [285] Attendez un petit peu, je veux juste qu'on...

R. Oui.

Q. [286] ... qu'on se comprenne bien là, qu'on sache de quoi l'on parle. Je ne veux pas me montrer suggestif, mais je vais remettre le témoin en contexte, Monsieur le Régisseur. On avait souligné lors du contre-interrogatoire que plutôt que de

procéder au remplacement de l'ensemble des compteurs à la fin de leur vie de quinze (15) ans, on allait en remplacer vingt-sept ou vingt-huit (27 %-28 %) qui nous amenait à quatre millions neuf cent mille (4 900 000) compteurs qui seraient remplacés plutôt que sept millions quatre cent mille (7 400 000).

D'abord, j'aimerais, dans un premier temps, que vous nous indiquiez si vous êtes d'accord avec disons cette approche économique prise par le Distributeur dans la présentation du projet.

R. Leur approche est intéressante, mais à mon avis, moi, je n'ai pas pu travailler à partir de leur méthodologie parce qu'ils incluaient un projet... pas un projet, mais plutôt un concept d'intelligence d'affaires qui à mon avis est un concept non économique et je n'arrivais pas à utiliser, à quantifier ce concept qui est à mon avis... en fait, qui est non économique puisque non défini dans le projet.

Q. [287] O.K. Alors, donc votre analyse relative au remplacement donc du nombre de compteurs est basée sur quoi et arrive à quels résultats et vous m'expliquez par la suite?

R. En fait, c'est basé sur les chiffres du

Distributeur, sur l'amortissement de quinze (15) ans, donc la durée de vie comptable de quinze (15) ans. Moi, j'ai considéré qu'après quinze (15) ans, on remplaçait les compteurs qui avaient été installés quinze (15) ans plus tôt.

Donc, lorsqu'on faisait ce travail, ce à quoi on arrivait, c'était qu'on avait beaucoup plus de compteurs qui étaient installés dans le scénario IMA et un peu plus de compteurs qui étaient installés dans le scénario de référence.

Q. [288] Je comprends que la norme de quinze (15) ans, vous l'avez également appliquée au scénario de référence et pas uniquement au scénario IMA, pour les fins de comparaison.

R. Afin de faire une analyse comparative la meilleure possible, j'ai utilisé le même raisonnement pour les deux scénarios et donc, à mon avis, tout ce qui est... tous les calculs que j'ai faits, tous les raisonnements que j'ai utilisés sont vérifiables. Et donc, j'ai procédé par une... une façon rigoureuse de faire les choses pour analyser les deux projets.

14 h 00

Q. [289] Je vous ai interrompu. Alors continuez où vous étiez.

R. Donc voilà. Lorsque je faisais remplacer tous les compteurs après quinze (15) ans dans le scénario IMA et dans le scénario de référence, j'arrivais évidemment à beaucoup plus de compteurs, donc à sept point quatre millions (7,4 M) dans le scénario IMA et à quatre point sept millions (4,7 M) dans le scénario de référence. J'ai utilisé également tout le même taux d'actualisation qui avait été utilisé par le Distributeur, et j'ai donc pu calculer une valeur actualisée nette.

Lorsque nous avons contre-interrogé le Distributeur, nous avons posé la question suivante, et là je me réfère aux notes sténographiques du vingt-neuf (29) mars deux mille douze (2012) au panel 3 à la page 222, donc la question que nous avons posée est la suivante :

Q. Je comprends que pour les fins de la préparation de vos analyses financières et de la rentabilité du projet IMA vous avez tenu pour avéré ou pour acquis que la durée de vie comptable de ces nouveaux compteurs était de quinze (15) ans?

La réponse du Distributeur a été :

R. Au niveau de l'analyse financière

évidemment, oui, c'est amorti sur une période quinze (15) ans linéairement.

À la page 222. Le Distributeur poursuit :

R. Dans la théorie économique, effectivement, donc quand on a un compteur qui finit après sa vie utile, bien, on aurait tendance à vouloir le... le remplacer. Mais le mandat qu'on a quand on fait une analyse économique comme ça dans un projet d'une importance comme ça, il faut y mettre l'intelligence d'affaires.

C'est à la page 230. Nous avons donc continué nos questions, à la page 231 et 232. Donc, un extrait de la question est le suivant :

Q. [...] vous avez décidé de ne pas tenir compte de cette durée de vie comptable de quinze (15) ans que vous aviez vous-même déterminée?

La réponse du Distributeur :

R. Bien, je vous l'ai dit que ce n'est pas sur une base nécessairement économique. C'est sur une base technique et d'exploitation.

Mon analyse économique est nécessairement

économique et uniquement économique. Donc, c'est la différence peut-être entre l'analyse du Distributeur et l'analyse que nous avons réalisée. De plus...

Q. [290] Je m'excuse, juste une question. En termes, vous avez une maîtrise en économie. Est-ce qu'effectivement la notion d'intelligence d'affaires est une notion économique?

R. À proprement parler, non. Ce qui aurait pu être une notion économique, ça aurait été des observations scientifiques. Et à partir de ces observations-là, il aurait pu y avoir une certaine extrapolation. J'ai cru comprendre que le vingt-huit pour cent (28 %) venait d'une sorte d'extrapolation, mais je n'ai retrouvé nulle part aucun raisonnement pour pouvoir soutenir cette affirmation-là qui, à mon avis, a un caractère non scientifique.

Q. [291] Parfait. Continuez!

R. Donc, juste pour continuer sur l'intelligence, le concept d'intelligence d'affaires. J'aimerais vous référer au tableau E12 du document HQD-3, Document 2 à la page 25.

14 h 03

Q. [292] Oui, oui, c'est dans le, le...

R. À la page?

Q. [293] À la page 25, ce sont les réponses d'Hydro-Québec?

R. C'est l'engagement numéro 12.

Q. [294] Oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

HQD.

Me RICHARD BERTRAND :

Q. [295] HQD-3, Document 2, c'est à la page 25 de 37, figure E-12.

R. Donc à la figure E-12, ce que l'on retrouve là c'est la distribution de l'âge des compteurs remplacés. Donc de deux mille six (2006) à deux mille dix (2010), ici je vais reprendre là, les mots d'Hydro-Québec, on sait qu'il y a de l'électromécanique, mais il y a également de l'électronique.

Donc je ne parle pas de l'électronique dans le scénario IMA, mais ici on sait très bien qu'en deux mille six (2006), deux mille dix (2010) les compteurs qui étaient remplacés là, étaient surtout des compteurs électromécaniques dont on dit que la durée de vie est de vingt-cinq (25) ans.

Ce qu'on observe c'est ça ressemble beaucoup à une distribution normale, un peu décalée vers la droite. Donc on pourrait penser que la

moyenne est un peu plus vers la droite des vingt-cinq (25) années, mais n'est certainement pas autour de quarante et un (41) ou quarante-cinq (45) ans.

On remarque aussi qu'il y a deux pour cent (2 %) des compteurs ici qui ont été remplacés et qui avaient un âge entre zéro et cinq ans. Donc à mon avis, il aurait été beaucoup plus prudent d'utiliser l'âge comptable, donc la durée de vie comptable des compteurs de quinze ans. Et puis à mon avis on aurait, on aurait été plus près de la réalité.

Et puis s'il y avait un concept d'intelligence d'affaire à créer pour ce, pour ce scénario IMA, bien l'intelligence d'affaire nous dit ici qu'entre zéro et cinq ans, il y a des compteurs qui sont défectueux. Même si on peut nous dire qu'il y a eu un budget quelque part qui va s'assurer de pouvoir remplacer les compteurs défectueux.

Lorsque je regarde à HQD-3, Document 2, page 1 de l'annexe, je ne vois à peu près rien là entre deux mille dix-huit (2018) et deux mille vingt-sept (2027). Donc il n'y a pas d'installation de compteurs, il n'y a pas non plus d'espérance

d'installation de compteurs. Il n'y a pas non plus de probabilité d'installation de compteurs ou de remplacement de compteurs.

14 h 06

Donc, là, je viens d'expliquer pourquoi la volumétrie a été changée. Et je veux juste faire un commentaire sur les changements qu'il y a eu dans la volumétrie. Dans HQD-1, Document 1, au tableau B1, on installait trois point huit millions (3,8 M) de compteurs. Dans HQD-3, Document 2, on en installait quatre point huit (4,4 M) ou quatre point neuf millions (4,9 M).

Je me demande à mon avis si le prochain chiffre ne pourrait pas être sept point quatre (7,4 M) puisque j'ai démontré qu'avec sept point quatre millions (7,4 M), on remplaçait tous les compteurs après quinze (15) ans selon les chiffres mêmes d'Hydro-Québec. À mon avis, notre analyse est bonne et notre analyse est justifiable d'un point de vue économique. Je vais maintenant parler des cent vingt-quatre millions (124 M\$) qu'on retrouve au document HQD-3, Document 2, dans le tableau du scénario IMA.

Q. [296] C'est le document que vous aviez déjà entre les mains. On réfère cette fois-ci à l'annexe A où

on retrouve un tableau comparatif des différents scénarios. Alors, à la page 1, vous avez l'analyse du scénario IMA; à la page 2, l'analyse du scénario de référence; et les résultats que le Distributeur en tire à la troisième page du document. Donc, le témoin nous réfère pour l'instant à la première page de l'annexe A. C'est exact, Monsieur Sylvestre?

R. Tout à fait.

Q. [297] Alors allez-y!

R. Donc, lorsque vous allez aux charges d'exploitation, la sixième ligne en dessous, vous avez réduction de coûts et revenus. Donc, entre parenthèses, donc cent vingt-quatre point quatre millions (124,4 M\$). Ça veut dire moins cent vingt-quatre point quatre millions (-124,4 M\$). Bon. Premièrement, dans le tableau 4 de HQD-1, Document 1, page 34, qui est la demande originale du Distributeur. Oui. Bien qu'incomplète cette analyse du coût du projet LAD de deux mille dix à deux mille dix-sept (2010-2017), on ne retrouvait pas ces réductions de coûts et revenus. Donc, ça a été ajouté plus tard. Même si, pendant les premières années du projet, il y a effectivement réduction de coûts et revenus.

Deuxièmement, on a posé la question en contre-interrogatoire. Concernant le cent vingt-quatre millions (124 M\$). Alors, je vais vous référer à la page 238. Alors, là, ce qu'on apprend ici, c'est que :

R. Au niveau budgétaire...

Ça a été la réponse du Distributeur

... quand vous allez regarder après ça d'un autre volet, donc le volet budget du projet, c'est sûr qu'il y a un budget, là, il n'y a pas de coût négatif là-dedans, là. On s'entend, les sommes d'argent nécessaires à IMA n'incluent pas les moins...

Donc, on se réfère au cent vingt-quatre millions (124 M\$),

... les moins que vous avez vu là-dedans, là, c'est des choses qui sont... on peut pas avoir des budgets négatifs.

Donc, nous, on est de cet avis qu'on ne peut pas avoir des budgets négatifs dans une sommation de coûts.

R. Dans les deux scénarios...

Le Distributeur a poursuivi sa réponse à la page

240,

R. Dans les deux scénarios, tous les salaires, on va juste faire simple, les... tous les salaires des releveurs sont dans le scénario de référence.

Nous avons bien compris que, dans le scénario de référence, il y avait beaucoup de main-d'oeuvre, beaucoup de masse salariale, mais on avait essayé d'évaluer dans un premier temps pour sept cent vingt-six (726) employés ce que ça faisait en moyenne. Donc, nous avons regardé les années deux mille douze (2012), deux mille treize (2013) et deux mille quatorze (2014). Bien, premièrement, il y a les coûts d'opération.

Pour ce qui est de la masse salariale de la relève, ça nous donnait cinquante-six mille (56 000 \$) par releveur. Pour les autres coûts de la relève, vingt mille (20 000 \$) par releveur, environ vingt mille (20 000 \$) par releveur. Pour le fonctionnel de relève, mille six cent cinquante-deux (1 652 \$); pour les télécoms, huit mille quatre cent deux (8 402 \$). Et de plus, on a un MOM (un micro-ordinateur de main) et matériel qui est évalué à deux mille six cent dix-sept (2617 \$). Dépense qui va presque décuplée en deux mille

treize (2013) parce que, en deux mille treize (2013), le MOM, par releveur, coût dix-sept mille sept cent soixante-huit dollars (17 768 \$). Et l'année suivante, ça revient à deux mille huit cent quatre-vingt-douze point cinquante-six (2 892,56 \$).

Lorsque j'ai fait le calcul avec six cents (600) employés, parce que, là, on nous disait, il y a six cents (600) employés là, on met dans le moins cent vingt-quatre millions (-124 M\$), cent vingt-six (126) employés, on n'a pas voulu gonfler les deux scénarios. Donc, on l'a juste mis d'un côté de la comparaison. J'ai donc pris les mêmes chiffres. J'ai regardé la masse salariale de relève. J'ai divisé par six cents (600). Et j'ai obtenu un salaire de près de soixante-dix mille dollars (70 000 \$) par année.

J'ai également regardé les autres coûts. On a des autres coûts de relève de vingt-trois mille cinq cents dollars (23 500 \$). J'imagine que c'est une voiture. Sauf que, en deux mille treize (2013), il y a également un achat de vingt-quatre mille dollars (24 000 \$). Et en deux mille quatorze (2014), il y a également vingt-quatre mille dollars (24 000 \$). Donc, à mon avis, pour sept cent vingt-

six (726) employés, les chiffres étaient raisonnables. Mais avec six cents (600) employés, j'ai l'impression que les chiffres sont gonflés.

Q. [298] Je comprends que votre compréhension de l'analyse du scénario de référence, en ce qui concerne la masse salariale et autres coûts reliés à la relève comprenaient la totalité des sept cent vingt-six (726) employés et non pas uniquement les six cents (600) releveurs de compteurs.

14 h 12

R. Tout à fait. D'ailleurs...

Q. [299] Qu'on soustrait du scénario... dont on soustrait cent vingt-six (126) du scénario IMA là d'après ce que la preuve a révélé.

R. Oui. Et d'ailleurs, j'en profite pour dire que, pour l'ensemble des intervenants, il aurait été beaucoup plus simple de faire vraiment un différentiel de scénario avec d'un côté, à gauche, tous les coûts pour le projet IMA et d'un côté, à droite, tous les coûts pour le projet de référence. Mais, on a vu qu'il y a eu, au niveau de la volumétrie, entre autres, il y a eu des changements au cours des audiences. Il y a eu des explications qui ont été données. Et à mon avis, autant pour la volumétrie que pour la ligne des cent vingt-quatre

millions (124 M\$), il y a des modifications qui doivent être apportées.

Q. [300] O.K. Mais, votre conclusion relativement à cette soustraction de cent vingt-quatre millions de dollars (124 M\$) du coût total du scénario IMA, c'est quoi?

R. Pardon. Pour le cent vingt-quatre millions de dollars (124 M\$)?

Q. [301] Millions, oui, oui.

R. Bien, à mon avis, c'est qu'elle ne devrait pas être incluse dans l'analyse de scénario IMA et donc on ne devrait pas soustraire du coût total cent vingt-quatre millions de dollars (124 M\$) parce que lors du contre-interrogatoire le Distributeur ne m'a pas convaincu de la justification d'inclure une ligne de moins cent vingt-quatre millions de dollars (124 M\$).

Q. [302] O.K. Oui. Continuez. Autres remarques.

R. Donc, bien, je pourrais terminer en parlant là des coûts de service qui vont être ajoutés à cause des charges de radiation de cent soixante millions de dollars (160 M\$).

Selon ce qu'on aura dans l'engagement là qui va être déposé, qui a été déposé ce matin à la Régie, l'engagement 55, on verra s'il y a lieu de

les inclure ou non dans l'analyse du scénario IMA.

- Q. [303] O.K. Maintenant, pour terminer, vous avez fait une analyse économique qui n'a pas été faite par le Distributeur relativement à l'impact économique sur le Québec de la suppression d'emploi. Vous en parlez dans votre mémoire, mais juste faire un résumé de deux minutes.
- R. Rapidement. On a considéré qu'il y avait huit cents (800) emplois qui étaient éliminés au Québec, donc on passait d'une technologie qui était intensive en travailleur, donc en anglais « labor intensive », à une technologie qui était intensive en capital, donc « capital intensive », donc une technologie qui remplace le travail humain. Il y a une suppression pour l'ensemble des québécois, l'ensemble de l'économie du Québec de huit cents (800) employés. Ça aurait pu être compensé s'il y avait eu la construction de compteurs ici, à part un hypothétique, je dirais, centre de...
- Q. [304] D'excellence.
- R. ... d'excellence là de soixante-quinze (75) emplois, employés, il n'y a à peu près rien qui pourrait compenser la perte économique de la suppression de huit cents (800) emplois. Nous, nous l'avons fait avec huit cents (800) emplois parce

que le Distributeur nous avait envoyé des informations selon lesquelles il allait y avoir huit cents (800) emplois qui allaient être supprimés. Si on le fait avec sept cent vingt-six (726), il faudrait changer les chiffres, mais comme je ne l'ai pas inclus dans l'analyse de rentabilité, bref, ce n'est pas nécessaire de les modifier.

J'ai fait mon évaluation à partir du modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec, à partir d'une dépense et non pas d'un investissement. Donc, un investissement m'aurait donné un impact économique très grand, alors qu'une dépense, c'est beaucoup moindre. Il y a aussi des impacts sur les emplois indirects. Ici, c'était autour tout près de deux cents (200) emplois indirects. Par emplois indirects, on entend le restaurateur ou la coiffeuse du coin.

Q. [305] Ce chiffre de deux cents (200) emplois indirects résultant de la suppression de huit cents (800) emplois, vous prenez ça où ou en vertu de quelle règle?

R. Bien, ça sort du modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec.

Q. [306] D'accord. Et vous évaluez le coût total de

ces pertes, non comprises dans le scénario dont on discute depuis le début, à?

R. Par année, c'est quatorze point sept millions (14,7 M\$).

Q. [307] D'accord. Alors, je n'ai pas d'autres questions pour monsieur, alors je le soumetts au feu purificateur du contre-interrogatoire.

14 h 17

LE PRÉSIDENT :

Que c'est bien dit. Alors est-ce qu'il y a des intervenants qui ont des questions pour messieurs Labrosse et Sylvestre?

Me RICHARD BERTRAND :

Monsieur Labrosse n'a pas encore été interrogé.

LE PRÉSIDENT :

Ah, o.k., je pensais que...

Me RICHARD BERTRAND :

Alors c'est ma collègue, Maître Guimond, qui va le faire, mais écoutez, on peut procéder immédiatement à l'interrogatoire du deuxième témoin et faire les contre-interrogatoires des deux témoins en même temps. Ça pourrait aussi être ça.

LE PRÉSIDENT :

Je pensais que vous aviez fini.

Me RICHARD BERTRAND :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi.

Me RICHARD BERTRAND :

Ça va être très court, mais je vais inviter ma collègue à interroger monsieur Labrosse tout de suite à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

C'est vrai, je trouvais qu'il n'avait pas parlé beaucoup.

Me LOUISE-HÉLÈNE GUIMOND :

À la fin du projet, Monsieur le régisseur, on va finir à être bon avec les procédures de la Régie, on s'en vient, on s'en vient.

INTERROGÉ PAR Me LOUISE-HÉLÈNE GUIMOND :

Q. [308] Alors écoutez, Monsieur Labrosse, il y a deux documents qui ont été déposés dans la preuve du Syndicat, le document SCFP-FTQ-13 qui constitue le sondage et FTQ-16. Est-ce que vous reconnaissez ces documents et en faites votre témoignage?

M. DAVID LABROSSE :

R. Oui, tout à fait.

Q. [309] Alors rapidement, Monsieur Labrosse, quelles sont vos fonctions au sein du SCFP 2000?

R. Je suis le responsable de l'information et des communications pour le Syndicat.

Q. [310] Vous avez coordonné la campagne des compteurs en or?

R. Oui.

Q. [311] Pouvez-vous instruire la Régie sur l'objectif de cette campagne?

R. Bien c'était surtout d'informer la population au niveau du projet du remplacement des compteurs.

Q. [312] Il y avait des volets distincts à cette campagne-la quels étaient-ils?

R. Deux volets principaux, un volet d'informations et un volet de mobilisation.

Q. [313] Pouvez-vous nous décrire un peu le contenu de chacun de ces volets? Dans le volet informations?

R. Dans le volet informations, c'était assez standard, le message radio, télévisé, publicité dans les journaux, publicité sur le web, un site web, évidemment l'utilisation des médias sociaux.

Q. [314] Et dans le deuxième volet, le volet mobilisation qu'est-ce qui était prévu, Monsieur Labrosse?

R. On avait deux éléments, une pétition papier là qui prenait la forme d'un petit compteur en or qu'on distribuait en gros, ça disait :

Non, je refuse qu'Hydro-Québec dépense un milliard (1 G) inutilement et sacrifie mille (1000) emplois pour remplacer les compteurs actuels.

On en a déposé dix mille (10 000) à la Régie de l'énergie. Et on avait également des courriels qui pouvaient être envoyés à partir de notre site web, compteursenor.com, au vingt-neuf (29) février dernier, maîtresse Véronique Dubois, secrétaire de la Régie, nous avait confirmé qu'elle avait reçu seize mille huit cents (16 800) courriels de type pétition, qu'environ deux cents, (200), trois cents (300) autres courriels qui comprenaient des observations écrites plus élaborées.

Q. [315] Cette confirmation de maîtresse Dubois elle s'est faite par écrit lors d'un courriel?

R. Oui, tout à fait, par courriel.

Q. [316] Ça va. Très bien. Alors je voudrais déposer cet échange de courriels, Monsieur le régisseur, je crois qu'on est rendu à 39, est-ce que c'est ça dans notre cote. 24.

C-SCFP-FTQ-0024 : Échange de courriels

Dans ce courriel qu'est-ce que maîtresse Dubois vous

confirmait juste pour terminer ce que vous avez commencé, Monsieur Labrosse, sur cet aspect?

R. Bien c'est ça dans le fond, on avait, seize mille huit cents (16 800) objections écrites qui avaient été envoyées à la Régie et deux cents (200), trois cents (300) de plus additionnels où est-ce qu'il y avait une justification un peu plus élaborée.

Q. [317] D'accord. On a déposé un sondage, vous avez été impliqué dans ce sondage-là. Quelle est la période où ce sondage-là a été effectué?

R. Ça a été effectué du trois (3) au cinq (5) octobre deux mille onze (2011), juste après notre campagne d'informations.

Q. [318] Quels étaient les objectifs principaux de ce sondage, Monsieur Labrosse?

R. Premièrement, vérifier le taux d'acceptabilité sociale du projet et les raisons qui justifiaient l'accord ou le désaccord. Également, il y avait vérifier le niveau de notoriété de la campagne qu'on venait de réaliser.

14 h 21

Q. [319] Au niveau de la méthodologie lorsque vous avez fait faire ce sondage-là quelles précautions avez vous prises?

R. Bien, évidemment, afin de maximiser, là,

l'objectivité du sondage, là, on a... on a choisi une maison de sondage qui effectuait des sondages scientifiques, dans le fond, qui était sérieuse, qui pouvait nous présenter, dans le fond, un document qui était statistiquement représentatif.

Q. [320] Et cette maison c'est?

R. Léger Marketing.

Q. [321] Quel est le rôle de Léger Marketing dans le... dans le sondage qui a été déposé à la Régie?

R. Bien, en gros, nous ce qu'on déposait à Léger Marketing c'était les sujets des questions qui voulaient être posées. Dans le fond, Léger, comme c'est des politiques internes chez Léger, là, on contrôle... ont le contrôle complet sur l'ordre des questions, le type de questions, pour éviter... pour maximiser l'objectivité du sondage.

Q. [322] Parfait. Et qu'est-ce qu'on peut conclure de ce sondage, monsieur Labrosse?

R. Bien, en gros, là, c'est-à-dire après avoir été mis en contact avec les principaux arguments des deux parties, là, bien, soixante-cinq pour cent (65 %) de la population était en désaccord avec le projet de remplacement des compteurs et c'était principalement pour des motifs économiques.

Q. [323] Je vous remercie, je n'ai pas d'autres

questions pour monsieur Labrosse, merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Guimond. Est-ce qu'il y a des intervenants qui ont des questions pour messieurs Labrosse et Sylvestre? La Régie? Maître...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui, je peux vous demander peut-être pour quelques notions économiques j'aurais besoin de consulter les experts d'Hydro, alors si je pouvais avoir dix minutes.

LE PRÉSIDENT :

Bon, d'accord, on va faire une pause de dix minutes. On revient à peu près, disons, trois heures moins vingt-cinq (14 h 35).

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

REPRISE DE L'AUDIENCE

LE PRÉSIDENT :

Alors c'est à vous, Maître Hogue.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Maître Neuman m'a prévenu qu'il avait une question finale.

LE PRÉSIDENT :

Ah! bon, O.K.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Rebonjour, Monsieur le Régisseur.

LE PRÉSIDENT :

Alors allez-y, on vous écoute.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN

Q. [324] J'avais commencé à me lever quand la pause est arrivée. Bonjour, Messieurs, Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et l'AQLPA. Dans le sondage que vous avez réalisé quant aux motifs pour lesquels les répondant exprimaient des désaccords avec le projet, je vois qu'une partie des motifs de... pour lesquels les gens exprimaient un tel... un tel désaccord était, je lis :

Des impacts négatifs sur la santé à cause des micro-ondes émises par le compteur.

Est-ce qu'il y a quelque chose sur laquelle vous pouvez... vous voulez élaborer quant à ces résultats quant au...

M. DAVID LABROSSE :

R. Bien, évidemment, vu que ce n'est pas moi qui a fait le sondage, là, c'est les résultats qui sont là, donc soixante et un pour cent (61 %) des gens qui étaient en désaccord à la question 1 étaient en accord avec l'argument que ça faisait des impacts négatifs sur la santé, et vingt et un pour cent (21 %) des gens qui étaient en désaccord avec cet

argument-là.

Q. [325] Il n'y a pas eu de... vous n'avez pas eu de données supplémentaires sur ce sujet?

R. Non, tout est là.

Q. [326] Merci bien.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Neuman. Alors, Maître Hogue, on vous écoute.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE

Q. [327] Messieurs Sylvestre et Labrosse. Alors mes premières questions vont s'adresser plus particulièrement à monsieur Sylvestre et je comprends, Monsieur Sylvestre, que vous êtes à l'emploi exclusif du Syndicat canadien de la fonction publique?

R. Je travaille pour le SCFP qui est... ce qui est différent de la section locale 2000...

Q. [328] Je comprends.

R. ... du SCFP...

Q. [329] C'est ça, vous êtes au niveau du syndicat central, si je peux me... je peux employer cette expression-là.

R. Je travaille au SCFP au bureau de Montréal, au service de la recherche en tant qu'économiste.

Q. [330] Et vous êtes à l'emploi du SCFP depuis quand?

- R. Depuis deux mille neuf (2009).
- Q. [331] Est-ce que vous êtes d'accord avec moi qu'il existe une distinction importante entre une durée de vie comptable et une durée de vie utile?
- R. Est-ce que vous vous référez à la durée de vie technique ou à la durée de vie utile?
- Q. [332] Je me réfère à la durée de vie utile.
- R. Parce que dans l'engagement E-46 d'Hydro-Québec, lorsque la question a été posée sur la durée de vie utile, Hydro-Québec a répondu avec la durée de vie technique, donc je me demande est-ce que vous vous référez à la durée de vie technique...
- Q. [333] Je pose à vous la question à vous, ce que je veux savoir c'est votre opinion à vous à savoir s'il y a une distinction entre la notion de durée de vie comptable et la notion de durée de vie utile?
- R. Au niveau de la durée de vie comptable c'est égal à quinze (15) ans. Au niveau de la durée de vie utile, bien, à ce moment-là ce sera ce que le... dans le cadre du projet actuel ce sera ce que le Distributeur donnera comme durée de vie utile.
- Q. [334] Je comprends que vous avez fait une analyse économique théorique et vous l'avez souligné, vous avez exclu de ça ce que vous avez appelé... ce

d'Hydro-Québec avait appelé l'intelligence d'affaires et que vous avez dit ne pas avoir, alors votre analyse économique à vous s'est faite au plan théorique?

R. Qu'est-ce que vous voulez dire par « théorique »?

Q. [335] Vous n'avez pas pris... vous n'avez pas pris en compte des éléments, par exemple, historiques chez Hydro-Québec pour...

R. Je ne comprends pas le terme...

Q. [336] ... pour moduler.

R. Je ne comprends pas le terme « historique », pouvez-vous préciser?

14 h 31

Q. [337] Bon bien, on va aller d'une façon précise. Par exemple, quand vous attaquez la durée de vie qui a été utilisée par Hydro-Québec dans le cadre de ses projections, vous utilisez votre... la durée de vie comptable de quinze (15) ans qui est la période d'amortissement pour les compteurs qui seront acquis. On est d'accord.

R. Oui.

Q. [338] Bon. Ce que je veux savoir, est-ce que vous avez également tenu compte de l'historique qui existe, commençons par chez Hydro-Québec, quant à la durée d'utilisation des compteurs qui sont

installés depuis, dans certains cas, des décennies, est-ce que vous avez tenu compte de ces données-là historiques pour moduler la durée de vie que vous avez, vous, utilisée aux fins de votre modèle économique?

R. Si par « historique » vous voulez dire des données empiriques, moi je vous dirais, non, je n'ai pas utilisé... je n'ai pas fait d'empirisme. Je dirais qu'Hydro-Québec non plus. En fait, Hydro-Québec a fait un produit et puis a...

Q. [339] Ma question, c'est vous. Avez-vous tenu compte des données historiques? Je comprends que c'est « non ».

R. Oui, oui, j'ai tenu compte des données historiques.

Me RICHARD BERTRAND :

Je pense qu'on pourrait peut-être laisser le témoin répondre. Je comprends que... hein! On a... il explique dans une analyse comparative, il dit « non, j'ai pris les données de quinze (15) ans ». Il est en train d'expliquer qu'il a comparé des pommes avec des pommes et que c'est aussi les données d'Hydro-Québec. Je pense qu'on peut le laisser exprimer son idée.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je n'ai pas de problème à ce qu'il exprime son idée

dans la mesure où il répond aussi à la question.

Me RICHARD BERTRAND :

Oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Alors, je le ramène à ma question.

Q. [340] Je veux savoir s'il a tenu compte des données historiques disponibles chez Hydro-Québec quant à la durée de vie utile, c'est-à-dire la durée de vie pendant laquelle les compteurs installés par Hydro-Québec au fil des années, ont joué leur rôle et ont pu être exploités.

R. À part le tableau dont j'ai fait mention, donc qui démontrait qu'il y avait une distribution à peu près normale pour les... l'âge de remplacement des compteurs, comme nous n'avions pas ces données et qu'il aurait été impossible d'obtenir, depuis mil neuf cent soixante (1960), toutes les données historiques de remplacement des compteurs, je vous dirais « non ». Et par le fait même, ce n'est... une analyse économique est nécessairement théorique, surtout si on la met sur papier.

Q. [341] Alors, donc les données, vous ne les aviez pas, d'après ce que je comprends, hormis le tableau auquel vous avez fait référence. Donc, selon votre témoignage, vous n'étiez pas en mesure d'inclure

comme facteur dans le cadre de votre analyse économique l'aspect historique des données, alors vous avez utilisé strictement la durée de vie comptable. C'est ce que je dois comprendre.

R. J'ai utilisé l'amortissement de quinze (15) ans, oui.

Q. [342] D'accord. Est-ce que vous savez quel était, Monsieur Sylvestre, la durée de vie comptable des compteurs électromécaniques installés par Hydro-Québec au fil du temps?

R. Moi, pour le scénario de référence, ce que j'ai utilisé, c'est la durée de vie de quinze (15) ans.

Q. [343] Je ne parle pas du scénario de référence, je vous demande si savez, dans les faits, les compteurs électromécaniques installés au fil du temps par Hydro-Québec étaient des compteurs qui avaient une durée de vie comptable de combien de temps?

R. Nous, ce qu'on avait parlé, ce qui est dans vos documents, c'est une durée de vie utile de vingt-cinq (25) ans.

Q. [344] De vingt-cinq (25) ans. Ça, vous avez trouvé ça dans les documents.

R. Dans les documents là, écoutez, d'Hydro-Québec en général.

Q. [345] O.K. Est-ce que vous avez tenté de faire une comparaison entre les données qu'on retrouve dans la preuve quant à l'âge du parc de compteurs et cette durée de vie comptable-là de vingt-cinq (25) ans pour voir dans quelle mesure il existait ou non une relation entre la durée de vie utile et la durée de vie comptable?

R. Est-ce que vous pouvez préciser votre question?

Q. [346] Je vais essayer de la rendre plus précise, elle me semble plutôt précise. Est-ce que vous avez utilisé les données qu'on retrouve dans la preuve pour tenter de comparer, tenter de comparer la durée de vie comptable de vingt-cinq (25) ans à laquelle vous faites référence, avec l'âge du parc de compteurs d'Hydro-Québec?

R. Pouvez-vous me donner les références aux données?

Q. [347] Ce que je veux savoir, c'est dans l'ensemble de la preuve, n'importe quelles données qui s'y trouvent concernant l'âge du parc de compteurs. Je veux savoir si vous avez fait cet exercice-là ou non, dans un premier temps.

R. Si j'ai bien compris votre question, vous me demandez si je connais l'âge du parc de compteurs actuel d'Hydro-Québec?

Q. [348] Je vous demande si vous avez tenté, avec

l'ensemble de l'information qui est au dossier, si vous avez fait l'exercice de tenter d'identifier quelle était la durée de vie utile des compteurs qui avaient été installés par Hydro-Québec pour la comparer à la durée de vie comptable de vingt-cinq (25) ans par rapport aux compteurs électromécaniques...

14 h 44

Q. [349] Par rapport...

R. ... ou par rapport aux compteurs électroniques?

Q. [350] On va commencer par les compteurs électromécaniques puis on verra si vous l'avez fait ensuite pour les compteurs électroniques.

R. Hum, hum. Moi, j'ai utilisé uniquement l'amortissement de quinze (15) ans.

Q. [351] Alors vous n'avez pas fait l'exercice? Je veux être claire au niveau de ma question.

R. Par « exercice » est-ce que vous entendez faire une corrélation?

Q. [352] Est-ce que vous avez, est-ce que vous vous êtes donné la peine...

R. Mais j'ai...

Q. [353] ... d'aller chercher dans la preuve l'information relative à l'âge des compteurs qu'on retrouve dans le parc d'Hydro-Québec? Et là, on va

parler des compteurs électromécaniques. Avez-vous fait cet exercice-là?

- R. Donc, vous vouliez que je fasse une corrélation entre les compteurs, l'âge des compteurs électromécaniques et l'âge des compteurs, la durée de vie comptable, c'est cela?
- Q. [354] Regardez, Monsieur Sylvestre, je n'en suis pas à la corrélation. Je vous demande, dans un premier temps, avez-vous pris la peine d'aller vérifier l'ensemble des données qu'on retrouve dans la preuve pour tenter, vous, de déterminer quelle était la durée de vie utile des compteurs qui avaient été installés par Hydro-Québec et qui étaient dans son parc?
- R. À part le tableau que j'ai mentionné un peu plus tôt et toutes les informations qu'on... qu'on avait sur la répartition en pourcentage des compteurs électroniques, électromécaniques, non, je ne suis pas allé plus loin. Je n'ai pas fait de corrélation ou d'analyse de régression afin de déterminer quel est le lien entre les deux.
- Q. [355] D'accord. Et vous n'avez pas non plus fait un exercice semblable pour les compteurs électroniques qu'on retrouve dans le parc d'Hydro-Québec pour tenter, encore une fois, de voir s'il y avait une

distinction à appliquer ou à faire entre la durée de vie comptable et la durée de vie utile dans les faits?

R. Bien, si, vous, pour vous la durée de vie utile c'est la durée de vie technique telle que vous avez... telle que le Distributeur a répondu dans l'engagement E-46, bien, je vous dirais, non, je n'ai pas essayé de faire le lien entre l'amortissement comptable et la durée de vie technique.

Q. [356] Alors vous ne l'avez pas fait pour le lien entre la durée de vie comptable et la durée de vie technique. Je vais... On va s'assurer de fermer toutes les portes. Est-ce que vous l'avez fait pour ce que, vous, vous semblez qualifier de durée de vie utile? Vous semblez faire une distinction entre la durée de vie technique et la durée de vie utile, est-ce que vous en faites une?

R. Si vous prenez l'engagement E-46.

Q. [357] Je veux savoir votre opinion à vous, pas celle d'Hydro-Québec.

R. Moi, pour moi... Moi, j'ai...

Q. [358] Je demande vous.

R. Moi, j'ai considéré uniquement la durée de vie comptable.

Q. [359] O.K. Mais ce que je vous demande, vous comme économiste, vous faites une analyse économique?

R. Oui.

Q. [360] Je vous demande, vous comme économiste, est-ce que vous faites une distinction, est-ce que votre compréhension est à l'effet qu'il y a une distinction entre la durée de vie comptable et la durée de vie utile?

R. Si la durée de vie utile est égale à la vie... la durée de vie technique, oui, je fais une différence entre les deux.

Q. [361] Bon. Alors quelle est la différence que vous faites entre la durée de vie utile et la durée de vie technique?

R. Bien, par exemple sur la durée de vie technique, bon bien, par exemple la demande a été faite, là, à demander si celui qui produisait les compteurs garantissait une durée de vie technique. Alors cette durée de vie technique-là était de vingt (20) ans.

Q. [362] O.K. Donnez-moi votre propre définition à titre d'économiste de ce qu'est une durée de vie utile.

R. Durée de vie utile en tant que... bien, ça serait une durée de vie utile qui est... qui est basée,

par exemple, sur ce que... sur les paramètres qui sont fournis par le producteur. Par exemple, si on nous dit la durée de vie technique ou la durée de vie utile d'un camion ou d'un compteur est de tant d'années, alors ça c'est la durée de vie technique ou la durée de vie utile.

Q. [363] Alors, pour vous, les deux termes sont synonymes, c'est la même chose. C'est la durée de vie du bien, indépendamment de l'aspect comptable. C'est la durée de vie pendant laquelle on peut espérer que le bien fonctionne?

R. Bien, selon ce qu'Hydro-Québec répond à l'engagement E-46, on comprend très bien que, pour eux, la durée de vie utile est égale à la durée de vie technique.

14 h 48

Q. [364] Est-ce que vous êtes d'accord avec cette affirmation là que la durée de vie utile est la même chose que la durée de vie technique ou vous avez une autre opinion?

R. Bien écoutez, si c'est dans ce cadre bien précis là, je vous dirais bien oui je suis d'accord avec Hydro-Québec, avec le Distributeur. Par contre, j'ai utilisé la durée de vie comptable.

Q. [365] D'accord. Je voudrais qu'on aille à votre

tableau, à la valeur résiduelle, pouvez-vous nous expliquer ce dont il s'agit ça le concept de valeur résiduelle quand on fait une analyse économique?

R. Bien écoutez, si vous parlez au niveau de l'amortissement là, par exemple, si vous avez un compteur qui peut durer dix (10) ans au niveau comptable, on parle de la durée de vie comptable, bien s'il dure, par exemple, si vous l'avez huit ans et puis que vous le jetez, bien ensuite vous avez deux ans de valeur résiduelle. Donc c'est la valeur qui restait pour l'actif.

Q. [366] La valeur si, par exemple, vous avez. On va le prendre avec un autre exemple que des compteurs. Je veux être sûr qu'on s'entend bien sur la notion de valeur résiduelle. Si vous achetez une voiture, au bout de cinq ans, elle a été utilisée cette voiture-là, elle vous a coûté trente-cinq mille dollars (35 000 \$).

Si elle a une valeur de vingt mille (20 000) au bout de cinq ans, est-ce que ça sera la valeur résiduelle?

R. Bien écoutez, si vous enlevez, si vous le faites linéairement là, vous aurez une valeur résiduelle qui sera probablement semblable, oui.

Q. [367] D'accord.

R. Qui sera ça, oui.

Q. [368] On va aller à votre tableau d'analyse économique, le tableau SCFP-1, « Analyse économique »?

R. Oui.

Q. [369] Où vous avez établi des valeurs résiduelles?

R. À quelle page?

Q. [370] Le tableau SCFP-1, « Analyse économique », c'est à votre page 26. Je voudrais que vous expliquiez la façon dont vous êtes parvenu à une valeur résiduelle dans le scénario IMA de quatre-vingt-cinq virgule six millions (85,6 M)?

R. Oui, bien c'est bien simple. En fait, premièrement, bien il y avait une réponse à l'engagement 55 qui n'était malheureusement pas disponible à neuf heures (9 h 00) ce matin, probablement un peu plus tard. J'ai regardé également hier, avant un peu.

Il devrait y avoir une formule précise là pour les valeurs résiduelles. Donc là, j'imagine qu'il devrait y avoir toutes les réponses à nos questions là.

Q. [371] Mais je comprends donc.

R. Engagement 55, mais avant cela, je vais répondre à la question...

Q. [372] Oui?

R. ... que vous m'avez posée, ça va prendre un peu de temps par contre. Si vous regardez dans le HQD-1, Document 1.

Q. [373] Oui?

R. À la page 39.

Q. [374] 39, le tableau 7, Résultats de l'analyse économique du projet LAD »?

R. Oui, vous avez là, les valeurs résiduelles.

Q. [375] O.K.

R. Ce qu'il faut bien comprendre c'est que dans le tableau B-1 du document HQD-1, Document 1, le tableau B-1, vous avez trois point huit millions (3,8 M) de compteurs.

Q. [376] Oui? J'ai trois point huit millions (3,8 M) de compteurs effectivement?

R. En fait, ce que je fais présentement, c'est que j'explique mon raisonnement.

Q. [377] Oui?

R. Et puis tout à l'heure, maître Bertrand vous a indiqué que s'il y avait sur la consultation de l'engagement 55, s'il y a là des réponses claires du Distributeur, on pourra commenter. Mais pour l'instant ce qui est important, c'est que vous avez les deux valeurs qui sont exactement les valeurs que j'ai ajoutées ici à mon document, là, quatre-

vingt-cinq point six (85,6) et quatre-vingt-un point vingt (81,20). N'est-ce pas? Pour trois point huit millions (3,8 M) de compteurs.

Ensuite dans le document HQD-3, Document 2, page 1 de l'annexe.

Q. [378] Oui?

R. Regardez. Est-ce que vous voyez la ligne « Valeur résiduelle »?

Q. [379] Oui?

R. Donc est-ce que vous pouvez, vous savez combien de compteurs il y avait maintenant, ce n'était plus trois point huit millions (3,8 M), mais bien près de cinq millions (5 M) de compteurs, avec aucun changement sur les valeurs résiduelles. Suite à mon raisonnement, j'ai regardé et puis d'autres intervenants, d'autres intervenants ont mentionné qu'au niveau des valeurs résiduelles c'était difficile, voire impossible de concilier les calculs. J'ai considéré que s'il y avait un million (1 M) de compteurs de plus dans le HQD-3, Document 2 et que les valeurs résiduelles n'avaient pas changé, à ce moment-là, nous n'avions pas besoin de les changer si on installait même deux ou trois millions (2-3 M) de plus.

14 h 53

Q. [380] O.K. Alors donc trois point huit millions (3 800 000) ou à votre sept point quelque chose millions...

R. Non, non.

Q. [381] ... vous avez décidé de conserver la même valeur résiduelle parce que vous n'étiez pas en mesure, avec les données que vous aviez, de calculer une autre valeur résiduelle que celle qui apparaissait dans les tableaux où on avait trois point huit millions (3 800 000), c'est ça?

R. Non, vous m'avez mal compris. En fait, dans le document HQD-1, document 1, vous avez trois point huit millions (3 800 000) de compteurs.

Q. [382] Oui.

R. Ensuite le Distributeur a changé. Dans HQD-3, document 2, il y a maintenant plus que trois point huit millions (3 800 000) de compteurs, il y en a près de cinq millions (5 000 000). Lorsqu'on regarde les valeurs résiduelles à la page 1 de l'annexe de HQD-3, document 2, on voit que les valeurs résiduelles sont exactement les mêmes. Donc je me suis dit que s'il y avait là, les valeurs résiduelles des compteurs, il ne valait pas la peine de les changer puisque le Distributeur ne les avait pas changées.

Q. [383] O.K. Est-ce que vous nous dite que cette façon-là que vous avez appliquée pour faire votre scénario est une façon de faire qui est conforme avec les règles qui s'appliquent en matière de scénario économique?

R. Bien écoutez, pour ce qui est de l'analyse économique, je vais vous donner en référence les notes sténographiques...

Q. [384] Non.

R. ... de notre contre-interrogatoire.

Q. [385] Je demande, vous, vous comme économiste, vous êtes ici, vous vous présentez comme économiste.

R. Oui.

Q. [386] Je vous interroge à titre d'économiste.

R. Tout à fait.

Q. [387] D'accord. Je veux savoir, et vous allez l'indiquer au régisseur, est-ce que c'est votre témoignage que c'est là, la façon habituelle de faire une analyse économique et de calculer une valeur résiduelle?

R. Premièrement, l'analyse économique d'Hydro-Québec était plutôt, aux mots mêmes du Distributeur, une analyse technique. Donc moi ce que j'ai fait c'est une analyse économique à partir de paramètres qui étaient connus.

Maintenant, je vous dirais que si vous me dites qu'il y a eu là des... il y avait là, des valeurs résiduelles pour des compteurs, moi je vous ai dit que les cent soixante millions (160 M) de charges de radiation des autres compteurs, des valeurs résiduelles des compteurs qu'on mettait à la poubelle, qu'on mettait aux rebuts, je ne les avais pas intégrées.

Je vous ai dit également que si nous avons une réponse claire par rapport à l'engagement 55, par rapport aux valeurs résiduelles, j'allais pouvoir modifier s'il le fallait notre analyse économique, les résultats de notre analyse économique.

Q. [388] Alors je repose ma question, Monsieur Sylvestre, je veux savoir s'il est... la façon dont vous avez établi la valeur résiduelle, c'est-à-dire d'utiliser celle qui apparaissait dans le tableau d'Hydro-Québec dans un contexte de trois point huit millions (3 800 000) de compteurs et simplement la répliquer dans votre propre modèle où on a cette fois-ci au-delà de sept millions (7 000 000) de compteurs est une façon usuelle lorsqu'on fait des analyses économiques, et je vous suggère que ce n'est pas la façon d'établir une valeur résiduelle.

R. Donc vous suggérez également au Distributeur que ce n'est pas une façon usuelle de le faire pour son analyse économique.

LE PRÉSIDENT :

Q. [389] Monsieur Sylvestre, c'est vrai que c'est... ce n'est pas... ce n'est pas facile de se faire contre-interroger, ça je le sais, là, mais depuis le début, là, il y a comme un petit jeu, on vous pose une question puis vous reposer une question. Ça va être plus simple et plus détendu si vous répondez le plus simplement possible à la question. Vous, avez-vous fait telle chose ou vous, pensez-vous que ça se fait comme ça, ce n'est pas compliqué, là, ça va, il me semble, détendre l'atmosphère, là.

R. Oui, tout à fait.

Q. [390] Et puis ça va mener à des meilleurs résultats.

R. Afin de bien me faire comprendre, ce que je dirais, à la page 232 de notre contre-interrogatoire lors du vingt-neuf (29) mars dernier, nous avons posé la question suivante :

Vous avez décidé de ne pas tenir compte de la durée de vie comptable de quinze (15) ans que vous aviez vous-

même déterminée.

On nous a répondu :

Bien, je vous l'ai dit, ce n'est pas sur une base nécessairement économique, c'est une base technique et d'exploitation.

Ce que j'ai compris ici, c'est que l'analyse économique était une analyse propre aux paramètres d'Hydro-Québec, d'ailleurs il y avait beaucoup de paramètres qui nous manquaient, il y avait énormément d'informations qui nous manquaient.

Il y a un engagement présentement que je n'ai pas pu consulter parce qu'il a été déposé ce matin à une heure... passé neuf heures (9 h), parce que j'avais consulté à neuf heures (9 h), et puis à partir du raisonnement même d'Hydro-Québec de ne pas changer les valeurs résiduelles lorsqu'on passe de trois point huit (3,8) à quatre point huit millions (4,8 M) de compteurs, moi j'ai appliqué la même logique pour mon analyse économique.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Q. [391] Bon, alors, vous nous avez dit tantôt que dans votre cas à vous vous n'aviez pas inclus dans tout ça ce que vous avez appelé l'intelligence d'affaire à laquelle a fait référence Hydro-Québec,

l'aspect technique, l'aspect historique que vous aviez fait, et je prends vos mots, vous aviez fait une analyse économique. Alors je repose ma question.

14 h 58

Est-il exact, Monsieur Sylvestre...

Écoutez-la bien, là, elle est très précise. Est-il exact que, lorsqu'on fait une analyse économique, on doit établir la véritable valeur résiduelle en fonction de données économiques qui sont disponibles et que, de tout simplement prendre une valeur résiduelle d'une autre analyse économique qui comporte d'autres paramètres, n'est pas une façon acceptable de faire?

R. Bien, premièrement, je vous dirais que des analyses économiques c'est un... c'est un terme qui est extrêmement large. Alors mon analyse économique a été détaillée, elle est rationnelle. C'est basé sur des faits. Donc, oui, j'ai utilisé les valeurs résiduelles qu'Hydro-Québec avait posées dans son premier document. Je n'avais pas les informations. J'ai constaté qu'un million (1 M) de compteurs ne changeaient rien sur les valeurs résiduelles. Et puis je me suis dit que cette façon de faire, puisqu'elle est... elle reposait sur des faits et

elle était rationnelle, et donc, oui, c'était une analyse économique.

Mais, comme j'ai déjà mentionné dans mon témoignage, une analyse économique plus complète aurait dû inclure d'autres éléments que je n'ai pas inclus parce que j'ai respecté la méthode du Distributeur.

Q. [392] O.K. Alors pour certains bouts vous avez pris la méthode du Distributeur, pour d'autres bouts vous l'avez rejetée parce que, selon vous, ce n'était pas des informations que vous aviez. On va...

R. C'est ce que j'ai expliqué dans mon mémoire en détail.

Q. [393] Je vais revenir à la valeur résiduelle. Est-ce que vous êtes d'accord avec moi que, si vous doublez le nombre de compteurs, l'effet sur la valeur résiduelle est de l'augmenter cette valeur-là? Si on prend le tableau d'Hydro-Québec que vous avez si gentiment identifié, le HQD-3, Document 2, annexe A, page 1 de 4 où on voit la valeur résiduelle de quatre-vingt-cinq point six millions (85,6 M), est-ce qu'il est exact que, si vous doublez le nombre de compteurs, l'impact, je ne veux pas le quantifier en dollars, a pour effet

d'augmenter la valeur résiduelle?

R. Bien, écoutez, c'est parce que, comme je vous ai déjà répondu, dans HQD-1, Document 1 il y avait un million (1 M) de compteurs de moins. Et comme augmenter d'un million (1 M) de compteurs n'a pas augmenté les valeurs résiduelles, je ne l'ai pas appliqué.

Q. [394] O.K.

R. D'ailleurs, s'il avait fallu prendre toutes les valeurs résiduelles, il aurait fallu également prendre les véhicules des releveurs de compteurs.

Q. [395] Est-ce que vous avez remarqué que, lorsqu'on ajoute le million, il y a également des réinvestissements qui sont faits qui apparaissent dans un des tableaux? Avez-vous fait cette analyse-là?

R. À quel tableau et à quelle ligne, s'il vous plaît?

Q. [396] Au tableau, c'est au tableau HQD-3, Document 2, annexe A, page 1 de 4.

R. Quelle ligne?

Q. [397] Et c'est à « Compteurs - Achat et installation ». Est-ce que vous voyez là des réinvestissements?

R. Donc, vous parlez à partir de deux mille vingt-sept (2027)?

Q. [398] Oui, à partir de deux mille vingt-sept (2027).

R. Donc, vous parlez de six point huit (6,8) trente-quatre point huit (34,8)?

Q. [399] Tout à fait. Tout à fait.

R. Hum.

Q. [400] Est-ce que vous aviez pris connaissance du fait qu'il y avait là des réinvestissements?

R. Oui, oui, tout à fait.

Q. [401] Est-ce que, ça, ça a un impact au niveau de la valeur résiduelle?

R. Bien, si... Je vous l'ai... Comme je vous l'ai déjà mentionné, si je consulte l'engagement 55 qui donne la formule précise par rapport aux... aux valeurs résiduelles, à ce moment-là je m'engage à vous répondre.

Q. [402] Alors je reviens à la question. Je veux comprendre le mécanisme, alors je ne veux pas de référence à Hydro-Québec. Je veux comprendre d'un point de vue théorique. Si on augmente le nombre de compteurs, est-ce que vous êtes d'accord avec moi que l'effet que ça a c'est d'augmenter la valeur résiduelle?

R. Si on augmente le nombre de compteurs, normalement, on devrait augmenter la valeur résiduelle. Hydro-

Québec ne l'a pas fait, donc, moi, je me suis contenté de continuer comme Hydro-Québec travaillait.

L'autre chose que je voudrais dire, comme je l'ai déjà mentionné dans mon témoignage, si on considère les valeurs résiduelles, alors à ce moment-là il faudrait considérer aussi pour le scénario IMA les valeurs de charge de radiation.

Q. [403] O.K. Alors pour la valeur résiduelle, si elle augmente, je comprends qu'ultimement ce que ça a pour effet, dans la mesure où la valeur résiduelle est... est... est un actif, ça vient augmenter d'autant le... le bénéfice au niveau du scénario IMA?

15 h 03

R. Bien, écoutez, ça dépend ce que vous mettez dans vos valeurs résiduelles.

Q. [404] Non, je vous dis, si la valeur résiduelle augmente.

R. Est-ce que vous parlez de la valeur résiduelle uniquement des compteurs?

Q. [405] Je parle de la valeur résiduelle des compteurs, doubler le nombre de compteurs, la valeur résiduelle augmente de façon significative. Ce qui a aussi pour effet d'augmenter le montant

qu'on voit à total. Prenez votre tableau 7,
Monsieur Sylvestre. Si vous aviez fait l'analyse..

R. Tableau 7 de quel document?

Q. [406] Tableau 7 dans HQD-1, Document 1, page 39 de
58.

R. Oui. Qu'est-ce qu'il y a?

Q. [407] Si on augmente le nombre de compteurs, est-ce
que vous êtes d'accord avec moi, vous me dites, ça,
vous me dites oui, on augmente le nombre de
compteurs, si on regarde juste les compteurs, ça va
faire augmenter également la valeur résiduelle.
Donc, le quatre-vingt-cinq virgule six (85,6)
normalement va augmenter.

R. Bien, je vais vous répéter ce que je vous ai dit.
Je vais m'engager à vous répondre une fois que
j'aurai lu l'engagement 55.

Q. [408] Mais je demande au niveau économique. J'en
suis juste au niveau économique. Je suis au niveau
théorique. Je ne suis pas au niveau de ce qu'a pu
faire ou ne pas faire le Distributeur. Peut-être
qu'il y a un modèle qui est différent du vôtre. Je
veux savoir d'un point de vue économique,
théorique, est-ce que vous êtes d'accord avec moi
que si on augmente le nombre de compteurs, on
augmente également la valeur résiduelle? Ça ne va

pas la diminuer la valeur résiduelle, ça va l'augmenter.

R. Bien, si vous regardez d'un point de vue comptable puis que vous voulez considérer l'actif, la valeur résiduelle de l'actif, effectivement, dans cette logique-là, ça augmenterait. Mais en même temps, comme je vous l'ai déjà dit dans le témoignage, si vous achetez des actifs qui ont encore une valeur résiduelle, à ce moment-là, il faut le considérer également dans l'analyse économique.

Q. [409] Alors donc, ça augmente la valeur résiduelle, et j'entends ce que vous me dites, ça augmente la valeur résiduelle et ça a aussi pour effet par le fait même, si on augmente la valeur résiduelle, ça augmente également mon total en bas, sur le même tableau, le même tableau 7?

R. Bien, encore une fois, je vais vous répondre, je vais pouvoir vous répondre par engagement lorsque j'aurai la formule exacte du Distributeur qui a été déposée ce matin.

Q. [410] Alors donc, ce que je comprends, c'est qu'en l'absence de l'information qui va être fournie en engagement par Hydro-Québec, vous, vous n'êtes pas en mesure d'un point de vue purement théorique de vous livrer à une analyse économique et, en

conséquence, les chiffres qu'on voit, que vous avez vous-même établis, il faut les prendre, pour le moment, là, avec réserve, parce qu'on va voir ce qui est donné comme informations par Hydro-Québec, ce qui peut affecter dans un sens ou dans l'autre votre analyse économique, c'est ce que je comprends?

R. Bien, non, vous avez mal compris ce que je voulais exprimer. Ce que je voulais dire, c'est que si vous mettez des valeurs résiduelles de compteurs, il va également falloir que vous incluiez toutes sortes de valeurs résiduelles. Et, ça, je ne suis pas certain que le Distributeur ait pris les valeurs résiduelles même des... peut-être des MOM ou encore des voitures, tous les équipements disponibles. Et puis si le Distributeur l'avait vraiment considéré de cette manière-là, on l'aurait retrouvé en explication dans la preuve du Distributeur.

Q. [411] Est-ce que vous savez si le Distributeur a pris des valeurs résiduelles pour l'ensemble des pièces d'équipement? Je vous suggère que c'est le cas, qu'il y a eu des valeurs résiduelles prises sur l'ensemble des pièces d'équipement.

R. J'imagine que ça doit être dans l'engagement 55. Et encore une fois, moi, je m'engage à vous répondre

et puis à inclure le cent soixante millions (160 M\$) également dans les valeurs résiduelles, parce que si c'est le raisonnement qu'a pris Hydro-Québec... D'ailleurs, Hydro-Québec semble avoir changé son raisonnement puisque dans le document HQD-1, il y avait trois point huit millions (3,8 M) de compteurs; dans HQD-3, Document 2, il y en avait quatre point huit (4,8 M). Et les valeurs résiduelles étaient exactement les mêmes.

15 h07

Q. [412] Alors, je verrai après qu'il aura pris connaissance de l'engagement, parce que je pense que, sans ça, on risque de tourner en rond longtemps. Je reviens à la durée de vie que vous avez utilisée, la durée de vie comptable de quinze (15) ans. Vous avez pris connaissance des résultats de certains balisages qui ont été effectués relativement à la durée de vie utile ou technique - on va utiliser les deux termes puisque c'est, pour vous, synonyme - qui a été fait par Accenture?

R. Quelle est votre...

Q. [413] Est-ce que vous avez pris connaissance des balisages qui ont été faits de la durée de vie qu'on des appareils semblables qui ont été installés par d'autres utilités?

R. Quelle est votre référence?

Q. [414] Ah! Je vais vous faire la référence à Accenture.

R. S'il vous plaît.

Q. [415] Est-ce que vous avez pris connaissance du rapport d'Accenture?

R. Oui, j'ai pris connaissance des rapports d'Accenture, oui.

Q. [416] Avez-vous pris connaissance des balisages effectués par Accenture?

R. Donnez-moi la référence exacte parce que j'ai l'impression que c'était le document qui était sous pli confidentiel. Je veux juste m'assurer que c'était le bon document.

Q. [417] Dans un premier temps, est-ce que vous avez pris connaissance des balisages? Ça, c'est ma question.

R. Donnez-moi la référence, je vais pouvoir répondre.

Q. [418] Il y a plus qu'un balisage. En avez-vous consulté des balisages ou non?

R. Oui.

Q. [419] Bon. Alors, HQD-2, Document 1, Annexe A. Alors, vous pouvez aller voir HQD-2, Document 1, Annexe A.

R. Oui, je sais de quel document vous parlez.

Q. [420] Vous savez duquel je parle maintenant.

R. Oui.

Q. [421] Est-ce que vous en aviez pris connaissance?

R. Oui. Et puis, je peux vous répondre tout de suite.

Étant donné qu'Accenture ne s'est pas penchée sur l'aspect économique du projet, je ne vois pas l'intérêt de considérer l'analyse d'Accenture ici.

Q. [422] Alors... O.K. Ce que vous me dites, c'est que vu qu'ils ne se sont pas penchés sur le caractère économique du projet, vous avez décidé qu'il n'était pas opportun de tenir compte des balisages qui avaient pu être effectués pour obtenir des données quant à la durée de vie utile de compteurs semblables à ceux que Hydro-Québec se propose d'installer. C'est ça que je comprends de votre réponse?

R. Écoutez, moi, je peux... je vais vous répondre par un autre exemple.

Q. [423] Je ne veux pas d'exemple, je veux savoir si votre réponse est à l'effet que vous n'avez pas jugé opportun de tenir compte des résultats du balisage effectué par Accenture et qui donne des exemples de durée de vie d'équipements semblables installés par d'autres utilités. Est-ce que c'est ça que je comprends de votre réponse?

R. Est-ce que les autres utilités... les autres utilités ne sont pas nécessairement au Canada et donc les normes de Mesures Canada ne sont peut-être pas nécessairement les mêmes. Et puis, à ce moment-là, étant donné de plus qu'Accenture n'a pas nécessairement... n'a pas donné son opinion au niveau économique, je voyais mal comment intégrer des données de balisage qui sont intéressantes, mais qui ne seraient pas appropriées dans le présent dossier.

Q. [424] Donc, vous avez choisi de ne pas en tenir compte, incluant celles concernant BC Hydro qui, à ma connaissance, est située au Canada.

R. Oui, oui. J'ai dit certaines...

Q. [425] Ontario Energy Board qui est également situé...

R. Oui.

Q. [426] ... au Canada.

R. Tout à fait.

Q. [427] Alors, vous avez tout simplement, vous, dans votre discrétion, décidé de ne pas tenir compte de ces données-là, c'est ça?

R. Non, c'est ça parce que, moi, je me suis basé sur l'amortissement comptable, donc la durée de vie comptable.

- Q. [428] D'accord. Vous avez, dans votre mémoire, reproché à Hydro-Québec d'avoir fait du double comptage, appelons ça de cette façon-là.
- R. Est-ce que c'était dans mon mémoire?
- Q. [429] Oui, c'était dans votre mémoire.
- R. À quelle page?
- Q. [430] Bien, écoutez, prenez votre mémoire puis regardez la page exacte, je n'ai pas la page exacte sous la main. Vous l'avez écrit, vous devez savoir à quoi je fais référence.
- R. Pouvez-vous me laissez un peu de temps? Je vais regarder.
- 15 h 12
- Q. [431] Ça débute à la page 23.
- R. Moi, ma question était par rapport au double comptage. Je veux savoir exactement où c'est parce que je vais pouvoir me repérer.
- Q. [432] Bien, ça commence à 23.
- R. Mais où avez-vous vu « double comptage »?
- Q. [433] Ah, je n'ai pas vu les mots « double comptage ».
- R. Ah!
- Q. [434] Mais vous faites le reproche à Hydro-Québec.
- R. Pardon, mais c'est parce que je n'ai pas... si je n'ai pas utilisé « double comptage », j'aimerais

qu'on n'utilise pas « double comptage ».

Q. [435] C'est un privilège que j'ai d'utiliser « double comptage ». Si vous voulez utiliser une autre expression, dans votre réponse vous utiliserez une autre expression. Dans votre mémoire, si vous regardez vous reprochiez à Hydro-Québec d'avoir soustrait deux fois ou d'avoir comptabilisé deux fois les gains qui seraient réalisés eu égard à la main-d'oeuvre qui serait sauvée en matière de... de... - je vais vous donner les mots exacts - la réduction au niveau du recouvrement, la main-d'oeuvre qui serait économisée, si je peux prendre cette expression-là, au niveau recouvrement puis au niveau clientèle. Et vous faisiez référence plus spécifiquement à la ligne intitulée « Réduction des coûts et revenus ». Et vous prétendiez dans votre mémoire que cette réduction-là avait déjà été tenue en compte par Hydro-Québec.

R. Pouvez-vous me préciser où j'ai dit ça exactement, s'il vous plaît?

Q. [436] Bien, ça commence à la page 23.

R. Mais je vais vous lire mon mémoire. Je suis désolé, c'est parce que je veux juste être certain que vous n'utilisiez pas d'autres mots. À la page 23, pour

les fins de la sténo.

LE PRÉSIDENT :

Q. [437] C'est-à-dire que vous pouvez le lire pour vous, là, puis vous répondez à la question après. Vous n'avez pas besoin de relire votre mémoire. Prenez-en connaissance pour voir si, puis après ça vous répondez à la question.

R. C'est parce qu'en fait ce qu'on m'a dit c'est que j'ai utilisé les mots « double comptage » ou que j'ai calculé deux fois. Je n'ai pas écrit ces mots-là.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Q. [438] Est-ce que vous avez fait reproche dans votre mémoire, en utilisant les mots que vous voulez, mais que l'idée que vous avez avancée dans votre mémoire c'est que les... les sommes qui apparaissaient à la ligne « Réduction des coûts et revenus » devraient être mises de côté, devraient être retirées puisqu'elles avaient déjà été prises en compte une fois par le... par le Distributeur dans le cadre de son scénario?

R. En fait, je vais vous lire exactement ce que j'ai dit parce que, moi, à mon avis ce que vous dites, vous avancez des choses qui ne sont pas de mon analyse.

Q. [439] O.K. Alors répondez-moi que vous n'avez pas fait ce reproche-là à ce moment-là. C'est ce que je vous demande si...

R. Bien, je n'ai pas fait de reproche nulle part, premièrement. Je peux critiquer, mais je ne fais pas de reproche. Je vais vous lire à la page 24 ce que je dis exactement :

Le Distributeur s'avère incapable de justifier pourquoi ce poste...

Je parle des cent vingt-quatre millions (124 M).

... réduit le coût total du projet et nous sommes d'avis que ces avantages devraient être uniquement reflétés dans l'analyse comparative des deux scénarios.

C'est ce que j'ai dit et je le soutiens encore.

Q. [440] Alors donc, je veux encore là être certaine de bien comprendre ce que vous dites. Vous ne prétendez pas que la somme de cent vingt-quatre virgule quatre millions (124,4 M\$) qui apparaît à la ligne « Réduction de coûts et revenus » est une somme qui ne devrait pas être prise en compte parce qu'elle l'est déjà ailleurs, vous ne prétendez pas ça?

R. Ce que je prétends c'est que :

Le Distributeur s'avère incapable de justifier pourquoi ce poste réduit le coût total du projet et nous sommes d'avis que ces avantages devraient être uniquement reflétés dans l'analyse comparative des deux scénarios.

Q. [441] O.K. Alors ce que vous nous dites c'est que vous n'êtes pas convaincu. Vous avez entendu la preuve du Distributeur qui a expliqué qu'il y aurait un certain nombre de postes qui disparaîtraient au niveau du... de la clientèle et au niveau du recouvrement. Mais vous n'êtes pas convaincu de la véracité de ce qu'affirme le Distributeur à cet égard-là. Est-ce que c'est ce que je comprends?

R. Tout à fait.

15 h 17

Q. [442] D'accord. Et vous dites que vous avez vous-même procédé à un calcul pour essayer de réconcilier les chiffres et que ça vous amenait à des salaires qui selon vous étaient gonflés. Et vous suggérez donc et ça c'était lorsque vous avez témoigné tantôt que certains des chiffres avancés par le Distributeur seraient gonflés pour utiliser

votre expression.

Est-ce que vous pouvez nous indiquer à quels chiffres spécifiquement vous faites référence?

R. Oui, dans le document HQD-3, Document 2.

Q. [443] Oui?

R. Page 1 de l'annexe, « Analyse du scénario IMA ».

Q. [444] Oui?

R. Je vais répéter pour être certain. Lorsqu'on regarde pour sept cent vingt-six (726) emplois, c'est raisonnable, lorsqu'on prend pour six cents (600) emplois, à mon avis, c'est gonflé. C'est trop élevé ou c'est surestimé.

Les postes sont les suivants, dans investissements vous avez micro-ordinateurs de main, matériel. Pour ce qui est des coûts d'opération vous avez masse salariale relève, autres coûts de relève, fonctionnel relève, télécommunications.

Q. [445] Alors ce que vous me dites, c'est quoi, tous ces coûts-là sont gonflés? Je veux savoir de façon spécifique quels coûts qui ont été identifiés par le Distributeur que vous n'acceptez pas, que vous prétendez être gonflés? C'est ça que je veux savoir.

R. Bien non c'est qu'en fait c'était dans la, dans la page 2 de l'annexe, dans l'analyse du scénario de référence. Je n'ai peut-être pas donné la bonne référence. C'est à la page 2 de l'annexe.

Q. [446] À la page 2 de l'annexe?

R. Oui, oui, ce n'était peut-être pas la bonne référence que je vous ai donnée.

Q. [447] Est-ce que vous, puis là, vous dites quand on totalise tout ça, on n'arrive pas au montant, c'est ça?

R. Non, pas du tout.

Q. [448] O.K. Qu'est-ce que vous dites?

R. Je vais réexpliquer, vous voulez que je réexplique ce que j'ai dit dans mon témoignage.

Q. [449] Ce que je vous demande c'est quelles sont les données que vous jugez gonflées?

R. D'accord. Lorsque vous prenez dans le scénario de référence que vous avez sous les yeux, à la page 2, vous avez dans les investissements, vous avez le MOM, micro-ordinateurs et matériel. Vous avez ensuite la masse salariale de relève qui est dans les opérations. Vous avez les autres coûts de relève. Vous avez le fonctionnel de relève et vous avez les télécommunications.

Q. [450] Oui?

R. Donc lorsque vous prenez tout cela et vous divisez par six cents (600) ou par sept cent vingt-six (726) parce que c'est bien de ça dont il est question. On se rend compte que c'est plutôt réaliste avec sept cent vingt-six (726) employés, mais irréaliste avec six cents (600) employés.

Et d'ailleurs ça avait déjà, j'avais déjà mentionné dans mon témoignage qu'il y avait dans le document 1, HQD-1, Document 1, vous pouvez le prendre en guise de référence, au tableau 4 de la page 34 du document HQD-1, Document 1.

Q. [451] Oui?

R. Vous avez les coûts du projet LAD, mais je l'ai dit dans mon témoignage, mais si vous comparez avec HQD-3, Document 2, avec à la page 1, c'est ce que, c'est ce que vous avez aujourd'hui. Alors encore une fois c'est différent. Donc moi...

Q. [452] Est-ce que, est-ce que, je vous arrête juste une minute?

R. Oui.

Q. [453] Est-ce que le tableau 4 « Coûts du projet LAD », vous êtes d'accord avec moi que ça exclut les bénéfiques? C'est un tableau de coûts.

R. Donc vous me dites que les autres tableaux incluent les bénéfiques même pour le scénario de référence.

Q. [454] Je vous demande si ça ça exclut les
bénéfices, c'est ça ma question?

R. Bien ici c'est un tableau de coûts, oui, tout à
fait.

Q. [455] Bon. D'accord.

R. Mais ce que je voulais vous montrer ici, c'est que
les réductions de cent vingt-quatre millions
(124 M) n'y étaient pas. C'est une réduction de
coûts. D'accord. Donc ils n'y étaient pas.

Et nous ce qu'on avait calculé, on avait
d'abord regardé pour ce qui était de la masse
salariale de la relève, nous avons regardé ça,
nous avons regardé aussi les autres coûts de
relève, fonctionnel de relève, les télécom. Et pour
l'ensemble lorsqu'on mettait sept cent vingt-six
(726) employés, ça semblait raisonnable.

Par contre, si on regarde, là ce qu'on nous
dit c'est qu'il y a seulement six cents (600)
employés. De plus, et puis en fait ce que j'essaie
de vous démontrer ici c'est pourquoi ce n'est pas
justifié de mettre cent vingt-quatre millions
(124 M). Je ne sais pas si vous avez les notes
sténo avec vous?

15 h 21

Q. [456] Non, je ne les ai pas.

R. D'accord. Et bien, à la page 243 des notes sténographiques du vingt-neuf (29) mars deux mille douze (2012), on nous a dit :

Regardez sous charges d'exploitation, la dernière ligne avant charges d'exploitation, la dernière avant, l'avant-dernière, c'est écrit activités de relève.

Là, on est dans le scénario IMA.

Regardez le budget qui commence en deux mille douze (2012), on a soixante et un millions de dollars (61 M\$), ça c'est la masse salariale des releveurs.

Donc on nous a donné ça comme chiffre. Quand on regarde dans le scénario IMA à HQD-3, document 2, page 1 de l'annexe, ce qu'on a ici c'est une masse salariale de relève qui est différente.

Q. [457] Est-ce que vous avez tenu compte des frais de relocalisation dans votre analyse?

R. Les frais de relocalisation sont déjà dans les charges d'exploitation du projet LAD.

Q. [458] Et ça vous prenez ça où?

R. Bien, dans votre document, relocalisation des ressources.

Q. [459] Est-ce que vous avez également tenu compte dans votre... dans votre calcul à vous pour en arriver à conclure que ces coûts-là seraient gonflés selon vous, est-ce que vous avez tenu compte du fait que dans certains cas le poste peut être aboli, par exemple, en milieu d'année ou vers la fin de l'année et donc que ça ne se répercute que l'année suivante ou dans les derniers mois de l'année et non pas sur un salaire pour une année complète?

R. Donc vous me dites que j'aurais dû considérer lorsqu'il était aboli à la moitié de l'année?

Q. [460] Je vous demande si vous en avez tenu compte ou si vous avez pris pour acquis que les postes étaient abolis toujours le premier... le premier de l'an?

R. Mais je pense qu'il y a ici une confusion parce que moi je me référais au scénario de référence, donc il n'y a pas d'abolition de poste.

Q. [461] Non, mais vous l'avez comparé avec le scénario IMA.

R. Ça ne change rien, il n'y a pas d'abolition de poste dans le scénario de référence. Moi je m'en tenais uniquement au scénario de référence.

Q. [462] Alors tout ce que vous me dites, c'est

strictement au niveau du scénario de référence,
vous n'avez pas fait l'exercice au niveau du
scénario IMA?

R. Précisez votre question.

Q. [463] Au niveau des coûts que vous considérés être gonflés. Donc vous ne prétendez pas ça à l'égard des économies réalisées par le scénario IMA, c'est strictement au niveau du scénario de référence que vous prétendez ça?

R. Lorsque j'ai... lorsque je vous ai parlé, et j'ai bien cité ma référence, lorsque je vous ai parlé des lignes micro-ordinateurs de main et matériel, masse salariale relève, autres coûts relève, fonctionnel relève, télécommunications, je me référais au document HQD-3, document 2, page 2 de l'annexe.

Q. [464] Alors...

R. C'est l'analyse du scénario de référence.

Q. [465] D'accord. Alors donc je repose ma question. Est-ce que je dois comprendre donc que quand vous avez fait référence lors de votre témoignage en chef à des coûts gonflés, ce n'est pas eu égard au scénario IMA mais exclusivement, selon vous, eu égard au scénario de référence que vous croyez, vous, qu'il y a des coûts gonflés?

- R. Encore une fois je pense qu'il y a confusion ici.
Moi ce que je voulais démontrer c'est pourquoi ce n'était pas justifié de mettre cent vingt-quatre millions (124 M). Alors j'ai fait un exercice assez simple, j'ai divisé les masses salariales de relève par six cents (600) et les masses salariales de relève par sept cent vingt-six (726), et à mon avis, effectivement les coûts semblaient surestimés pour le scénario de référence.
- Q. [466] Alors est-ce que pour le scénario IMA vous êtes du même avis que certains coûts ont été gonflés ou est-ce que je dois comprendre de votre réponse que vous n'êtes pas de cette opinion-là quant au scénario IMA?
- R. Bien, il faudrait que vous me précisiez quels coûts... de quels coûts vous parlez.
- Q. [467] Je vous demande si vous prétendez qu'il y a quelque coût que ce soit dans le scénario IMA qui, pour vous, vous semble gonflé, c'est ça ma question. Je veux savoir, vous, est-ce qu'il y en a que vous croyez être des... vous êtes d'opinion qu'ils ont été gonflés dans le scénario IMA.
- R. Pour le scénario IMA je n'ai pas... je n'ai pas vu là, où il pourrait y avoir un gonflement, là, des chiffres, là, mais je ne connais pas vos coûts dont

vous parlez. Si vous pouviez me référer à une ligne précise, je serais en mesure peut-être de vous répondre.

Q. [468] Vous avez répondu à ma question. Vous faites référence également dans votre mémoire, Monsieur Sylvestre, au fait, que quant à vous il y a du gaspillage qui résulte de la mise aux rebuts de certains compteurs qui auraient encore une durée de vie utile.

R. À quelle page s'il vous plaît?

15 h 26

Q. [469] Malgré que la durée de vie... 27, malgré que la durée de vie économique soit écoulée. Je comprends que là, vous êtes d'avis que la durée de vie utile continue et que c'est du gaspillage que de mettre au rebut ces compteurs fonctionnels-là. Est-ce que vous avez tenu compte de la preuve qui a été offerte par le Distributeur à l'effet que l'installateur avait fixé, avait convenu d'un prix qui était inférieur parce qu'il y avait un crédit qui était pris en compte du fait qu'il conservait justement les appareils qui étaient retirés et pouvaient lui-même par la suite s'en départir pour une valeur donnée?

R. Je m'en suis tenu aux chiffres exacts d'Hydro-

Québec là, de cent soixante millions (160 M\$) qu'il refile là finalement en coûts de service. Donc, moi, j'ai utilisé les chiffres d'Hydro-Québec de charge de radiation. J'avais fait un calcul de charge de radiation qui était plus élevé, donc, moi, je m'en suis tenu strictement aux chiffres d'Hydro-Québec Distribution.

Q. [470] O.K. Alors, vous, en fait, votre affirmation à l'effet qu'il y aurait un gaspillage, c'est basé sur le fait qu'il y a une charge de radiation de cent soixante millions (160 M\$), c'est ça?

R. De l'avis même du Distributeur - et on sait très bien, c'est dans la preuve, c'est dans les réponses là à HQD-3, Document 2, on sait très bien qu'Hydro-Québec installait récemment encore des compteurs qui vont être envoyés au rebut. Et puis donc, c'est vrai que vous allez... Je vais vous donner un exemple simple. Vous avez deux... vous avez une automobile chez vous, bon, elle peut encore durer huit ans. On parle de la durée de vie comptable. Et puis, donc ça a une valeur résiduelle. Si vous la mettez au rebut et puis qu'ensuite vous en achetez une, c'est vrai que vous allez avoir un paiement à faire, donc vous avez encore deux valeurs. Vous avez des amortissements à payer, des charges

d'amortissement, mais vous payez pour une charge d'amortissement qui est finalement au rebut et un autre qui est votre auto qui est neuve.

Donc, à mon avis, ici il y a inefficacité ou encore gaspillage d'actif ou encore charge de radiation supplémentaire causée par le scénario IMA lui-même. Donc, s'il n'y avait pas eu le scénario IMA, il n'y aurait pas eu ces charges de radiation-là.

Q. [471] Alors, ma question, je la repose. Est-ce que vous avez tenu compte, lorsque vous faites cette affirmation-là, du fait que le prix obtenu pour les compteurs étaient inférieurs, compte tenu justement qu'on attribuait une valeur aux vieux compteurs qui étaient retirés qu'on laissait à l'installateur? Est-ce que, ça, vous en avez tenu compte et tenté de quantifier cela?

R. Bien, j'imagine que le Distributeur en avait tenu compte puisqu'il met des charges de radiation de cent soixante millions (160 M\$) dans son analyse financière.

Q. [472] O.K. Vous, est-ce que vous en avez tenu compte? Je ne vous demande pas de déterminer ce que le Distributeur a fait. Je veux savoir si vous, dans votre modèle économique que vous avez fait,

parce que vous vous distancez à certains égards du Distributeur, à d'autres là, vous vous collez au Distributeur. Je veux savoir si vous, dans votre analyse économique, vous avez tenu compte de cet élément-là ou non?

R. Pardon, Maître Hogue. Mais, j'ai bien précisé que j'en faisais mention dans mon mémoire, mais c'était... ça ne faisait pas partie de mon analyse économique les cent soixante millions (160 M\$).

Q. [473] Bon. Alors, donc vous n'en avez pas... dans votre analyse économique, vous n'avez pas du tout tenu compte du cent soixante millions (160 M\$).

R. Non, non, c'est ça.

Q. [474] D'accord.

R. Ça avait été bien précisé, là.

Q. [475] Et quand vous faites votre affirmation que je retrouve dans le mémoire, est-ce que je dois comprendre que cette affirmation-là est faite en faisant abstraction du crédit - appelons-le comme ça - obtenu ou bien donc vous maintenez l'affirmation malgré l'information qui a été révélée lors de la présentation de la preuve?

R. Vous parlez de mon affirmation sur le gaspillage là...

Q. [476] Oui.

R. ... des actifs?

Q. [477] Tout à fait.

R. Écoutez, comme il y a une charge de radiation de cent soixante millions (160 M\$), moi, je m'en suis tenu aux chiffres d'Hydro-Québec, oui.

Q. [478] O.K. Est-ce que vous êtes d'accord avec moi que la charge de radiation des compteurs apparaît dans l'analyse financière qui a été déposée par Hydro-Québec?

R. À quelle page?

15 h30

Q. [479] Je vais vous donner la page exacte. HQD-1, Document 1, page 42 de 58. Il y a une analyse financière et impact du Projet LAD sur les revenus requis, tableau 8.

R. Oui, tout à fait. C'est sur le revenu requis que ça a un impact, oui.

Q. [480] C'est sur le revenu requis...

R. Tout à fait.

Q. [481] ... que cette charge-là a un impact?

R. Oui.

Q. [482] Et, ça, vous en aviez pris connaissance également avant de faire les informations que vous avez faites dans votre mémoire?

R. J'en ai certainement pris compte, oui.

Q. [483] D'accord. Vous faites également, je n'utiliserai pas le mot « reproche », vous faites... vous critiquez le fait que le Distributeur a pris une contingence, selon vous, trop petite. Et vous utilisez le montant en dollars de la contingence et vous la mettez en... en opposition ou en comparaison avec la valeur total du projet pour conclure qu'elle est trop petite.

Est-ce que vous êtes d'accord avec moi que lorsqu'on parle de contingence on parle de contingence à l'égard de coûts qui sont susceptibles de varier?

R. Oui.

Q. [484] D'accord. Est-ce que vous avez pris connaissance de la preuve qui a été déposée ici démontrant que plus ou moins quatre-vingts pour cent (80 %) des coûts du projet sont fixes?

R. Oui.

Q. [485] Le vingt pour cent (20 %) donc de coûts variables sur un projet d'un milliard (1 G\$), qui est le chiffre que vous utilisez pour comparer votre montant de contingence, a donc à peu près deux cents millions (200 M\$) de... de coûts variables? À vingt pour cent (20 %), on s'entend que vingt pour cent (20 %) d'un milliard (1 G\$)

c'est deux cents millions (200 M\$)?

R. Oui.

Q. [486] Bon. Ça, on est d'accord sur ça. Donc deux cents millions (200 M\$), et la contingence était de combien, cinquante quelques millions?

R. Hum, hum. Parce que votre question vous voulez savoir quelle est la contingence pour le Distributeur?

Q. [487] Alors ce que je veux savoir c'est simplement s'il y a une contingence, parce que je n'ai pas le chiffre exact, je pense c'est cinquante-deux (52 M\$) ou cinquante-trois (53 M\$).

R. Il y a vingt et un millions (21 M\$) et huit millions (8 M\$) sur les charges d'exploitation.

Q. [488] Vingt-neuf millions (29 M\$).

R. Voilà! C'est ça.

Q. [489] Sur une valeur de projet de deux cents millions (200 M\$)...

R. C'est pas mal moins que cinquante millions (50 M\$).

Q. [490] ... vous apparaît être une proportion qui est... qui est incorrecte?

R. Bien, écoutez, lorsque j'ai entendu les contre-interrogatoires, surtout par rapport au contrat. On sait que le nombre de compteurs il ne peut pas être modifié après deux ans, donc dans le temps, là, il

y a quelque chose qui... qui est variable. Donc, si on dépasse deux ans, il devrait y avoir des changements.

Mais, écoutez, je n'irai pas trop loin au niveau des risques. Moi, j'en ai fait mention. Plusieurs intervenants en ont fait mention. Moi, je ne l'ai pas inclus dans mon analyse économique. Je ne l'ai pas quantifié. Mais j'ai, par l'expérience cette fois-ci, par l'histoire d'Hydro-Québec avec les différents projets qu'ils ont menés ces dernières années, j'ai constaté, par mon expérience, qu'il y avait des dépassements significatifs de coûts ou encore ce qu'on pourrait qualifier d'avenants. Peut-être y aura-t-il des avenants. Je les considère comme des coûts supplémentaires.

Mais, comme je vous dis, moi, pour le risque j'en ai fait mention. Ça devrait être plus élevé. Je n'ai pas de chiffre précis là-dessus. C'est pour cette raison même que, étant donné que je n'avais pas un raisonnement, j'avais un bon raisonnement, mais je n'avais pas des réponses quantitatives à ajouter à notre analyse économique, je ne l'ai pas considéré dans l'analyse économique de rentabilité.

Q. [491] O.K. Vous indiquez, par ailleurs, néanmoins, parce que votre mémoire est déposé, lui, et non pas juste votre analyse économique. Vous affirmez que cette contingence-là est trop petite. J'aimerais que vous indiquiez de quelle façon on doit procéder pour établir une contingence, quels sont les éléments qui doivent être pris en compte, Monsieur Sylvestre?

R. Bien, écoutez, il y en a de nombreux. Je pourrais vous donner un exemple avec, par exemple, tout ce qui est relié aux risques technologiques. Donc, si on a une défaillance d'une technologie, il devrait y avoir une contingence qui soit appliquée.

Q. [492] Et comment vous déterminez ça, vous, quand vous faites une analyse économique?

R. Bien, j'irais avec...

Q. [493] Comment vous faites pour déterminer votre niveau de contingence?

R. Bien, j'irais avec des études empiriques ou avec des espérances, des probabilités par rapport à des risques. Écoutez, il y a des départements à Hydro-Québec, j'imagine, qui...

Q. [494] Qui font ça.

R. ... sont spécialisés dans l'analyse de risques.
Oui.

Q. [495] Et est-ce que vous êtes d'accord avec moi que l'élément principal pour établir des contingences, c'est l'expérience passée et l'historique?

R. C'est, je dirais, les données empiriques, oui.

Q. [496] C'est ça, qui sont basées sur l'historique et sur l'expérience?

R. C'est des données empiriques, oui.

Q. [497] D'accord. Est-ce que, vous, vous avez eu accès à des données empiriques?

R. Bien évidemment que non.

15 35

Q. [498] D'accord. Je prendrais une petite pause, je pense que j'aurai terminé avec monsieur Sylvestre et j'aurais quelques questions pour monsieur Labrosse.

LE PRÉSIDENT :

Dix (10) minutes, ça va.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Hogue, on vous écoute.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Q. [499] Alors, bonjour, Monsieur Labrosse?

M. DAVID LABROSSE :

R. Bonjour.

Q. [500] Dans un premier temps, j'aimerais que vous nous indiquiez de quel moment à quel moment est-ce que la campagne qui a été menée par le Syndicat dans les médias, les compteurs en or, a roulé?

R. Bien ça a été une campagne de six semaines qui s'est terminée fin septembre, oui, ça, fin septembre, qui a commencé à la mi-août.

Q. [501] Alors de la mi-août de quelle année?

R. Deux mille onze (2011).

Q. [502] C'est pour les notes. De la mi-août deux mille onze (2011) à la fin septembre deux mille onze (2011)?

R. Tout à fait.

Q. [503] Et je comprends que c'est, vous avez été impliqué dans le mandat qui a été donné à la firme Léger?

R. Bien j'ai été impliqué, on a passé la commande là.

Q. [504] D'accord. Et cette commande-là elle a été passée à quelle date?

R. Elle a été passée, écoutez, je pense que c'est trois semaines avant environ avec les délais de

production, je n'ai pas la date exacte. Je pourrais m'engager à la donner, mais c'est à peu près trois semaines avant, le temps qu'on prépare, bien qu'eux préparent le questionnaire puis qu'ils posent les questions, qu'ils analysent et puis qu'ils nous donnent les résultats.

Q. [505] O.K. Et qu'est-ce qui avait été convenu avec Léger quant au moment où le sondage serait effectivement réalisé?

R. Ah bien, immédiatement après la fin de la campagne pour pouvoir avoir le pouls là, fin campagne dans le fond.

Q. [506] Cette campagne-là, j'aimerais qu'on en parle un peu. Elle a débuté vous dites à la mi-août, s'est étendue jusqu'à la fin septembre?

R. Oui, le volet publicitaire, par contre.

Q. [507] Et c'est une campagne qui a été dans la quasi totalité des médias là, à la télévision?

R. Oui, télé, radio, Web, médias sociaux.

Q. [508] Télé, radio, Web?

R. Imprimés.

Q. [509] Médias sociaux, imprimés également dans les journaux?

R. Oui.

Q. [510] Dans l'ensemble des journaux publiés au

Québec?

R. Bien pas l'ensemble, il y a une sélection, mais les principaux marchés ont été.

Q. [511] Les principaux, ça a été une campagne qui a roulé pendant tout ce moment-là?

R. Exactement.

Q. [512] Et quel était le propos de façon générale de cette campagne-là?

R. Bien c'était sous le thème d'un compteur en or, dans le fond, et puis ça expliquait en gros les paramètres du projet au moment du moins qu'on les connaissait.

Q. [513] O.K. Mais quand vous dites les paramètres du moins au moment où on les connaissait. Quel était en, puis je vous permets de paraphraser, là, le message qui était véhiculé par le Syndicat dans cette publicité-là?

Je comprends que ce n'était pas un message positif à l'égard des compteurs, mais je voudrais que vous nous donniez un petit peu plus d'informations sur le message que le Syndicat véhiculait dans cette campagne-là.

R. Ce qui était souligné particulièrement c'était au niveau du milliard de dollars qui était en jeu, des emplois qui étaient en jeu. Donc, mille (1 000) qui

étaient issus de l'étude d'impact économique. Et évidemment le gaspillage des compteurs, puis ça mettait ça en lien justement avec un genre de jeu loterie puis ça finissait, ça concluait avec rien à gagner ou pour le message télé, par exemple, c'est qu'est-ce qu'on gagne avec ça.

Q. [514] O.K. Alors en fait, les différents éléments qui étaient exploités, si je peux prendre cette expression-là, c'était les pertes d'emplois, c'était l'investissement d'un milliard (1 G) et c'était l'absence de gains, dans ça?

R. Oui.

Q. [515] Ça c'était le gros du message qui était véhiculé par le Syndicat?

R. C'est ça, à l'époque, c'est pour ça que je mettais en contexte les données qu'on avait à ce moment-là, vu que les preuves n'étaient pas toutes sorties, les demandes de réponses tout ça, on spécifiait rentabilité douteuse à ce moment-là.

Q. [516] O.K.

R. C'est par la suite qu'on a pu affirmer suite à notre preuve que ce n'était pas rentable, là.

Q. [517] O.K. Alors à ce moment-là c'était vous souleviez le doute simplement?

R. Exactement.

Q. [518] Sans faire d'affirmations?

R. C'est ça.

Q. [519] Et là, je comprends donc le mandat est donné à Léger et l'idée c'est de faire le sondage tout de suite après, ça se fait dans les jours qui suivent la fin de cette campagne-là...

R. Du trois (3) au cinq.

Q. [520] ... parce qu'on voit, on voit que ça se fait du trois (3) au cinq (5) octobre. Alors la campagne se termine à la fin septembre?

R. Oui.

Q. [521] Et on fait le sondage du trois (3) au cinq (5)?

R. Exactement.

Q. [522] O.K. Le mandat qui a été donné à Léger au niveau des questions qui devaient être posées, j'aimerais que vous m'indiquiez quel était le mandat, qu'est-ce que vous avez donné comme objectif à Léger?

R. Bien la façon que ça fonctionne avec Léger, vu que c'est une boîte de sondage scientifique, on ne peut pas arriver nécessairement avec les questions complètement réalisées. Ils ont un droit de veto évidemment sur l'ensemble des questions, la composition, l'ordre, la façon que ça va être

posée, parce qu'évidemment leur objectif c'est d'avoir un sondage avec la plus grande valeur scientifique et avec du moins avec la plus grande objectivité possible.

15 h 50

Ça fait que, dans le fond, nous on les rencontre puis on leur... on leur soumet qu'est-ce qu'on... les paramètres qu'on aimerait vérifier, dans ce cas-ci évidemment il y avait l'acceptabilité ou non du projet, les raisons qui pourraient être derrière ça et puis, exemple, la dernière question qui est un peu plus pour nous, là, c'est à savoir un certain niveau de notoriété de la campagne, c'est-à-dire la proportion de la population qui avait été mise en contact avec la campagne.

Q. [523] Est-ce que j'ai raison de croire que vous avez soumis des questions à Léger?

R. Non, on soumet des... bien, on ne soumet pas des questions, on soumet les thèmes qu'on veut vérifier puis, dans le fond, c'est eux qui composent les questions pour justement enlever un biais parce que c'est évident si on soumettait les questions telles quelles et qu'ils les approuvaient, ça ne pourrait pas être un sondage avec une valeur scientifique.

Q. [524] Alors ce que vous nous dites, c'est que vous n'avez pas soumis les questions, mais vous avez soumis à Léger les objectifs que vous vouliez atteindre?

R. Bien, les objectifs, dans le sens qu'on voulait vérifier, exemple, le niveau d'acceptabilité sociale, bon. Là, ils nous sont arrivés avec une proposition de questions, l'expérience justement du sondeur a fait en sorte qu'ils nous ont dit il faudrait peut-être le faire en deux temps, une question contrôle plus une question qui était composée exclusivement par Léger Marketing, là, quand on parle précisément, là, si je vais à la question 4, là, où est-ce qu'il y a un préambule un peu plus... un peu plus complet, là, ça c'est exclusivement Léger Marketing.

Évidemment, on ne leur soumet pas les arguments, c'est eux qui les cherchent et qui établissent le préambule pour éviter justement qu'on mette les mots dans la bouche, dans le fond, des répondants, là.

Q. [525] Alors la question 4 aurait été rédigée exclusivement par Léger, comme vous dites.

R. Oui.

Q. [526] Je comprends que la question 2, par ailleurs,

il y a un apport du client dans ça qui était le syndicat?

R. Bien, dans le fond, eux, ils nous posent des questions quand on arrive au niveau des principales raisons et puis là, nous, évidemment, avant de commencer la campagne on a fait notre recension argumentaire, on a regardé ce qui se faisait dans les autres... dans les autres juridictions où est-ce qu'il y a eu de la contestation puis c'est ça, ça arrivait tout le temps au niveau principalement... il y a trois grands volets, là, c'est-à-dire le volet économique, le volet de la vie privée qui a été un peu moins abordé ici au Québec, et le volet de la santé publique, là, les radiations au niveau des compteurs.

Q. [527] Alors encore là, je veux bien comprendre la méthodologie qui a été suivie, c'est vous, quand je dis « vous », là, j'entends vous et vos collègues...

R. Oui.

Q. [528] ... là, au syndicat, qui avec identifié, par exemple, auprès de Léger de dire, bon, on aimerait ça avoir l'opinion des gens combien pensent qu'effectivement c'est du gaspillage, combien pensent que ça va entraîner la perte d'emploi,

combien pensent que ça va être du gaspillage d'argent, combien pensent que ça va entraîner une hausse du tarif d'électricité, et caetera.

R. Bien, on...

Q. [529] Ça c'est vous avez eu un apport dans tout ça, c'est vous avez identifié les différents éléments sur lesquels vous vouliez obtenir les résultats du sondage?

R. Pas tout à fait parce que, dans le fond, nous quand on a demandé les raisons, on voulait le détail puis évidemment ce genre de question-là, si on ne la veut pas exclusivement ouverte, là, puis là, ouverte, on s'entend qu'il y a un traitement de données puis ce n'est pas la même structure de sondage, là, bien, eux, ils nous posent des questions sur le sondage.

Évidemment, ils avaient vu la campagne, ils avaient été mis en contact avec la campagne donc ils connaissaient nos arguments aussi, donc ils ont pu voir à ce moment-là ce qui se passait. Ils nous ont demandé ce qui pouvait se passer ailler puis évidemment je leur ai fait le topo, là, de ce qui se passait, puis c'est à ce moment-là qu'ils ont déterminé à la fois la structure de la question et les choix de réponse à question fermée.

Q. [530] Et justement, vous soulignez quelque chose, il y a deux types de sondage, il y a des sondage à questions ouverte...

R. Oui.

Q. [531] ... et il y a des sondages à questions fermées.

R. Oui.

Q. [532] On convient qu'ici c'est un sondage à questions fermées...

R. Tout à fait.

Q. [533] ... c'est-à-dire que le répondant n'a pas un choix infini, mais on lui pose... on lui demande son opinion sur des sujets bien spécifiques.

R. Mais ça demeure quand même assez relatif parce qu'on peut tout le temps, à toutes les questions, refuser de répondre ou ne sait pas tout simplement, puis là, justement dans chacune des... dans le détail du sondage, là, vous avez ce pourcentage-là.

Q. [534] Mais le choix qui a été fait par le syndicat c'est de faire un sondage qu'on qualifie de sondage fermé?

R. Oui, bien c'est une question de prix, dans le fond, quand on achète les... au niveau du sondeur, bien, plus que ça demande de l'analyse de la maison de sondage plus que ça coûte cher, ces choses-là, ça

fait que nous, dans le fond, aussi la maison de sondage nous conseille là-dedans parce qu'évidemment tout dépendant de ce qu'on veut vérifier, là, comme dans, exemple, la question 1, là, c'est en accord, en désaccord, donc il n'y a pas vraiment de nature à vouloir aller plus loin, là, donc c'est une question fermée qui est proposée effectivement.

15 h 54

Q. [535] Mais vous êtes d'accord avec moi que Léger vous a expliqué que dépendamment des objectifs qu'on poursuivait on a... on va opter normalement soit pour un sondage ouvert ou pour un sondage fermé. En fait, ce sont les objectifs du client qui déterminent ou qui font en sorte qu'on va opter pour un type de sondage plutôt qu'un autre.

R. Pas tout à fait parce qu'il y a un accompagnement qui est fait par Léger comme je vous mentionnais.

Q. [536] Je comprends, mais...

R. Donc, eux aussi, parce qu'à un moment donné si on arrive à mettre une question ouverte pour, exemple, un ou deux pour cent (1 %-2 %) de répondants, bien, l'expérience du sondeur à ce moment-là Léger, puis c'est pour ça qu'on les paye aussi là. C'est une boîte d'expérience qui sont en mesure de nous dire

« bien, ça ne vaut peut-être pas nécessairement la peine d'aller dans cette direction-là ».

Q. [537] Je comprends qu'il y a un accompagnement, mais ce que je veux dire, c'est qu'il vous a été expliqué que, dépendamment des objectifs que vous recherchez, ces objectifs-là sont mieux servis avec un sondage fermé ou avec un sondage ouvert selon les objectifs là. Léger a l'habitude de donner ce type d'explications-là. Ces deux types de sondages, puis ça dépend des objectifs du client.

R. Bien, évidemment, ça dépend là de ce qu'on veut en faire. Ça, je suis complètement d'accord avec vous.

Q. [538] Exactement.

R. Sauf que dans l'objectif, exemple, si vous regardez la question 2 et la question 3 qui s'adressaient aussi à des strates plus particulières là, vous l'avez en bas là, les échantillons ne sont pas les mêmes là. À la question 1... 1, 4 et 5, c'est l'échantillon complet de neuf cent quatre-vingt-dix-sept (997) répondants.

Q. [539] Oui, on a l'échantillonnage qui est indiqué...

R. C'est ça.

Q. [540] ... à l'égard de chacune des questions.

R. Donc, ça, c'est au niveau... la 2 et la 3, c'est au

niveau des gens qui étaient en accord et les gens qui étaient en désaccord, qui étaient séparés, puis on cherchait à avoir les raisons principales. Et évidemment, la recherche du sondeur là-dedans nous aide à déterminer si on voit que dans l'ensemble des autres juridictions... C'est un petit peu comme un balisage dans le fond là. Si on voit l'ensemble de ce qui se passe dans les autres juridictions, bien, on va essayer de se limiter à ces points-là parce que sinon ça ne finit plus, tout simplement.

Q. [541] O.K. Et là je comprends que les questions - et si vous ne le savez pas, vous me direz que vous ne le savez pas, mais j'imagine, vous avez été impliqué, vous savez ça - les questions ont été posées dans l'ordre dans lequel elles apparaissent, c'est-à-dire que la question 1 était posée d'entrée de jeu.

R. Oui. Mais, c'est uniquement la question 1 parce qu'aussi, pour augmenter l'objectivité, on joue avec la rotation des questions et la rotation des réponses qui sont proposées. Je vais vous donner l'exemple de la question 2. L'ordre qui est présenté là, c'est évidemment un ordre chronologique avec les répondants, mais les questions étaient faites en rotation de façon

aléatoire parce que c'est un sondage qui a été fait sur OMNIWeb. Donc, c'est le format là, c'est-à-dire, eux, ils ont des profils dans leur échantillon, et avec des collaborateurs, ils envoient les sondages. Donc, ça, exemple, c'est fait en rotation de façon informatique.

La question 1 est évidemment la seule qui était complètement au début parce qu'on la voulait là au début, exempte de toute toute toute forme de...

Q. [542] O.K. Alors, la question 1 était toujours celle qui était posée en premier.

R. Oui.

Q. [543] Ensuite, la question 2 était toujours celle posée en premier, mais les choix de réponses qui étaient offerts étaient... variaient, l'ordre des choix de réponses variait.

R. C'est ça. Bien, la 2, au niveau des gens qui étaient en désaccord, et la 3, avec les gens qui sont en accord, puis la 4, la 5, c'était en rotation.

Q. [544] O.K. Et je voudrais qu'on regarde la question 2. Si on regarde les choix de réponse qui étaient... pas les choix de réponse là, ce n'était pas vraiment un choix de réponse, mais chacune des

affirmations qui étaient... qui étaient testées...

R. Hum, hum.

Q. [545] ... pour lesquelles les gens étaient sondés, la première, quel est le... je vais lire la question et ensuite on regardera chacun des éléments :

Quel est votre niveau d'accord ou de désaccord avec chacun des énoncés suivants en lien avec votre opposition au projet d'Hydro-Québec?

Alors, est-ce que je dois comprendre que cette question-là n'était posée qu'à des gens qui s'opposaient au projet d'Hydro-Québec?

R. Oui, tout à fait, ce qui correspondait aux quatre cent quarante-cinq (445).

Q. [546] O.K. Alors, tous les gens qui ne s'y opposaient pas, cette question-là, elle est était sautée.

R. Oui. Bien, pour les gens qui ne s'y opposaient pas, ils tombaient à la 2... à la question 3 tout de suite.

Q. [547] À la question 3. Et là la question 3 - parce que quand je regarde la question 3, je ne vois pas... je ne vois pas d'aspect positif au projet, pour dire aux gens « bien, vous êtes d'accord avec

le projet », vous diriez, comme vous l'avez fait à l'égard de la question 2, là c'était pour les gens en désaccord, où on voit, il y a un, deux, trois, quatre, cinq, six conséquences que, vous, vous avez identifiées comme étant des conséquences potentiellement négatives et que vous avez pris soin d'indiquer aux gens qui étaient en désaccord. Pour quelle raison est-ce qu'au niveau des gens qui étaient en accord avec le projet, il n'y a aucune de ces vérifications-là qui a été faite quant aux conséquences positives? Ça, ce n'était pas dans les objectifs du Syndicat?

R. Non, tout à fait. L'objectif derrière ça, c'était de voir, avec deux éléments là qui étaient... c'est-à-dire un qui était la prétention du Syndicat, c'est-à-dire que le projet coûterait plus cher que la méthode initiale. Et puis le deuxième qui était quelque chose qui était écrit là dans HQD-1 là au niveau de la pression sur les tarifs. On voulait vérifier si les personnes, si elles étaient mises en contact avec ces deux arguments-là, c'est-à-dire notre prétention ou un fait qui était même... que le Distributeur avançait là - si elles se trouvaient à changer de position.

16 h

Q. [548] Alors, je veux comprendre la séquence que vous avez suivie. Donc, vous faites une campagne pendant à peu près un mois et demi lors laquelle vous reprenez, quand je regarde la question 2, en fait j'y retrouve pas mal les thèmes de votre campagne, publicitaire. Vous êtes d'accord avec moi?

R. Oui.

Q. [549] Et, là, votre objectif en fait, c'était par la suite de mesurer, suite, dans les jours qui suivent la fin de votre campagne publicitaire, combien de gens étaient, dans ceux qui étaient en désaccord avec le projet d'Hydro-Québec, étaient en fait d'accord avec vos arguments, vos arguments ou vos motifs?

R. Je vous ai perdu.

Q. [550] Ce que vous vouliez faire, c'est regarder, parmi ceux qui étaient en désaccord avec le projet d'Hydro-Québec...

R. Oui.

Q. [551] ... quel était le pourcentage de ces gens-là qui acceptaient en fait, qui partageaient les mêmes préoccupations que le Syndicat?

R. Bien, tout à fait. Ça, plus les deux autres qui n'étaient pas des préoccupations du Syndicat, mais

qui étaient disons dans la recension argumentaire qu'on peut en faire de ce qui se passe dans ce même genre de dossier similaire-là, étaient les trois grands points majeurs.

Q. [552] Préalablement, est-ce que vous savez si, avant de poser les questions qui apparaissent dans le sondage, il y avait des informations qui étaient données sur les avantages que pouvait procurer potentiellement le projet d'Hydro-Québec? Moi, ma compréhension, c'est qu'il n'y en avait pas.

R. Bien, ce qu'on a déposé, c'est le rapport complet avec les questions complètes. Donc, la question 1 qui est dans le fond une question de contrôle, il n'y a aucune information, elle est la plus épurée possible. C'est pour ça qu'il y a une proportion aussi de gens qui ne savaient pas qui est un peu plus élevée disons. Et puis à la question 4, on les met en contact avec les avantages et les inconvénients.

Q. [553] Alors, ça, ça vient à la fin, à la question 4?

R. Oui.

Q. [554] Préalablement à ça, il n'y a eu aucune vérification du taux de répondants qui pouvaient penser qu'il y avait des éléments positifs à ce

projet-là? Ce n'était pas dans vos objectifs de vérifier ça?

R. Non, effectivement.

Q. [555] Je n'ai pas d'autres questions.

INTERROGÉS PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Hogue.

Q. [556] Monsieur Labrosse, moi, j'ai quelques questions. Vous avez déposé au dossier ici en preuve sous pli confidentiel deux caisses de documents que je qualifierais, c'est une pétition?

M. DAVID LABROSSE :

R. Oui.

Q. [557] Une pétition compteurs en or, ceci?

R. C'est exactement ça.

Q. [558] Je ne vous montre par l'autre côté, parce que c'est l'autre côté qui est confidentiel.

R. Oui.

Q. [559] Sur ce côté ici que je regarde, il y a des noms puis il y a des adresses. Alors, il y en a deux caisses si j'ai pris...

R. Oui, dix mille (10 000).

Q. [560] Alors, vous avez déposé ça. Ça, c'est le...

En fait, c'est comme le point culminant de la campagne?

R. Bien, comme j'ai mentionné dans mon témoignage, on

le fait en deux axes, c'est-à-dire un axe d'informations grand public. Je dirais que l'expérience me conduit souvent à suggérer des moyens de mobilisation, c'est-à-dire permettre aux citoyens de se prononcer. Donc, en l'occurrence, il y avait deux moyens : le site Web via le courriel qui avait été envoyé à dix-sept mille (17 000) exemplaires à la Régie et le format papier pour accommoder le plus de gens.

Q. [561] Puisque vous l'avez déposé en preuve, si ça n'avait pas été déposé en preuve, je n'aurais jamais posé de question, mais puisque vous l'avez déposé en preuve, pour que je puisse porter un jugement éclairé sur la force probante à donner à cette partie de la preuve, voulez-vous vous allez me mettre sur un CD toute votre campagne publicitaire? C'était les trente (30) secondes ou les quinze (15) secondes.

R. Oui.

Q. [562] Télévision, radio, dans les médias. Mettez-moi ça sur un CD.

R. O.K.

Q. [563] Je vais regarder ça, parce que ça se regarde dans un tout. Si je veux porter un jugement éclairé sur la force probante de tout ça. D'accord?

R. Pas de problème.

Q. [564] Vous déposerez ça. Merci.

Me LOUISE-HÉLÈNE GUIMOND :

Monsieur le Régisseur, en réponse à votre demande, est-ce que vous souhaitez que, à cette campagne-là, la revue de presse soit jointe ou vous n'en avez pas besoin, parce que c'est des informations qui ont déjà été comptabilisées par monsieur Labrosse?

LE PRÉSIDENT :

Je dirais, moi, tant qu'à graver un CD, sur un CD, on peut mettre trois, quatre symphonies de Beethoven, ça fait qu'on peut certainement mettre tout ça plus... tout le contenu de votre campagne médiatique, mettez-moi ça sur un petit CD. Puis je pense que vous n'en utiliserez pas cinq pour cent (5 %) de la capacité, pour que je puisse regarder ça puis avoir un tout. D'accord?

Me LOUISE-HÉLÈNE GUIMOND :

Alors vous aurez tout le concert. Merci.

E-1 (SCFP-FTQ) : Mettre sur un CD toute la campagne publicitaire de SCFP-FTQ (demandé par la Régie).

LE PRÉSIDENT :

Alors, est-ce que ça conclut les travaux pour
aujourd'hui? Je pense qu'on a assez...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je pense que personne va s'en plaindre.

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous d'autres, Maître Bertrand, avez-vous
d'autres questions à poser?

Me RICHARD BERTRAND :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Alors, on va ajourner jusqu'à demain matin neuf
heures (9 h). Et puis on reprendrait à ce moment-là
avec le panel de... le GRAME. Alors à vous demain
neuf heures (9 h). Merci.

AJOURNEMENT

Nous, soussignés, JEAN LAROSE et CLAUDE MORIN, sténographes officiels dûment autorisés à pratiquer avec la méthode sténotypie et sténomasque certifions sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve en cette cause, le tout conformément à la Loi;

Et nous avons signé :

JEAN LAROSE
Sténographe officiel

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel